

# PANORAMA



LA FSU TERRITORIALE

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

« Panorama » est la revue de presse numérique de la FSU Territoriale. Non exhaustive, elle aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à capter l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues. Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

n°36

12 octobre 2022

## DÉBAT-LIVE: LA FSU ENGAGÉE POUR LE CLIMAT ET LA BIO-DIVERSITÉ

En cette période de campagne pour les élections pro, la FSU se doit de montrer en quoi son syndicalisme est particulier et bien en prise avec les problèmes quotidiens des collègues. Les questions de métier sont très directement impactées par les questions environnementales et climatiques, comme nous l'ont encore prouvé ces derniers mois. Par ailleurs, par son accessibilité sans conditions de revenus, le service public a un rôle essentiel à jouer pour la justice sociale et écologique. Notre fédération porte une réflexion de longue date sur ces sujets et a des revendications et propositions en la matière. C'est une de ses particularités, qui peut intéresser et motiver des collègues à voter pour la FSU.

Le mardi 18 octobre, la FSU organise un débat EN VISIO, de 18h à 19h30, sur le lien entre les questions environnementales, les services publics et le syndicalisme. Pour discuter de ces questions, deux personnalités nous apporteront leur point de vue: Élodie Nace, porte-parole d'Alternatiba et Pierre-Marie Aubert, chercheur en sciences politiques. Le public pourra poser des questions qui seront transmises aux intervenant-es pour leur permettre d'y répondre en direct.

**Le débat-live c'est ici : <https://fsu.fr/debat-live-la-fsu-engagee-pour-le-climat-et-la-bio-diversite/>**

### LE DESSIN

PROJET DE BUDGET : SUPPRESSION DE 7 000 PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE





Les Lilas le 12 octobre 2022

Communiqué de presse

## **Le gouvernement et le patronat doivent augmenter les salaires !**

La FSU réaffirme son soutien aux salarié-es des raffineries, et plus largement du secteur de l'énergie, en grève pour porter leurs revendications d'augmentation des salaires, actuellement rongés par l'inflation, alors que les multinationales qui les emploient distribuent à leurs actionnaires des milliards de dividendes issus des superprofits qu'elles réalisent à la faveur de la crise énergétique. Le patronat et le gouvernement doivent entendre l'exigence de justice sociale qui s'exprime !

Le gouvernement vient de décider de porter une atteinte grave au droit de grève des salarié-es d'Esso-ExxonMobil en ordonnant le recours à leur réquisition. La FSU condamne fermement cette nouvelle dérive autoritaire et se joint aux différentes initiatives locales en soutien à la grève dans les raffineries.

La FSU rappelle la légitimité des revendications salariales de tou-tes les travailleurs-euses du privé comme du public dans le contexte d'inflation vécu par tou-tes.

La FSU souligne, dans la situation sociale et économique du pays, l'importance de construire les conditions d'un mouvement social d'ensemble pour gagner une augmentation significative des salaires dans tous les secteurs d'activité. C'est un enjeu de juste partage des richesses.

C'est dans la même perspective de justice sociale que s'inscrit la grève pour la défense de l'enseignement professionnel public du 18 octobre.

Ces mobilisations doivent constituer des étapes vers une mobilisation plus large.

---

**SUIVEZ-NOUS !**





**ÉDITORIAL**  
PAR MAURICE  
ULRICH

## Dans les sables

**En être, ne pas en être. Regarder, ne pas regarder...** Dormir, rêver peut-être, ou allumer la télé. Plusieurs villes importantes ont déjà annoncé qu'elles n'organiseront pas de retransmissions publiques de la Coupe du monde de football au Qatar. C'est parfois un peu surprenant, voire acrobatique quand on chouchoute par ailleurs la direction qatarie du PSG. Mais il est permis de changer d'avis, quand le vent vient des sables. Le nombre effarant de plus de 6 000 morts sur les chantiers, le défi à la raison et à l'environnement de la construction de 8 stades climatisés en plein désert comme les 160 vols aériens quotidiens annoncés avec les pays voisins sont entrés dans le débat public. Il faut de ce point de vue toute l'inconscience ou le cynisme d'un Xavier Bertrand, président de région et aspirant aux plus hautes fonctions, après la ministre des Sports estimant que les joueurs avaient juste à taper dans un ballon, pour dire que le

**6 000 morts sur les chantiers, 8 stades climatisés en plein désert, 160 vols aériens quotidiens...**

sport, c'est le sport et que la politique n'a rien à y faire.

**Quoi qu'il en soit, la fête est déjà gâchée. Sans être un footeux enragé,** on peut toujours s'enthousiasmer, quand la France est dans les premiers rôles. Chacune ou chacun, chez soi ou dans le cercle des amis, choisira. Mais comment en est-on arrivé là ? La réponse est claire et c'est celle de Jérôme Valcke, secrétaire général de la Fifa à l'époque de la décision, dans un entretien au *Monde*: « On s'est dit, "le Qatar a tellement d'argent, profitons-en". » Elle illustre à elle seule ce dont souffre aujourd'hui la planète foot, comme d'autres sports mais plus encore : l'argent, avec des clubs devenus des valeurs boursières, un marché des joueurs de millions d'euros et donc ce choix insensé pour l'environnement et la vie d'hommes et de femmes employés dans des conditions indignes. **On se disait alors que cette expérience du Qatar pourrait servir de leçon** au monde. On apprend que les jeux d'hiver asiatiques sont attribués à l'Arabie saoudite dans un ensemble en construction pour un coût estimé de 500 milliards de dollars. Avec des pistes de ski dans les sables... ■

# Le secteur de la petite enfance à bout de souffle

**PUÉRICULTURE** Les professionnels des crèches organisent une journée de grève ce jeudi à l'appel d'une intersyndicale. Ils dénoncent des mesures gouvernementales qui détériorent les conditions de travail et la qualité d'accueil des enfants.

Il n'y a pas qu'à l'école que la rentrée a causé des remous. Dans les crèches aussi, les pénuries de personnel ont accompagné le retour des petits après les vacances. À Paris, la municipalité a décidé de geler 15 % de ses capacités d'accueil, soit plus de 6 000 places en crèche, dans l'attente de recruter des professionnels qualifiés. « La situation est très tendue, certains territoires ont effectivement fait le choix de geler des berceaux », confirme Clotilde Robin, première adjointe à Roanne et coprésidente du groupe de travail petite enfance à l'Association des maires de France (AMF). Le manque de solutions de garde pour les tout-petits n'est certes pas nouveau – la Fédération française des entreprises de crèche (Ffec) rappelait récemment que 22 600 places ont disparu entre 2016 et 2019, tous modes d'accueil confondus – mais la tendance semble s'aggraver. « Depuis 2016, les créations de places de crèche (+ 33 800) ne suffisent plus à compenser la réduction continue d'assistantes maternelles (787 800 en 2016 contre 744 300 en 2019, soit 43 500 places en moins). Avec le départ à la retraite de 160 000 assistantes maternelles d'ici à 2030 et le temps nécessaire pour bien former les futures professionnelles, ce phénomène va s'accélérer », alerte le syndicat patronal.

Mais plutôt que de réfléchir en profondeur à renforcer l'attractivité, notamment salariale, des métiers de la petite enfance, le gouvernement a fait le choix, début août, de publier un arrêté permettant des dérogations pour embaucher en crèche des personnes dépourvues de qualifications en structure d'accueil. Une décision aux antipodes des revendications des syndicats de salariés, et même de certains employeurs. « Ce n'était pas une demande de notre part », affirme Clotilde Robin, en ce qui concerne les

crèches municipales. Côté privé, la Ffec dit ne pas avoir été à l'origine de cette demande non plus mais accueillie positivement cet arrêté élargissant les profils potentiellement recrutables en crèche.

## UN TAUX D'ENCADREMENT D'UN ADULTE POUR SIX ENFANTS, QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE

« Les gestionnaires sont ravis de cette possibilité », estime Julie Marty-Pichon, coprésidente de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (Fneje), qui rappelle qu'il manque « 10 000 professionnels de la petite enfance au niveau national. Pour nous, c'est un coup de massue. Non seulement on ne nous écoute pas quand on parle de la détérioration de nos conditions de travail depuis le décret Morano (passé en 2010, ce texte augmente le nombre d'enfants par employé de crèche – NDLR), mais en plus on vient nous expliquer que nos métiers ne valent rien ! » enrage la représentante de la Fneje. Si le texte gouvernemental vient enfoncer le clou, le problème de la pénurie de personnel qualifié est bien plus structurel. Un problème dont sont conscients employeurs publics et privés : l'AMF comme la Ffec reconnaissent que la formation et la question salariale restent centrales pour la question de pénurie de main-d'œuvre. « Il y a eu le Covid, bien sûr, mais même avant cela, les professionnels qualifiés qui arrivaient se rendaient bien compte qu'ils ne pouvaient pas mettre en place sur le terrain ce qu'on leur avait enseigné », rappelle Julie Marty-Pichon.

Depuis l'empoisonnement d'une fillette de 11 mois par une employée d'une crèche People & Baby à Lyon, parents et professionnels de la petite enfance profitent de l'attention médiatique pour alerter sur les conditions d'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail



Plutôt que de renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance, le gouvernement a choisi de faciliter l'embauche en crèche de personnes non qualifiées.  
RICCARDO MILANI/HANS LUCAS/AFP

des salariés dans ces structures. Si l'enquête de police va devoir faire toute la lumière sur les circonstances de ce drame, les syndicats pointent néanmoins le facteur aggravant de la déréglementation en matière de taux d'encadrement. Par dérogation, les microcrèches – comme l'établissement People & Baby dont il est question – ont la possibilité de laisser la responsabilité à un seul professionnel de faire l'ouverture ou la fermeture de la structure, s'il y a moins de trois enfants. Une disposition qui avait d'ailleurs été étendue à tous les types de crèche en juin 2021, en pleine période de crise du Covid. Hasard ou conséquence du décès de la fillette, cette possibilité a été abrogée fin juillet dernier pour les établissements hors microcrèches. « On avait toujours alerté sur le danger que représentait cette possibilité d'ouvrir à une seule personne : que ce soit quelqu'un qui pète un plomb ou qui fait un malaise », souligne Cyrille Godfroy, cosécétaire général du Syndicat national des professionnels de la petite enfance (SNPPE).

Outre cette dérogation, la loi Asap (d'accélération et de simplification de l'action publique) promulguée fin 2020 a généralisé l'augmentation du nombre d'enfants par professionnel, les microcrèches pouvant désormais accueillir jusqu'à douze enfants contre dix auparavant. Pour l'ensemble des structures, les gestionnaires peuvent, depuis ce texte, appliquer un taux d'encadrement d'un adulte pour six enfants, quel que soit leur âge. Avant cette réforme, les structures avaient l'obligation de respecter un taux minimal d'un adulte pour cinq bébés qui ne marchent pas, et d'un pour huit enfants qui marchent. Pour remplir toujours plus avec toujours

moins de professionnels, le gouvernement a également décidé d'autoriser les crèches à fonctionner à 115 % de leurs capacités d'accueil depuis un décret paru en août 2021. « Moins vous êtes d'humains, plus vous êtes amenés à maltraiter », déplore Julie Marty-Pichon.

#### MALTRAITANCE PROFESSIONNELLE ET INSÉCURITÉ INFANTILE

Sans même avoir besoin d'exemples d'actes de violence extrême, la professionnelle explique comment le sous-effectif peut générer une insécurité chez les enfants : « Si, entre 11 heures et 13 heures, vous devez faire manger douze bébés – certains au biberon, d'autres qui sont en pleine diversification – et que vous n'êtes pas assez nombreux, vous vous retrouvez à devoir dire à des enfants de 5-6 mois d'attendre, alors qu'à cet âge-là ils ne sont pas en capacité d'attendre. Ça crée un stress chez les enfants », précise-t-elle. « Face à tous ces enfants qui pleurent, certains collègues finissent par leur mettre la main sur la bouche pour qu'ils arrêtent de crier », regrette la représentante de la Fneje. « À cause du surbooking, on peut se retrouver à devoir réveiller un enfant en pleine sieste pour en coucher un autre parce qu'il n'y a pas assez de couchettes », dénonce-t-elle en outre.

« Ces taux d'encadrement ne sont pas tenables. On ne peut pas bien traiter les enfants quand on maltraite les professionnels », confirme Émilie, éducatrice de jeunes enfants depuis vingt ans en structure municipale. Face à la difficulté de ses conditions de travail, amplifiées par le non-remplacement

**« Non seulement on ne nous écoute pas, mais en plus on vient nous expliquer que nos métiers ne valent rien ! »**

JULIE MARTY-PICHON.  
COPRÉSIDENTE DE LA FNEJE

de ses collègues en arrêt, celle-ci a fait un burn-out. « On me demandait de maintenir la crèche ouverte coûte que coûte, alors que je me retrouvais avec trois collègues en arrêt le même jour et 29 enfants à garder », se souvient-elle. Lorsqu'elle a été elle-même mise en arrêt, la municipalité a préféré faire appel à des seniors bénévoles plutôt que de fermer. « Cela montre le peu de considération qu'on a pour nos métiers. Quand on connaît la pénibilité et la complexité de ce qu'on fait, les études qu'on a faites... tout ça pour être aussi mal payées. J'ai une collègue titulaire d'un CAP petite enfance qui touche 1330 euros net au bout de vingt années d'ancienneté ! » s'insurge-t-elle. Les employés de crèche font d'ailleurs partie des oubliés du Ségur, qui avait accordé à certaines catégories de professionnels du secteur médico-social une augmentation de 183 euros, mais pas à d'autres.

« Tant qu'on restera sur cette idée ancrée dans l'inconscient collectif que s'occuper des enfants, c'est une compétence innée pour les femmes, et qu'à la rigueur elles devraient être reconnaissantes d'être payées pour cela, on ne fera pas évoluer les choses », considère Cyrille Godfroy. Des reliquats d'une « société patriarcale » que dénonce également Julie Marty-Pichon. Pour faire entendre leurs voix, le collectif Pas de bébés à la consigne et une intersyndicale CFDT-CGT-FO-FSU-SUD appellent les salariés des crèches à la grève et à la manifestation un peu partout en France aujourd'hui. ■

LOAN NGUYEN

# Entre microcrèches et crèches collectives, un financement inégal

Il n'y a pas qu'au niveau du taux d'encadrement que les microstructures bénéficient de dérogations: souvent investies par de grands groupes privés, elles sont avantagées sur le plan du financement par la CAF.

Elles ont le vent en poupe: alors que tous les autres types d'accueil de jeunes enfants (assistantes maternelles, crèches collectives, crèches parentales et familiales) déclinent dans le nombre de places fournies, les microcrèches, elles, progressent. Elles peuvent être publiques ou privées, mais bien souvent, elles appartiennent à des groupes de type Babilou ou People & Baby. D'après les derniers chiffres fournis par la CAF en 2021, ces petites structures proposaient, en 2019, 12,2 % des places d'accueil des tout-petits, contre 10,6 % l'année précédente; 7900 des 10 800 places créées en établissements d'accueil de jeunes enfants concernaient des microcrèches, plus spécifiquement des microcrèches financées par la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Une subtilité technique qu'en vient nombre d'autres structures, qui, elles, ne disposent pas d'autre choix que d'être financées par la prestation de service unique (PSU). « C'est inéquitable, il devrait y avoir un mode de financement égalitaire », déplore Émilie, directrice d'une crèche municipale, passée avant cela par deux crèches associatives.

## EXIGENCE DE RENTABILITÉ

Concrètement, les professionnels de la petite enfance soumis à la PSU reprochent à ce type de financement une exigence de rentabilité à l'heure. « Nous ne sommes plus rémunérés à l'heure facturée mais à l'heure réelle, donc si une famille préfère faire 10 heures-16 heures au lieu de 7 heures-19 heures, ou si un enfant

est malade ou absent, on n'est plus financés que pour ces heures-là », explique Cyrille Godfroy, cosecrétaire général du Syndicat national des professionnels de la petite enfance (SNPPE). Résultat: des changements de planning incessants et un vrai casse-tête pour les directeurs des structures. « On est obligés de faire du "terris" en permanence, alors que c'est impossible d'optimiser la présence des enfants pour être rentables », dénonce Émilie. Les microcrèches, elles,

ne sont pas soumises à une telle pression, puisqu'elles peuvent opter pour un financement Paje, c'est-à-dire que la structure facture l'intégralité des heures aux parents, qui eux touchent en compensation une aide de la CAF. Avec un reste à charge bien souvent plus important que dans les crèches collectives. « La tarification à l'heure dans les crèches, c'est un peu l'équivalent de la tarification à l'activité à l'hôpital », résume Julie Marty-Pichon, coprésidente

de la Fneje (Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants). « Une des manœuvres pour empêcher deux fois plus, pour les microcrèches, c'est la réservation de berceaux d'entreprises: la structure facture à la fois aux entreprises – qui elles se font défrayer par un crédit d'impôt familles – et aux familles, qui touchent des aides de la CAF », explique-t-elle.

« À l'origine, la création en 2007 des microcrèches devait répondre à des besoins dans les secteurs ruraux, mais c'est surtout le privé lucratif qui s'en est emparé pour ouvrir des structures dans des zones à forte demande », souligne Cyrille Godfroy. Au final, la petite enfance semble surtout être devenue un marché comme un autre. D'après l'Observatoire de la franchise, la taille du marché des crèches privées a pratiquement quadruplé depuis 2010 pour se rapprocher des 2 milliards d'euros en 2019. « Les collectifs ne sont pas suffisamment soutenues pour investir dans la petite enfance », déplore Julie Marty-Pichon. ■ L.N.



En 2019, 7900 places sur les 10800 créées en établissements d'accueil de jeunes enfants concernaient des microcrèches. CUMEST/LEVEA

PATRICK LE HYARIC

Les raisons  
de la guerre en Ukraine

Pour une sécurité humaine globale

12,50 €

Quelles sont les vraies raisons de la guerre en Ukraine, comment gagner la paix au lieu de gagner la guerre, pourquoi et comment le capitalisme porte l'insécurité mondiale...

Telles sont les questions que met en débat Patrick Le Hyaric dans ce livre. Il le conclut par un long chapitre sur la nécessité d'inventer « une sécurité humaine globale ».

JE SOUHAITE RECEVOIR LE LIVRE LES RAISONS DE LA GUERRE EN UKRAINE, DE PATRICK LE HYARIC, À 12,50 EUROS + 3,50 EUROS DE FRAIS DE PORT\* SOIT: 16 € x ..... EXEMPLAIRE(S) = ..... €

PRÉNOM: \_\_\_\_\_ NOM: \_\_\_\_\_  
 ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 VILLE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_  
 TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_ E-MAIL: \_\_\_\_\_

BULLETIN À RENVoyer ACCOMPAGNÉ IMPÉRATIVEMENT DU RÉGLEMENT (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'HUMANITÉ)  
 À: L'HUMANITÉ/SERVICE DIFFUSION MILITANTE, 3 RUE DU PONT-DE-L'ARCHE, 37500 SAINT-AVERTIN,  
 POUR RENDRE LE SERVICE: VENTE.MILITANTE@HUMANITE.FR - TÉL.: 01 55 84 40 30.

ÉGALEMENT EN VENTE SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE SUR [HUMANITE.FR](https://www.humanite.fr)

**N**ul besoin d'un 49-3 pour faire passer un texte qui stigmatise un peu plus les privés d'emploi. Les macronistes ont reçu, mardi soir, le soutien des « Républicains », bien qu'ils considéraient que le projet présenté ne va pas assez loin. Main dans la main, les députés de la majorité et ceux de la droite ont solennellement voté (303 voix), en première lecture à l'Assemblée nationale, la nouvelle réforme de l'assurance-chômage, qui devrait entrer en vigueur début 2023. Une « mesure d'urgence », selon le gouvernement, en vue du « plein-emploi ». Une « réforme contre l'égalité des droits », d'après les mots d'Hadrien Clouet, député Nupes de Haute-Garonne et chef de file de la France insoumise sur le sujet.

Initialement, ce texte devait uniquement servir à reconduire l'actuelle convention, issue de la précédente réforme de 2019, qui expirait à la fin du mois. Mais il a été le véhicule d'un nouveau durcissement pour les droits des chômeurs, dans la plus pure logique libérale. À cause d'un amendement venu de la droite, voté par la majorité, les personnes licenciées pour abandon de poste seront considérées comme démissionnaires, se voyant alors privées d'indemnités chômage.

#### « COURT-CIRCUITER À NOUVEAU LES ACTEURS SOCIAUX »

Mais ce n'est pas tout. L'exécutif réfléchit par ailleurs, selon le ministre du Travail Olivier Dussopt, à baisser la durée d'indemnisation des seniors pour maintenir en activité les travailleurs de plus de 60 ans. De même, la nouvelle réforme ouvre la voie à la modulation de l'assurance-chômage selon la conjoncture. Ainsi, elle sera « plus stricte quand trop d'emplois sont non pourvus, plus généreuse quand le chômage est élevé », comme l'a expliqué Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle. « Nous ne toucherons pas au montant des indemnités, promet le ministre du Travail. On peut en revanche s'interroger sur les conditions d'entrée dans le régime – six mois travaillés sur vingt-quatre aujourd'hui – et sur la durée

**Cette réforme va « précariser et appauvrir ceux qui subissent déjà durement les crises ».**

CYRIELLE CHATELAIN, PRÉSIDENTE DU GROUPE ÉCOLOGISTE

d'indemnisation. » Autant de possibilités que se réserve l'exécutif, qui pourrait alors légiférer par décret.

Le député communiste des Bouches-du-Rhône, Pierre Dharréville, refuse de signer cette « décharge » à un gouvernement qui cherche à « court-circuiter à nouveau les acteurs sociaux ». « Après cette mauvaise réforme qui a dégradé la vie de plus d'un million de personnes, vous poursuivez l'étatisation de la protection sociale et

sa transformation en assistance publique », dénonce-t-il, à la tribune, parlant d'un texte « injuste, bancal et inefficace ». Et Arthur Delaporte, parlementaire socialiste du Calvados, de compléter devant les bancs des ministres : « Vous avez ignoré les syndicats. (...) Vous refusez la négociation, vous mettez fin à soixante-quatre ans de paritarisme. Et vous nous demandez aujourd'hui de voter un chèque en blanc pour réformer sans contrainte et par décret ? » Pour lui, le « seul objectif » du projet de loi voté, « coquille vide permettant au gouvernement de réformer comme il l'entend », est de « faire des économies ».

#### LES PRIVÉS D'EMPLOI TRAITÉS COMME DES « RESQUILLEURS »

Voilà pour la méthode brutale, fustigée par une Nupes unie. Sur le fond de l'affaire, les élus de gauche ne sont pas plus tendres

face à ce qu'il convient d'appeler du mépris de classe, alors que le RN se contente d'agiter sa raciste « priorité nationale ». Cette réforme va « précariser et appauvrir ceux qui subissent déjà durement les crises », attaque Cyrielle Chatelain, présidente du groupe écologiste. « Ils font des chômeurs les responsables du chômage, comme ils blâment les pauvres pour la pauvreté, abonde son collègue Benjamin Lucas. Or, s'il y a du chômage, ce n'est pas parce qu'ils ont trop de droits mais parce que ceux des travailleurs ne sont pas assez élevés. » Pierre Dharréville s'attaque aussi à la philosophie de cette réforme qui considère les privés d'emploi comme des « resquilleurs » : « L'assurance-chômage, dites-vous, est trop généreuse et pas assez incitative. Même si un tiers des personnes éligibles ne font pas valoir leurs droits, pour vous, c'est elle qui empêche de gagner la bataille de l'emploi.

C'est de la faute de l'assurance-chômage s'il y a du chômage. »

« Un droit modulable n'est plus un droit. C'est comme si on déremboursait un rhume parce qu'il fait 30 degrés », tance Hadrien Clouet au sujet du funeste projet de gouvernement. « Ils veulent que les chômeurs acceptent des boulots moins bien payés », continue l'insoumis. Et Aurélie Trouvé, députée FI de Seine-Saint-Denis, de conclure : « C'est simple, le président des riches tape sur les chômeurs, les retraités et les salariés sans jamais rien demander aux multinationales. » Le Sénat examinera cette nouvelle réforme de l'assurance-chômage le 25 octobre. Mais la droite y étant majoritaire, il n'y a aucun doute sur l'issue du vote des sénateurs. Le projet rencontrera, en revanche, une forte résistance le 16 octobre avec la marche organisée à Paris par la Nupes. ■

EMILIO MESLET

# Les droits des chômeurs enterrés à l'Assemblée

**PARLEMENT** La nouvelle réforme de l'assurance-chômage a été votée mardi soir et ouvre la voie à la modulation des allocations selon la conjoncture. La Nupes dénonce un texte injuste et inefficace.



SEBASTIEN TOULAY/AGF

## CARRIÈRES Métier

# Assistant de service social Des vocations découragées malgré des besoins immenses

Les services sociaux attirent de moins en moins de candidats. L'enjeu est d'accompagner les changements en redonnant du pouvoir d'agir aux assistants de service social.

**D**émissions, turn-over, candidatures plus rares... Les assistants de service social se font désirer dans les départements et les centres communaux d'action sociale (CCAS). Au point que ceux-ci se font concurrence pour les attirer. « Nous avons recruté des assistantes sociales qui venaient du conseil départemental de la Somme et, en sens inverse, l'une de mes collaboratrices a rejoint celui-ci », relate Guillaume Bailly, directeur de la cohésion sociale d'Amiens métropole (39 communes, 3500 agents, 180900 hab.) et de son CCAS (50 agents), selon qui ce phénomène est « nouveau ».

### POIDS DU NUMÉRIQUE

Si Guillaume Bailly reçoit suffisamment de candidats qualifiés lorsqu'il veut embaucher, ce n'est pas le cas de nombre d'employeurs, publics et associatifs, très inquiets de la pénurie de jeunes diplômés et de professionnels aguerris, en grande majorité des femmes, à la sortie de la crise sanitaire.

### Cadre d'emplois

Assistants socioéducatifs.

### Catégorie

A.

### Formation

Diplôme d'Etat d'assistant social, concours sur titre.

### Contact

Isabelle Boisard, administratrice de l'Anas, isabelle.boisard@anas.fr

Dans la territoriale, le déficit d'attractivité ne s'explique pas seulement par des salaires jugés insuffisants au regard de la catégorie (A) et de carrières vite plafonnées dans la filière sociale. Ce métier de la relation à l'autre, qui s'appuie sur un code de déontologie (\*), est aussi bousculé par la montée en puissance du numérique et des nouvelles méthodes de gestion, qui obligent les professionnels à alimenter des outils statistiques et à rendre compte fréquemment de leur activité. Et ce, au moment où une grande partie des personnes démunies se tournent vers les centres sociaux des collectivités pour accéder à leurs droits, les autres services publics ayant dématérialisé leur accueil.

Or, « les assistantes sociales sont confrontées à des situations très difficiles, dans un climat souvent tendu », relève Guillaume Bailly, sous sa casquette d'administrateur de l'Association des cadres territoriaux de l'action sociale. De quoi éreinter les plus expérimentées et décourager les vocations.

### COORDINATION DES ACTEURS

Aussi l'enjeu est-il d'améliorer le contexte de leurs interventions et leurs conditions de travail. Les départements, chefs de file du social, ont « un rôle à jouer dans la coordination des acteurs autour de projets communs et la mise en cohérence des dispositifs », mais aussi en laissant plus de latitude aux équipes dans l'organisation

### TÉMOIGNAGE

« C'est devenu l'usine ! »



**ISABELLE BOISARD**, assistante sociale au département du Val-de-Marne (8 000 agents, 1,41 million d'hab.) et administratrice de l'Association nationale des assistants de service social (Anas)

« Beaucoup d'assistantes sociales quittent leur employeur pour travailler ailleurs, dans le public ou le privé. Le passage en catégorie A a déçu : nos salaires ne sont pas à la hauteur, nous sommes restées des exécutantes, donc déconsidérées. Quand une personne demande le RSA, il faut suivre un process et un planning de rendez-vous, les entretiens sont minutés, les chefs contrôlent et nous devons leur rendre des comptes quantitatifs et peu qualitatifs, dans un contexte où la précarité et l'agressivité des publics augmentent. Le désengagement des autres institutions fait que les gens en difficulté s'adressent aux assistantes sociales de secteur qui, elles, ont la porte grande ouverte. C'est devenu l'usine ! Il y a de quoi s'épuiser et perdre le sens de son travail. Comment respecter notre code de déontologie, déterminant pour la qualité de nos interventions ? »

de leur travail, selon l'Association nationale des directeurs de l'action sociale et de santé. Ainsi, les assistantes sociales du CCAS d'Amiens contribuent à l'élaboration du projet social de territoire et aux actions de fond mises en œuvre avec les partenaires. Elles peuvent aussi

participer à des ateliers d'analyse de la pratique, animés par des intervenants externes, souvent des psychologues. Un soutien important, si le cadre est bienveillant et confidentiel. ●

Solange de Fréminville

(\*) « Code illustré de déontologie », Anas, 2022.

## IDÉES/



Dans l'entreprise de robotique Exotec, à Croix (Nord), le 2 février. STÉPHANE DUBROMEL, HANS LUCAS

# Chômage, retraites, inflation... Cinq fake news décortiquées par Thomas Porcher

Alors que les prix de l'énergie inquiètent et que le gouvernement s'attaque à la réforme des retraites, l'économiste, qui publie un nouvel essai, analyse plusieurs «contre-vérités».

L'économie n'est pas une science exacte et Thomas Porcher le rappelle à nouveau dans *Mon Dictionnaire d'économie* (Fayard), un ouvrage accessible et pédago dans la lignée de ses précédents essais, tel son *Traité d'économie hérétique* (2018), un best-seller. Professeur à la Paris School of Business, membre des Atterrés, l'économiste hétérodoxe, qui s'est fait connaître en combattant la doxa néolibérale, pense ses ouvrages comme autant de «ma-

nuels de self-défense» face aux théories dominantes. Pour *Libération*, il démonte cinq «vérités» économiques alternatives.

## 1 On vit plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps

«C'est justement parce qu'on travaille moins que nous vivons plus longtemps. Il ne faut pas oublier que nous avons un des systèmes de retraites les plus efficaces. Le taux de

pauvreté des retraites est parmi les plus faibles au monde. En Allemagne, il y a trois fois plus de retraités pauvres qu'en France (1 million en France contre 3 millions en Allemagne). La réalité est que le choc démographique est derrière nous: nous avons su passer de 3 retraités pour 10 actifs dans les années 70 à 6 retraités pour 10 actifs aujourd'hui. Ce n'est pas le passage à 7 retraités pour 10 actifs en 2040 qui empêchera de financer les retraites. Sur la réforme, la seule question qu'il faut se poser est la suivante: si notre pays vieillit, n'est-il pas normal de consacrer une plus grosse partie des richesses produites aux retraités, en y consacrant une plus grande part de notre PIB ou en cotisant plus, plutôt que de travailler

plus longtemps? Comment obliger des gens à travailler alors que plus de la moitié de la population déclare qu'elle ne pourra pas faire le même travail à 60 ans, selon la Dares?»

## 2 Taxer plus, c'est produire moins

«La question qui se pose sur la fiscalité, c'est moins son niveau que ce qu'elle finance, et qui est mis à contribution. Il est idiot de comparer des niveaux de prélèvements obligatoires entre pays sans comparer les protections sociales qui vont avec. Il faudrait également comparer, à couverture égale, le coût moyen d'une assurance privée dans les pays à faibles prélèvements obligatoires par rapport à ceux ayant un système social financé par les prélèvements obligatoires.

«Concrètement, le débat doit être posé de la sorte: êtes-vous prêt à payer moins de cotisations sociales et donc à voir votre revenu augmenter de quelques centaines d'euros par an mais, en contrepartie, à renoncer aux prestations chômage en cas de perte d'emploi, à la retraite ou au remboursement de vos soins? Si «*taxer plus en France, c'est produire moins*», comme le dit Bruno Le Maire, je dirais que «*taxer moins, ce n'est visiblement pas produire plus*», comme l'ont montré les faibles conséquences, avancées par le comité d'évaluation sur les réformes fiscales, des baisses d'impôts en termes d'investissement et d'emplois.»

## 3 Rester au chômage peut être un choix confortable

«Si le chômage est un choix, alors il est étrangement corrélé aux périodes de crises. Il y a eu 1,5 million de chômeurs en plus entre 2008 et 2015, la cause est-elle à aller chercher dans des choix individuels, une épidémie de paresse ou dans la crise de 2008, suivie de celle de la zone euro à partir de 2011? Le chômage est subi. La majorité des chômeurs, 88 %, recherchent activement un emploi comme le montre une étude de Pôle Emploi. Il faut aussi rappeler que 50 % des chômeurs ne perçoivent pas d'indemnisation et que chez ceux qui la perçoivent, celle-ci est en moyenne autour de 1000 euros en 2021, toujours selon Pôle Emploi. On est loin de l'image du «chômeur-profiteur» dépeinte par certains.»

## 4 Il faut privatiser les services publics pour se désendetter

«Privatiser des services publics ou une entreprise publique pour réduire la dette d'un pays n'a aucun fondement scientifique et pourrait même être dangereux pour la soute-

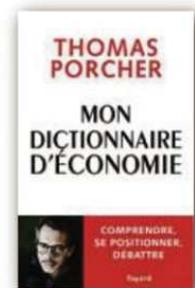
nabilité de notre dette. Des travaux académiques, comme ceux de l'économiste japonais Akira Yakita (1) ou des Economistes atterrés, montrent que plus vous avez du patrimoine public, plus vos dettes et votre déficit sont soutenables. Brader les actifs publics revient donc à mettre en danger la soutenabilité de notre dette. Par ailleurs, il est important de rappeler que nous ne laissons pas qu'une dette à nos enfants mais également un patrimoine et que celui qui constitue les administrations publiques couvre entièrement notre dette. Les générations futures héritent encore pour le moment d'un patrimoine net.»

## 5 Indexer les salaires sur l'inflation est une fausse bonne idée

«Nous sommes tous d'accord: l'inflation doit être surveillée mais elle ne doit pas servir d'épouvantail et donc de prétexte pour ne pas augmenter les salaires. Les économistes libéraux agitent l'idée d'un cercle vicieux prix-salaire, selon lequel augmenter l'un ferait monter automatiquement l'autre, avec un emballement qui créerait de l'hyperinflation. Mais l'inflation engendre rarement l'hyperinflation. Celle-ci résulte surtout d'une émission sans limites de la monnaie pour financer des dépenses de dirigeants qui veulent honorer de folles promesses ou s'approprier des pans entiers de l'économie. Avec 6 % d'inflation en France, nous sommes très loin des 20 000 % d'hyperinflation de l'Argentine. Par ailleurs, avec un taux de chômage à 7,4 %, nous sommes loin d'une économie en surchauffe. Le prétendu danger hyperinflationniste permet surtout de justifier de ne pas augmenter les salaires.»

Recueilli par SIMON BLIN

(1) «Sustainability of public debt, public capital formation, and endogenous growth in an overlapping generations setting»



THOMAS PORCHER  
**MON DICTIONNAIRE  
D'ÉCONOMIE**  
Fayard, 342 pp.,  
19 euros

# Aides à la presse : vous avez dit « assistés » ?

En 2020 et 2021, l'État a distribué 196 millions d'euros à quatre cents journaux et magazines, parmi lesquels d'importants titres qui se signalent par leur acharnement contre la « dépense publique » et les « allocs ».



≡ Sébastien Fontenelle

**D**epuis 2012, et « dans un souci de transparence », le ministère de la Culture et de la Communication publie en principe tous les ans la liste des journaux et magazines ayant reçu, au cours de l'année précédente, des aides publiques de l'État : ces dernières ont pour fonction originelle de contribuer à la bonne information du public.

En 2021, cependant – et par l'effet, probablement, d'une omission –, la liste des publications ayant bénéficié de ces subsides en 2020 n'avait pas été rendue publique. Cet oubli vient d'être réparé : le ministère l'a enfin mise en ligne le 2 septembre – en même temps que celle des publications aidées par l'État en 2021.

Et comme à chaque fois, on trouve parmi les principaux bénéficiaires de cette générosité bien ordonnée des titres qui font de cette manne un usage très particulier, puisqu'elle sponsorise notamment leurs appels réguliers à réduire la dépense publique ou à durcir les contrôles – et le cas échéant les sanctions – visant les allocataires de minima sociaux et les chômeurs. Comme l'hebdomadaire *Le Point*, propriété du milliardaire François Pinault, qui, le 30 août, ovationnait Laurent Wauquiez, président (LR) de la région Auvergne-Rhône-Alpes – lequel venait de se féliciter d'avoir, dix ans plus tôt, dénoncé ce qu'il appelait alors « le cancer de l'assistanat ».

Ou comme *Le Figaro*, propriété du groupe Dassault, qui, six jours plus tard, le 5 septembre, publiait quant à lui une tribune sobrement titrée : « Versement automatique des aides sociales : après l'impôt à la source, "l'assistanat à la source" ? » Son autrice, fisca-

liste, soutenait que la « solidarité à la source », qui sera expérimentée par le gouvernement à partir de l'année prochaine et vise à automatiser le versement des aides sociales, « infantilise les potentiels bénéficiaires et les empêche de se soustraire à l'aide de l'État ».

## « SUPPRIMER TOUTES LES AIDES »

De telles proférations sont tout sauf nouvelles : elles s'inscrivent au contraire dans une déjà longue histoire. Depuis des années, en effet, ces deux publications – parmi d'autres, mais avec une obstination particulière – multiplient, au risque parfois de l'inexactitude, les imprécations contre les bénéficiaires de l'allocation-chômage et des minima sociaux, régulièrement présentés comme des « assistés », et ne restent jamais plus de quelques semaines sans exiger une réduction drastique des « dépenses publiques ».

Pour le vérifier, il faut remonter le temps – jusqu'en 2006, par exemple. Cette année-là, *Le Point*, alors dirigé par l'éditeur Franz-Olivier Giesbert, instruit, dans un numéro dont la couverture proclame que « l'aide à l'emploi tue l'emploi », le procès de celles et ceux qu'il appelle les « tricheurs du chômage ». Pas de chance :

l'association Acrimed apporte la démonstration qu'en fait de tricherie l'hebdomadaire ne démontre aucunement l'existence de la fraude massive aux allocations qu'il prétend dénoncer. Mais cela ne l'empêche nullement de réclamer plus de « contrôles » et de « sanctions » contre les chômeurs, pour « moraliser le social ».

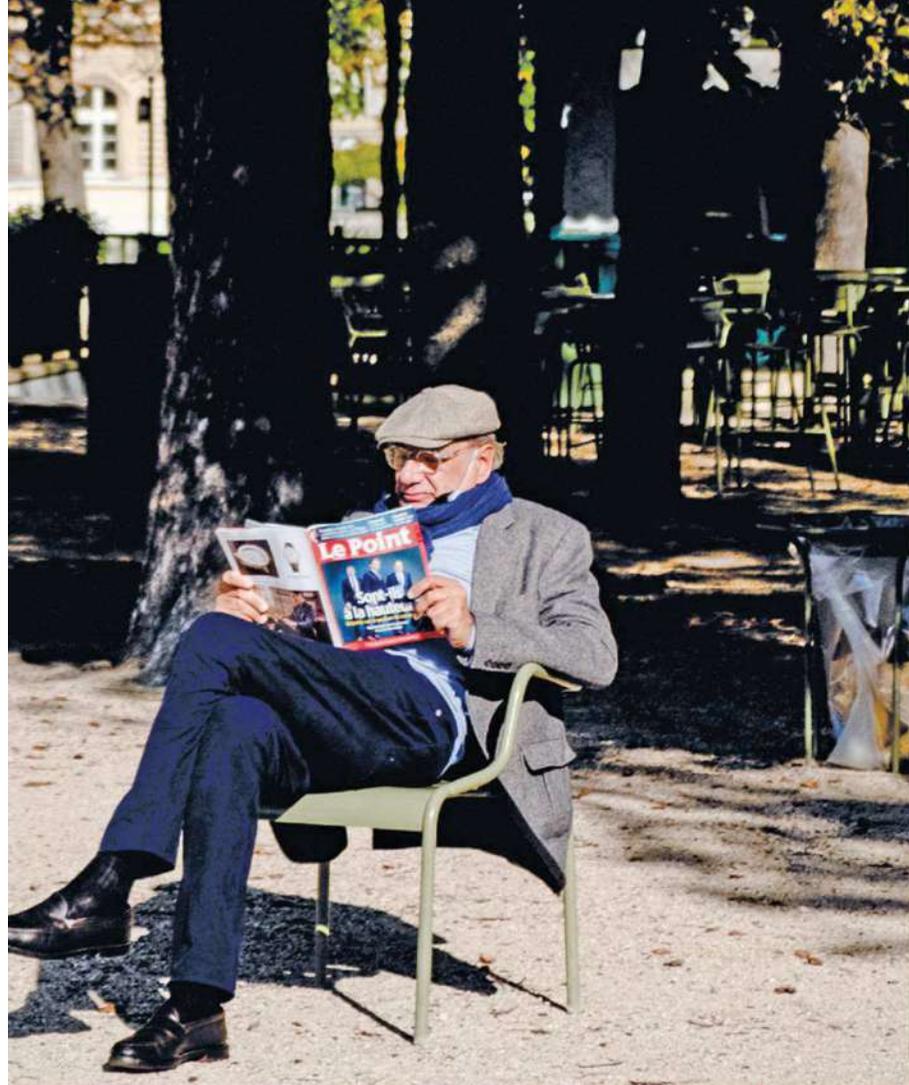
**Le Point et Le Figaro vitupèrent contre un État qui se montre beaucoup trop généreux.**

Cinq ans plus tard, en 2011, le très droitier supplément hebdomadaire du *Figaro*, dont le patron est alors Serge Dassault – qui se répand régulièrement en imprécations contre « la dépense publique » et appelle très ouvertement à « supprimer toutes les aides » sociales –, se livre à une fustigation un rien exaltée de « la France des assistés » : le magazine soutient notamment que « les allocs découragent le travail » et demande au gouvernement de s'attaquer au RSA.

Et ça continue : en 2013, *Le Point*, peut-être piqué par cette concurrence, réplique et dénonce à son tour « les assistés » et « le grand délire des allocations ». Mauvaise pioche, là encore : *Politis* démontre que l'hebdomadaire « s'appuie sur des données en partie fausses, rarement sourcées et compilées au profit d'une thèse ultralibérale » (1).

Mais la mise en évidence de ces légèretés – pour le dire très gentiment – n'est d'aucun effet, et *Le Point* et *Le Figaro* continueront l'un comme l'autre, année après année, et comme si de rien n'était, à vitupérer contre un État jugé trop dépensier, qui selon eux se montre beaucoup trop généreux de ses « allocs » et autres minima sociaux. Très logiquement, ces deux titres – ce ne sont pas les seuls – communient aussi dans une

(1) Lire « Les mensonges du Point sur "La France des assistés" », par Ingrid Merckx, 25 oct. 2013, sur [Politis.fr](http://Politis.fr)



LILIAN CAZABE / PHANUS LUCAS/AFP

Montant des aides publiques pour **Le Point** en 2021-2022 : 1,3 million d'euros.

même célébration des avis et rapports de la Cour des comptes, à chaque fois que cette vénérable institution, devenue au fil des ans une machine de guerre idéologique au service des politiques d'austérité, dénonce ce qu'elle présente comme des gabegies de l'État français.

Mais un important poste budgétaire échappe depuis toujours à la vigilance et à la vindicte de cette presse rancuneuse, même lorsqu'il provoque l'effarement de la plus haute juridiction financière française : c'est celui des aides publiques à la presse.

### CONCLUSIONS ACCABLANTES

En 2013, la Cour des comptes a ainsi publié un dense rapport intégralement consacré à ces libéralités. Il en ressortait, principalement, que ces aides, mal évaluées, n'avaient

« pas démontré leur utilité, puisque », en dépit de leur forte augmentation entre 2009 et 2011, « la crise de la presse persist[ait] et s'accroiss[ait] ». Mais, curieusement, la presse de droite, habituellement prompte à publier de luxuriantes exégèses après chaque notule de cette juridiction, n'a guère épilogué sur ces conclusions accablantes. Cinq ans plus tard, en 2018, la Cour s'est de nouveau penchée, dans son rapport annuel, sur « les aides à la presse écrite », d'un « montant total en 2017 » estimé

à 1,8 milliard d'euros – une coquette somme.

Bien entendu, *Le Figaro* et *Le Point* n'ont pas jugé utile de trop s'étendre sur ce nouveau document – qui était pourtant fort édifiant, et qui mérite donc d'être relu.

La Cour prenait d'abord acte de « la mise en œuvre de certaines de ses recommandations ». Elle constatait, notamment, que « le coût du dispositif d'aide » à la presse « pour les finances publiques » avait un peu « diminué »

depuis 2013. Mais, aussitôt après, elle assénait : « Fondé sur des principes anciens et élargi par strates successives, ce dispositif a, en réalité, peu évolué. Il reste foisonnant, insuffisamment transparent, et d'un impact incertain. » Et de préciser : « Des adaptations de ce dispositif demeurent donc nécessaires, ne serait-ce que pour en corriger les insuffisances persistantes. »

La Cour, constatant que les titres de « la presse d'information politique et générale (IPG) » – qui comprend notamment la presse quotidienne nationale – subissaient « une attrition continue de leur diffusion et de leurs ventes, tandis que la presse spécialisée grand public » était « passée en trente ans de 750 à 2 000 titres », préconisait ainsi, « moyennant le recueil de données permettant d'objectiver les différences de situation », d'« envisager une approche plus ciblée du

# 7,7

millions d'euros : c'est le montant touché par *Le Figaro* en 2021.

soutien » étatique. Elle ajoutait : « En outre, l'évolution des pratiques de consommation consécutives à l'usage de plus en plus répandu des supports numériques invite à poser la question d'une prise en considération, par les pouvoirs publics, des enjeux auxquels celle-ci expose l'avenir de la presse écrite, et singulièrement de la presse IPG. »

### « ÉCLAIRER LE JUGEMENT DU CITOYEN »

En somme, la Cour des comptes proposait, à mots à peine couverts, de réévaluer, pour éventuellement le réduire, le montant des aides allouées à cette même presse. Et, bien sûr, cette suggestion a souverainement déplu au Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) – où siège notamment le directeur général du *Figaro* –, qui a aussitôt répondu, sans lésiner sur les grands mots, que « le ciblage des aides sur la presse quotidienne et IPG est justifié » et que, « pour assurer la garantie des libertés constitutionnelles d'information et poursuivre l'objectif constitutionnel de pluralisme de la presse d'information politique et générale, les aides accordées à la presse IPG [...] sont légitimes ». Car, ajoutait le SPQN, « la presse quotidienne et IPG se distingue par le rôle particulier qui lui est assigné, par la nature de ses contenus et par ses contraintes de diffusion ». En effet, rappelait-il encore, « les publications IPG ont l'obligation réglementaire de fournir à l'ensemble de leurs lecteurs une information couvrant tout le champ de l'actualité, qu'elle soit politique, économique, sociale, scientifique, culturelle, sportive ou relative à d'autres thèmes divers, par des exposés et analyses des faits qui tendent à éclairer le jugement du citoyen ».

Sans doute est-ce pour mieux contribuer à cette édification des masses que, lorsqu'il n'est pas occupé à publier dans son supplément hebdomadaire une chronique de son ex-collaborateur Éric Zemmour brochant (le 12 avril 2017) sur le fantasme complotiste du « grand remplacement » ou à suggérer (le 25 juillet dernier) que le général Franco ne voulait pas « s'engager dans [le] coup d'État » qui allait provoquer la guerre d'Espagne, *Le Figaro* – dont la direction est donc hautement représentée au sein de l'instance qui réclame à grands cris le maintien des aides étatiques versées notamment à ce journal – fustige les « allocs » qui « découragent le travail » et proteste contre le RSA.

Cet attachement du journal du groupe Dassault à son « obligation réglementaire » d'« éclairer le jugement du citoyen » lui vaut d'ailleurs d'être toujours gâté par l'État dont il dénonce régulièrement les largesses, lorsqu'elles vont à celles et ceux qui en ont le plus besoin : en 2020, *Le Figaro* a été nanti de 8,6 millions d'euros d'aides publiques à la presse, puis de 7,7 nouveaux millions en 2021.

*Le Point* du milliardaire François Pinault a de son côté reçu 1,3 million d'euros pour ces deux années : assistant bien ordonné commence par soi-même. ■

# Comment #metoo a percuté la politique

La manière dont les partis traitent les affaires révélées au sein du monde politique est de plus en plus remise en question, cinq ans après l'avènement du mouvement de libération de la parole des femmes

Elles l'ont guetté. En vain. Au premier jour de la rentrée parlementaire, lundi 3 octobre, Damien Abad n'est pas apparu à l'Assemblée nationale. Sandrine Rousseau, députée (Europe Écologie-Les Verts, EELV) de Paris, symbole politique du militantisme féministe, comptait cueillir l'élue de l'ain avec quelques consœurs en faisant le signe d'un triangle avec les deux paumes de la main. Un symbole datant des années 1970, celles du mouvement de libération des femmes et du « pussy power ». Preuve qu'après un demi-siècle les droits des femmes restent un combat.

Damien Abad, ancien élu Les Républicains (LR), éphémère ministre des solidarités d'Emmanuel Macron, qui fait l'objet d'une enquête pour tentative de viol, exerce un mandat de plein droit au sein de l'Hémicycle. Il a été élu haut la main, en juin, par des électeurs au fait de ses affaires. A celles qui réclament sa tête, il refuse de répondre. « *Aucun intérêt* », tranche-t-il. Tandis que, dans la majorité, le malaise s'est enfoui sous le paravent de la « *présomption d'innocence* ». Damien Abad ne fait plus partie du gouvernement d'Elisabeth Borne depuis juillet. Mais l'exclure des rangs du parti présidentiel n'est pas à l'ordre du jour.

Voilà cinq ans que la déflagration #metoo s'est répandue dans le monde, promettant de mettre fin à l'impunité contre les crimes sexuels, de balayer les attitudes déplacées et de libérer la parole des femmes. Le monde politique n'a pas été épargné. De l'affaire Nicolas Hulot à celle de Damien Abad et Taha Bouhafs, en passant par Julien Bayou ou Adrien Quatennens, les « cas » – tous spécifiques – se sont multipliés dans plusieurs formations politiques ces dernières années, drainant dans leur sillage une soif de justice mêlée parfois à un soupçon d'inconfort.

Où s'arrête la recherche de la vérité ? Où commence l'inquisition ? Faut-il se hasarder sur le terrain de la morale ou s'en tenir à celui du pénal ? « *On tâtonne pour trouver la limite entre l'immoral et le répréhensible, avec l'idée qu'il faut faire bouger la justice, car elle est vue comme défaillante. Oui, la justice est défaillante, mais cela donne-t-il le droit de s'y substituer ?* », interroge la politologue Chloé Morin, spécialiste de l'opinion à la Fondation Jean Jaurès.

## « FIN DE LA RÉCRÉATION »

Remontons le temps politique. Lorsque #metoo éclate, en 2017, le monde politique a déjà considérablement évolué. Il s'est transformé et féminisé. Le seuil de tolérance vis-à-vis des pratiques sexistes n'est plus le même. Emmanuel Macron fait des violences contre les femmes la grande cause de son premier quinquennat. Le mot « *fémicide* » fait son apparition. L'affaire DSK paraît alors bien loin. Plus personne n' imagine réagir comme certains responsables politiques l'avaient fait à l'époque face au « *coup de tonnerre* » provoqué par l'accusation de viol prononcée à l'encontre de Dominique Strauss-Kahn, l'une des idoles de la gauche, pressenti pour concourir à la présidentielle de 2012. Laisser dire qu'« *il n'y a pas [eu] mort d'homme* », comme l'avait déclaré l'ex-ministre de la culture Jack Lang, est devenu inacceptable. Et qui oserait encore siffler une députée arrivant en robe dans l'Hémicycle, comme Cécile Duflot, en 2012 ?

Avant même 2017 et le premier hashtag #metoo, les « *cellules d'écoute* » se multiplient au sein des partis jugés en pointe du combat féministe, à gauche, chez les Verts, et au sein du nouveau parti présidentiel, La République en marche. L'enjeu : offrir un espace de dialogue aux femmes qui hésitent souvent à porter plainte et faire cesser pour de bon les pratiques machistes, sexistes et parfois criminelles, qui restent trop souvent impunies. Une ligne de fracture semble alors nette entre les partis qui ont pris le tournant #metoo et les autres, qui résistent encore.

Cinq ans plus tard, plus rien n'est clair. Les récentes affaires touchant des personnalités

de gauche, comme l'« *insoumis* » Adrien Quatennens et, surtout, l'écologiste Julien Bayou, ont ébranlé les certitudes des uns et renforcé les convictions des autres. La rengaine selon laquelle « *#metoo va trop loin* » ressurgit, faisant planer le spectre de vies brisées par un « *tribunal médiatique* ». Les cellules d'écoute des partis politiques, comme il en existe dans le monde de l'entreprise, censées dénoncer des faits répréhensibles et des attitudes sexistes sont, aux yeux de leurs contempteurs, devenues aussi inutiles que toxiques.

« *Il est temps de siffler la fin de la récréation. (...) Il n'y a pas de code de déontologie mis en place par tel ou tel parti. Il y a la justice et il y a un code pénal, a tranché le ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti, le 27 septembre, devant la presse. Certains se font dévorer par un monstre qu'ils ont contribué à créer. La justice est notre pacte social, elle ne peut pas être dévoyée.* »

Rappel des faits : Adrien Quatennens, proche de Jean-Luc Mélenchon, au point d'être considéré par certains comme son dauphin, est visé par une enquête de la justice pour violence conjugale. Cette affaire n'a pas été révélée par la cellule interne mise en place chez La France insoumise (LFI), mais par *Le Canard enchaîné*, le 13 septembre. Cinq jours plus tard, une fois que M. Quatennens a reconnu avoir donné « *une gifle* » à son épouse, la gêne s'est emparée des élus « *insoumis* », y compris dans les rangs des féministes, redoutant de contrarier la parole de Jean-Luc Mélenchon, qui avait fustigé un « *voyeurisme médiatique* ». Assez pour que la ministre Isabelle Rome, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, accuse les cellules d'écoute de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes, qui comprend le Parti communiste, Europe Écologie-Les Verts, le PS et LFI) d'« *étouffé[r] la parole des victimes* ».

## « MACCARTHYSME »

Le cas de Julien Bayou a suscité un malaise plus profond encore au sein du monde politique. L'ancien secrétaire national d'EELV – il a démissionné de ses fonctions, le 26 septembre – a été accusé par sa collègue Sandrine Rousseau, le 19 septembre, sur France 5, d'avoir pu exercer des violences psychologiques sur son ex-compagne lors de leur séparation. Mais il n'existe aucune plainte, seulement un signalement fait à la cellule d'écoute d'EELV en juillet, sans que Julien Bayou ait pu se faire entendre, malgré, dit-il, ses demandes répétées. « *Il ne faut pas confondre féminisme et maccarthysme* », a-t-il réagi dans un entretien au *Monde* daté du 5 octobre.

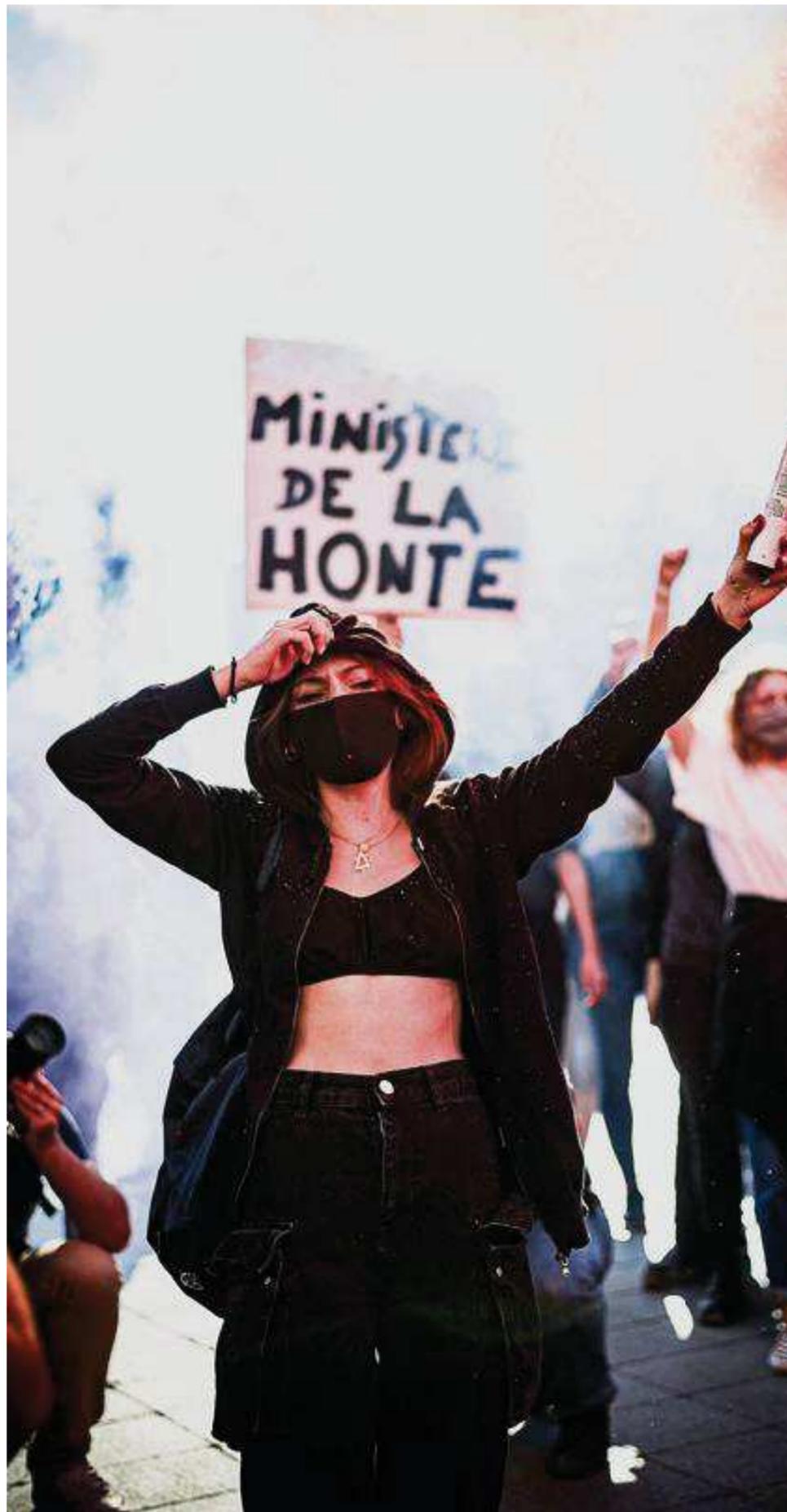
En 2022, la bataille féministe s'engage-t-elle dans une guerre des sexes dominée par une soif de revanche ? Les féministes feraient-elles « *fausse route* », comme le dénonçait dans son ouvrage du même nom Elisabeth Badinter ? Faut-il en finir avec les « *meutes hurlantes* » de « *staliniennes en jupons* », comme attaquait, en 1978, sur le plateau d'« *Apostrophes* », la poétesse Annie Le Brun, s'en prenant à l'avocate Gisèle Halimi ?

Inévitables dérives d'une révolution en marche pour les uns, lancement d'une croisade féministe néfaste à la cause pour les autres, les affaires récentes ne font pas oublier celles qui les ont précédées et qui interrogent quasi systématiquement sur le respect de la vie privée et la présomption d'innocence.

Fin 2021, quand les accusations d'agression visent Nicolas Hulot, alors au gouvernement en tant que ministre de la transition écologique, Emmanuel Macron s'alarme d'une « *société de l'inquisition* ». Le chef de l'Etat refuse de choisir entre la parole des victimes et le mis en cause, avant que la justice ne se soit prononcée. Une posture qu'il applique aussi, désormais, pour les affaires financières visant ses ministres et ses proches. « *Sinon, c'est le ball-trap* », souffle un député redoutant l'instrumentalisation politique des affaires. A l'extrême droite, le trouble suscité

**Manifestation sur le parvis de l'Hôtel de ville, à Paris, à l'appel du collectif #noustoutes, le 10 juillet 2020.**

SAMUEL BOIVIN/  
NURPHOTO VIA AFP



par ces dernières a permis de conforter la position de Marine Le Pen de s'en remettre à la seule autorité judiciaire, au risque de nier l'existence du sujet. « *C'est à la justice de condamner s'il y a lieu* », assure, dans un entretien au *Parisien*, le 4 octobre, la représentante du Rassemblement national, rejetant les « *instances morales ou autres* ». Tandis que chez Les Républicains le sénateur de Vendée Bruno Retailleau, candidat à la présidence du parti, se dit aujourd'hui favorable à une telle cellule, à condition de ne pas se « *substituer à la justice* ».

## QUESTION D'« ÉTHIQUE »

Pour la gauche, malgré la gêne, le combat continue. Personne ne souhaite s'en remettre uniquement à la justice. Les délais sont trop longs, les classements sans suite trop fréquents. Les responsables défendent le droit des partis à assumer un choix éthique pour leurs représentants. « *Quand un homme politique échange une enveloppe contre un service rendu à un administré, la condamnation est unanime, quand il l'échange contre un service sexuel, pourquoi on hésite ? La qualification pénale n'est pas évidente, mais l'infraction morale est certaine* », résume Laurence Rossignol, sénatrice (PS) de l'Oise. « *En politique il y a la question de l'éthique. (...) La question éthique est une question politique. (...) Le pénal ne résout pas toutes les questions* », abondait, sur France Inter, Sandrine Rousseau, lundi 3 octobre.

**« ON TÂTONNE POUR TROUVER LA LIMITE ENTRE L'IMMORAL ET LE RÉPRÉHENSIBLE, AVEC L'IDÉE QU'IL FAUT FAIRE BOUGER LA JUSTICE, CAR ELLE EST VUE COMME DÉFAILLANTE »**

CHLOÉ MORIN  
politologue

Au sein de Renaissance, la ligne est plus ambiguë. Il s'agit de s'en remettre à la justice et, en « *même temps* », d'avoir recours à une cellule interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Dirigée par l'ancienne secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes (aujourd'hui chargée de l'économie sociale et solidaire), Marlène Schiappa, une nouvelle structure, dite « *indépendante* », est venue remplacer, fin septembre, la précédente.

« *Il est important d'apprendre de nos erreurs et de celles des autres* », assure M<sup>me</sup> Schiappa, précisant qu'il s'agira surtout de prévenir les violences en formant les cadres du parti et d'inciter les victimes à déposer une plainte. « *Il est hors de question de parodier la justice ou de mener des procès staliniens. Je ne me prends pas pour un procureur* », insiste-t-elle, refusant d'incarner une sorte de « *police des mœurs* ». La secrétaire d'Etat rappelle toutefois qu'une commission des sanctions sera appelée à se prononcer et pourra, selon la gravité des faits rapportés, aller jusqu'à l'exclusion du parti.

Cet entre-deux masque mal l'embarras de certains membres de la formation macroniste qui ont, pour la plupart, été hautement soulagés de voir Damien Abad quitter le gouvernement, même si l'ancien ministre est, jusqu'à preuve du contraire, toujours présumé innocent. ■

SARAH BELOUEZZANE, JULIE CARRIAT  
ET CLAIRE GATINOIS

# Les militantes féministes ont su utiliser le « moteur colère » pour mobiliser

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes a rassemblé un large et jeune public

Ce fut, pour beaucoup, « un grand soulagement ». Le sentiment qu'« enfin » ce qui était partagé depuis des années au sein des cercles militants éclatait au grand jour. Et, très vite, il y eut l'espoir que cette parole sur les violences sexistes et sexuelles, devenue virale grâce au véhicule des réseaux sociaux, portait en elle-même l'annonce d'une grande transformation.

Tel est le souvenir, cinq ans après #metoo, des militantes féministes que nous avons contactées. Ni étonnement ni surprise face à ce déferlement qui a suivi la proposition faite aux femmes par l'actrice américaine Alyssa Milano de témoigner de leur vécu de violences sur Twitter, accompagné d'un même hashtag (mot-clé), #metoo, dans la foulée de l'affaire Harvey Weinstein.

« Je me suis demandé, quelque part, comment ça n'était pas arrivé plus tôt », dit Suzy Rojzman, porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes (CNDP) et cofondatrice, en 1985, du Collectif féministe contre le viol. Chaque année, 213 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles dans le cadre conjugal, 94 000 femmes victimes de viol ou de tentative de viol, selon les sources officielles.

Céline Piques, qui était à l'époque porte-parole de l'association Osez le féminisme!, renchérit : « En 2017, on martelait depuis des années déjà les chiffres des violences envers les femmes, sans grand effet. Et, dans les milieux féministes, les femmes violées partageaient leurs récits. Ce n'est donc pas l'ampleur des violences qui m'a

étonnée, mais le courage dont ont témoigné celles qui ont pris la parole, parce que cela revient à beaucoup s'exposer. »

Dans la foulée de cette vague de dénonciations massives sur les réseaux sociaux, les organisations se mobilisent dans la vie réelle. Fin octobre 2017, un rassemblement a lieu à l'appel d'Osez le féminisme!, des Femen et du collectif La Barbe devant la Cinémathèque française, pour dénoncer la rétrospective Polanski organisée cet automne-là. L'idée est « de montrer que la domination sexuelle est liée à la question du pouvoir, que les agresseurs profitent de leur statut pour violer et construisent justement leur impunité ainsi ». Ce faisant, l'action s'inscrit dans la droite ligne de ce dont continuent de témoigner les femmes sur les réseaux sociaux, où le mot-clé #balancetonporc prend, en France, le relais de #metoo.

## « Une fenêtre d'opportunité »

Très vite, cependant, les militantes constatent un « écart béant » entre la déflagration des récits en ligne et leur résonance dans le débat public. La marche organisée traditionnellement le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, est loin de faire le plein cette année-là. « On était moins de deux mois après #metoo et, de mémoire, on était très peu », confirme Caroline De Haas, qui a cofondé le collectif #noustoutes, en mai 2018. C'est justement ce « décalage entre le déferlement de témoignages et l'action militante derrière » qui la

**DANS LA FOULÉE DE #METOO, LES FÉMINISTES PARVIENNENT À MOBILISER LARGEMENT CONTRE LES FÉMINICIDES, IMPOSANT CE TERME DANS LE LANGAGE COURANT**

pousse, avec quelques autres militantes chevronnées, à fédérer autour d'une nouvelle structure les jeunes militantes pour qui #metoo a été un révélateur d'engagement.

« Caroline De Haas et quelques autres qui sont à l'origine de #noustoutes sont des professionnelles de la mobilisation. Elles décident de se servir de #metoo comme d'une fenêtre d'opportunité pour faire avancer la cause des femmes », analyse la doctorante Irène Despontin Lefèvre, qui a consacré sa thèse aux stratégies de communication des mouvements féministes après #metoo. Les organisations féministes font taire leurs désaccords et s'unissent autour d'un seul mot d'ordre : « Stop aux violences sexistes et sexuelles. » Le succès est au rendez-vous : le 24 novembre 2018, un peu plus d'un an après #metoo, 30 000 personnes défi-

lent à Paris, selon les organisatrices. Un an plus tard, elles revendiquent 150 000 manifestants sur tout le territoire.

Les « vieilles » militantes n'en reviennent pas de voir la jeunesse des cortèges. Dans les lycées, les universités, de nombreux comités locaux #noustoutes voient le jour, avec des formations en visioconférence qui délivrent les bases du féminisme aux nouvelles recrues. Les mobilisations (rassemblements, die-in...) sont largement partagées sur les réseaux sociaux. Dans les villes, c'est sur les murs, en grandes lettres noires sur fond blanc, que les colleuses s'élèvent contre le « patriarcat » et les violences masculines envers les femmes.

## « Contre le patriarcat »

« Pour moi, la réussite de #noustoutes vient du fait qu'on ait axé sur la colère. C'était une gueulante contre le patriarcat, mais au sens positif », estime Caroline De Haas. Dans la foulée de #metoo, les féministes parviennent à mobiliser largement contre les féminicides, imposant ce terme dans le langage courant, ce qui conduit notamment le gouvernement à organiser, à l'automne 2019, le Grenelle des violences conjugales, une série de tables rondes qui débouchera sur des changements législatifs.

D'autres moments marquants galvanisent les nouvelles recrues : l'émergence sur les réseaux sociaux de #metoo par leur ex), la conviction qu'un changement inéluctable est à l'œuvre dépasse le reste, toutes générations confondues. ■

SOLÈNE CORDIER

## A gauche, le combat féministe relance la guerre des sexes

La succession des affaires de violences sexuelles et sexistes à gauche témoigne de la distance qui persiste au sein des partis entre les féministes et des directions encore très masculines

Ce sont des bénévoles, des femmes surtout, longtemps dans l'obscurité, qui se retrouvent dans la lumière. Dans les partis de gauche qui s'en sont dotés, les cellules de lutte contre les violences sexistes et sexuelles se retrouvent au cœur des polémiques : accusées de court-circuiter la justice, d'alimenter le « tribunal médiatique » et l'arbitraire.

Julien Bayou, mis en cause par une ancienne compagne, critique celle d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV); Jean-Luc Mélenchon, depuis l'affaire Taha Bouhafs, ne cache pas son inquiétude quant à une instance qu'il ne contrôle pas, des accusations dont il ne sait rien. Nombreux sont les chefs de partis à remettre en cause ces instances qu'ils ont eux-mêmes avalisées. Jusque-là, ils s'y étaient beaucoup moins intéressés que les féministes de leurs propres mouvements. Portées par elles, les cellules ont permis, après le mouvement #metoo, d'accueillir la parole. Maintenant que l'heure des sanctions a sonné, a fortiori pour des responsables de premier plan, tout se complique.

Hélène Bidard, élue communiste parisienne, a animé pendant deux ans le dispositif « Stop violences » du Parti communiste français (PCF). Elle se souvient d'une époque pas si lointaine. Après l'affaire Baupin, qui a éclaté en 2016, quand des camarades lui

parlaient encore de « drague lourde ». Quand la libération des « oreilles » n'avait pas encore eu lieu. En conseil national, elle avait pris la parole : « Ces affaires de violences sexistes et sexuelles arrivent dans tous les partis, tous les milieux, et forcément aussi chez nous. » Elle avait été huée. Aujourd'hui, la réponse a changé. Un élu parisien lui a confirmé que, sur les questions d'égalité, « on ne peut plus [lui] dire non en face ». Toute l'hypocrisie du milieu politique face aux revendications féministes résumée en une phrase.

## « Acculturer les hommes »

Longtemps, il était facile de cantonner les violences à la sphère privée. Comme l'a rappelé l'ancienne ministre Aurélie Filippetti sur France 5, le 22 septembre, pour les dirigeants de gauche, « ce n'était pas grave, ils considéraient ça comme des choses privées. (...) Ce n'est pas de la grande politique ». Ce manque d'intérêt a laissé des traces. Aujourd'hui encore, les hommes politiques semblent mal à l'aise. « Les divorces, ça n'est pas toujours très simple », a lâché Olivier Faure, interrogé sur Franceinfo dans le sillage de l'affaire Bayou; le député La France insoumise (LFI) Manuel Bompard, de son côté, a suscité un tollé après cette phrase : « Une gifflée n'est jamais acceptable, mais une gifflée n'est pas égale à un homme qui bat sa femme tous les jours. »

Plus que les femmes, les hommes sont attendus au tournant sur leurs expressions publiques, mais les rares qui s'expriment peinent à maîtriser le lexique et le fond des combats féministes. Hélène Bidard, créatrice du « violentomètre », cette règle graduée allant du vert au rouge montrant le continuum des violences, le reconnaît : « Faut les acculturer, les hommes... Quand on les pousse un peu, ils disent tous la même chose, ils relativisent... »

Pourquoi cette tétanie ? Un sentiment d'incompétence, la peur d'être soi-même incriminé, théorise-t-elle. « Peut-être qu'ils pensent : "Si je ne manifeste pas, on ne me voit pas". » Au sein d'EELV, une militante féministe voit du mieux : des hommes qui s'interrogent sur leur comportement et même qui la consultent. « Depuis des années, la connaissance de ces sujets est très faible chez les responsables. Il y a une bascule à faire pour que la lutte féministe trouve de vrais alliés », estime la socialiste Gabrielle Siry. Le Parti socialiste, d'ailleurs, s'est longtemps contenté d'équipes ad hoc, notamment pendant les élections municipales de 2020. Puis un espace d'écoute a été créé, complété cet été par une cellule d'enquête et de sanction.

Dans leurs combats, ces instances se retrouvent en porte-à-faux vis-à-vis des directions. Et pas seulement dans les partis. C'est le

cas à la CGT aussi, dotée d'une cellule depuis 2016. La syndicaliste Raphaëlle Manière la pilote; elle salue « un moment enthousiasmant, les choses sont posées et le débat peut avoir lieu ». Celle de la CGT n'organise pas elle-même de sanction, les fédérations sont chargées de le faire sur la base du dossier qui leur est transmis. « On a des décisions à géométrie variable, une fédération soutient l'agresseur, une union départementale la victime », dit Raphaëlle Manière. Et un message politique envoyé aux femmes qui est problématique. »

## « Harmonisation »

C'est à la CGT aussi que le débat sur la prise en compte des décisions de justice s'illustre le mieux. Après le classement sans suite de la plainte pour viol, torture et actes de barbarie le visant, le dirigeant syndical Benjamin Amar a été réintégré en août. Au sein de la centrale, certains saluent cet alignement sur la justice, d'autres le regrettent. « Le fonctionnement interne ne dépend pas des institutions judiciaires mais des principes politiques qui nous animent », revendique Raphaëlle Manière.

La députée LFI Sarah Legrain, qui préside la cellule de lutte contre les violences sexuelles et sexistes du parti « insoumis », refuse d'opposer des militantes

sensibilisées à la cause à des cadres masculins, qui s'en désintéresseraient : « En interne, on est dans un mouvement d'harmonisation », estime-t-elle. Après la succession d'affaires de la rentrée, les responsables des cellules de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes) et de plusieurs syndicats, dont la CGT, ont prévu de se voir cet automne. En novembre 2021, après leur première rencontre, elles s'étaient dites « prêtes à changer ce monde sexiste et patriarcal ». Un an plus tard, l'idée d'un cadre commun fait son chemin. Notamment pour empêcher un phénomène identifié : l'itinérance de possibles agresseurs, du PCF à la CGT, ou à LFI...

Un exemple illustre cette différence de tonalité entre les responsables de partis et leurs militantes féministes, en interne. Média-part a écrit, dans un article publié le 19 septembre, que le député LFI de Seine-Saint-Denis Thomas Portes aurait fait l'objet d'un signalement auprès de la cellule d'écoute des violences sexistes et sexuelles du PCF, lorsqu'il en était membre, en 2018. Plusieurs membres de la cellule ont confirmé au Monde l'existence d'un tel signalement. Mais le numéro un du PCF, Fabien Roussel, lui, a assuré ne jamais en avoir entendu parler, le lendemain, sur BFM-TV. ■

JULIE CARRIAT

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

**Le 5 octobre 2017**, le « New York Times » publiait la première enquête sur les accusations de viol contre le producteur Harvey Weinstein

**Le 15 octobre**, #metoo apparaissait sur les réseaux sociaux, prélude à une grande libération de la parole des femmes et de l'écoute de la société

**Cinq ans plus tard**, « Le Monde » revient dans une série de cinquante articles, publiés pendant dix jours, sur les effets de ce mouvement qui a bouleversé la planète



EN  
BREF

## PÉDOPHILIE

L'Église catholique ne doit pas « tourner la page » du dossier de la pédocriminalité, ont prévenu ce samedi 13 associations de victimes, réunies pour la première fois à Paris, un an après la publication du rapport qui a démontré l'ampleur du phénomène (330 000 victimes mineures depuis les années 1950). « L'Église doit poursuivre sa prise de conscience », a déclaré Olivier Savignac, du collectif Parler et revivre : « Il ne s'agit pas de se démettre de ces questions en les déportant sur les commissions actuellement à l'œuvre. » Certains regrettent aussi la lenteur des indemnisations, seule une petite partie des dossiers ayant abouti pour le moment.

## ANIMAUX

Quelque 250 dauphins pilotes (aussi appelés globicéphales) ont trouvé la mort en s'échouant sur l'île reculée de Chatham, en Nouvelle-Zélande, où le risque d'attaques de requins rend les tentatives de remise à l'eau trop dangereuses. Le ministère néo-zélandais de la Conservation a ajouté qu'une équipe spécialisée a euthanasié ceux qui avaient survécu pour leur épargner des souffrances en plus. Selon les autorités, de tels échouages, sans qu'on sache pourquoi, ne sont « pas inhabituels », le plus important parmi ceux répertoriés ayant été observé en 1918, avec 1 000 cétacés. Il y a deux semaines, environ 200 dauphins pilotes ont péri sur une plage australienne, dont 44 ont pu être remis à l'eau.



Groenland, en juillet. « Même si le monde entier arrêta de brûler des combustibles fossiles aujourd'hui, la calotte glaciaire du Groenland perdrait encore environ 110 billions (10<sup>12</sup>) de tonnes de glace, entraînant une élévation moyenne du niveau de la mer d'au moins 27 cm », ont déclaré des chercheurs dans une étude publiée cet été.

## Coup de chaud sur le Groenland

Avec des pointes à 8 °C au-dessus de la moyenne, le pays vient de connaître les températures les plus chaudes jamais observées pour un mois de septembre.

FRÉDÉRIC MOUCHON

**QUAND LE THERMOMÈTRE** s'emballa à cause du réchauffement climatique, la planète perdit le nord. Littéralement. Le Groenland vient de l'expérimenter à ses dépens. Alors que l'on vient de connaître le quatrième mois de septembre le plus chaud jamais observé à la surface du globe, avec une température moyenne proche de 0,3 °C au-dessus de la période 1991-2020, la deuxième plus grande île du monde a suffoqué sous la chaleur. Actuellement, au nord du pays, il fait environ -10 °C, et environ 1 °C en moyenne sur l'ensemble du territoire.

D'après les calculs de Copernicus, programme européen d'observation de la Terre, « le Groenland a connu des températures exceptionnelles qui ont atteint par endroits plus de 8 °C de plus que la moyenne mensuelle ». « Après un été d'extrêmes avec des températures records, de la sécheresse et des incendies dans la plupart des pays européens, le mois de septembre a connu des températures inférieures à la moyenne en Europe mais le Groenland a été exceptionnellement chaud », observe Freja Vamborg, spécialiste

du changement climatique au sein de Copernicus. La majeure partie du territoire a connu le mois de septembre le plus chaud enregistré dans les archives remontant à 1979.

### Même constat dans l'Antarctique

Or qui dit chaleur extrême au niveau des pôles dit fonte accélérée de la banquise. « L'étendue quotidienne de la glace de mer de l'Arctique a atteint son neuvième minimum annuel le plus bas vers le milieu du mois », détaille Copernicus. Au pôle Sud aussi, le thermostat du continent blanc s'est détraqué. « L'étendue de la glace de mer de l'Antarctique s'est située le mois dernier parmi les cinq plus faibles de tous les mois de septembre, avec un niveau inférieur de 3 % à la moyenne, après plusieurs mois d'étendue mensuelle record ou proche du record », ajoutent les observateurs de Copernicus.

Soucieux de vulgariser l'impact du réchauffement climatique sur les pôles, certains scientifiques prennent parfois l'image de nos réfrigérateurs. Quand ils fonctionnent mal ou que le thermostat est trop chaud, c'est la partie congélateur qui fond en premier. Or, on le sait désormais :

l'Arctique s'est réchauffé près de quatre fois plus vite que le reste de la planète au cours des quarante dernières années.

Ce phénomène, appelé « amplification arctique », se produit lorsque la banquise et la neige, qui reflètent natu-

rellement la chaleur du soleil, fondent dans l'eau de mer, qui absorbe plus de rayonnement solaire et donc se réchauffe. Un cercle vicieux mortel pour les ours blancs et toute la faune polaire qui vit sur et grâce à la banquise. « Même si le monde entier arrêta de

brûler des combustibles fossiles à partir d'aujourd'hui, la calotte glaciaire du Groenland perdrait encore environ 110 billions (110 000 milliards) de tonnes de glace, entraînant une élévation moyenne du niveau de la mer d'au moins 27 cm », ont de leur côté révélé des chercheurs du Service géologique du Danemark et du Groenland (Geus) dans une étude publiée fin août.

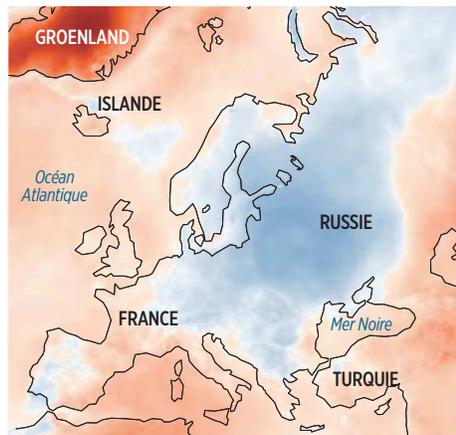
En examinant le climat de l'Arctique de 2000 à 2019 et le déséquilibre qu'il a créé dans la calotte glaciaire du Groenland, les chercheurs ont constaté que la forme de la glace se met en mouvement pour corriger ce déséquilibre, en perdant 3,3 % de sa surface. D'après Jason Box, auteur principal de cette étude et membre du Geus, il s'agirait même d'une estimation basse.

« C'est un minimum très conservateur, affirme ainsi le chercheur. De manière réaliste, nous verrons ce chiffre plus que doubler au cours de ce siècle. Dans le scénario prévisible où le réchauffement climatique ne fera que continuer, la contribution de la calotte glaciaire du Groenland à l'élévation du niveau de la mer ne fera que continuer à augmenter. »

### LA BANQUISE EN SURCHAUFFE

Anomalie de température de l'air en surface en septembre 2022 par rapport à la moyenne des mois de septembre\*

-10 °C -6 °C -4 °C -2 °C 0 °C +2 °C +4 °C +6 °C +10 °C



\* PÉRIODE 1991-2020. SOURCE : COPERNICUS CLIMATE CHANGE SERVICE/ECMWF. LPI/INFORMAPHIS.

RASSEMBLEMENT NATIONAL

# Du FN au RN, une mue de façade

Cinquante ans après la fondation du Front national, le Rassemblement national s'est approché du pouvoir en restant fidèle à ses idées nationalistes, tout en changeant le reste de son programme selon l'époque

**I**l n'y aura pas de droit d'inventaire. Ni d'examen critique du passé du Front national (FN), devenu Rassemblement national (RN) depuis 2018. Pour fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire de la création du FN, qui a lieu mercredi 5 octobre, le parti d'extrême droite a fait les choses en petit : un colloque est organisé à l'Assemblée nationale, le lendemain, pour lister ses différents « apports dans le débat politique français ».

Pas question de revenir sur les sujets qui fâchent, ni les personnes : les deux cofondateurs encore en vie, Alain Robert et Jean-Marie Le Pen, ne sont pas conviés. Pas question, non plus, de faire le bilan des années du « Menhir », quarante ans pendant lesquels un groupuscule fondé par des néofascistes est devenu l'un des principaux partis politiques français malgré les provocations racistes, antisémites et négationnistes de son principal dirigeant. Pas question, enfin, d'analyser les différentes mues du mouvement, tour à tour réactionnaire et conservateur, pro-américain puis pro-russe, reaganien puis protectionniste, abhorrant 1789 puis se réclamant de la République... Les revirements idéologiques de Marine Le Pen ces dix dernières années – le plus spectaculaire étant celui sur la sortie de l'euro et de l'Union européenne – ne seront pas davantage au programme.

Désormais, Marine Le Pen joue la carte de la force tranquille : nul besoin de parler trop fort. Il faut laisser venir les choses. La situation lui est favorable. Son score à la présidentielle et une gauche inaudible ont renforcé son statut de première opposante à un exécutif affaibli par sa majorité relative à l'Assemblée nationale.

A l'horizon, un congrès se tiendra le 5 novembre, à l'issue duquel, pour la première fois de son histoire, le chef du mouvement ne sera pas un Le Pen. Une libération pour elle. Celui qui lui succédera – Jordan Bardella ou Louis Aliot – laissera à la députée du Pas-de-Calais le loisir de rester au Palais-Bourbon, nouveau lieu de pouvoir du RN : 89 élus, deux vice-présidences, une place à la délégation de renseignement, vingt-cinq présidences de groupes d'amitiés. Jamais, dans l'histoire française, une formation d'extrême droite n'aura autant pesé dans les institutions républicaines.

## L'IDENTITÉ DE LA FRANCE, SOCLE COMMUN

Le choix de cette célébration discrète, les thèmes comme les absents, tout cela révèle l'ambiguïté qu'entretient Marine Le Pen avec le passé de son parti.

Rupture dans la forme mais continuité sur le fond. La députée martèle que le RN n'est pas le FN, que le parti a évolué, a retiré sa « tunique de Belzébuth » tissée par les sorties racistes et antisémites de son père. Dans le même temps, elle revendique un corpus inchangé dans ses grandes lignes, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'immigration, contre le mondialisme et la défense d'une certaine idée de la France et de sa grandeur présumée perdue. Certaines obsessions ont disparu, reflet d'un changement d'époque : l'anticommunisme, la défense de la famille traditionnelle, la lutte contre l'avortement ou le rétablissement de la peine de mort.

Mais aucun des « fondamentaux » du mouvement n'est renié, en premier lieu la « préférence nationale », rebaptisée il y a dix ans « priorité », qui vise à privilégier les Français dans l'attribution des emplois, des aides sociales et des logements. Cette colonne vertébrale de son programme, contraire au bloc de

constitutionnalité, Marine Le Pen ne veut en aucun cas y renoncer. Jean-Marie Le Pen, non convié au fameux colloque, s'en félicite et salue l'habileté de sa fille : « Le RN met en avant les propositions traditionnelles du FN. La ligne de la droite nationale, populaire et sociale est tenue. Insister sur le pouvoir d'achat, c'est une technique efficace de dédramatisation, car porter le débat hors de la politique vous met à l'abri des affrontements. »

Cette stratégie n'est que la énième mue de la formation quinquagénaire : la peau change, la structure demeure. « Le FN est, idéologiquement, extrêmement plastique. Ce qui compte pour ses militants, c'est la vision générale du monde et la conception organique de la nation, rappelle Nicolas Lebourg, historien de l'extrême droite. Par conséquent, le seul programme est de gouverner. Le FN agit en réceptacle de la demande, des mécontentements. »

Il n'y a pas de photo de la naissance du Front national pour l'unité française – nom officiel du parti –, le 5 octobre 1972. Dans la salle des Horticulteurs à Paris, une réunion privée se tient ce jour-là à l'initiative d'Ordre nouveau – groupuscule néofasciste, descendant d'Occident, réputé pour sa violence. Son chef, Alain Robert, veut créer une structure politique plus « présentable » et réaliser le vieux rêve de l'extrême droite française : l'union. Il convient donc d'adopter une stratégie de « front national ».

Pour marier des chapelles qui se haïssent, qui de meilleur qu'un ancien poujadiste, ancien parlementaire, ancien de l'« Indo » et de l'Algérie ? Un has been, en somme, qui semble avoir sa carrière politique derrière lui ? Le choix se porte sur Jean-Marie Le Pen. Alain Robert veut faire de l'ancien président de « la Corpo » – une association d'étudiants en droit – une marionnette à sa main. Jean-Marie Le Pen fait fi des plans que d'autres ont pour lui : il sera rapidement seul maître à bord. En attendant, on le flanque d'une brochette mêlant anciens collaborateurs et quelques anciens résistants, pro-Algérie française.

« LE RN MET EN AVANT LES PROPOSITIONS TRADITIONNELLES DU FN. LA LIGNE DE LA DROITE NATIONALE, POPULAIRE ET SOCIALE EST TENUE »

JEAN-MARIE LE PEN  
ancien président  
du Front national

Que reste-t-il aujourd'hui du premier FN, celui de Jean-Marie Le Pen ? « Beaucoup de choses mais essentiellement l'idée de nation, veut croire Marine Le Pen. Au moment où tout le monde s'enthousiasmait pour des structures supranationales, le FN a fait de la nation le cœur de sa vision politique. Le lieu où on transmet, où on s'épanouit, le lieu qui protège. »

Le néofrontiste Sébastien Chenu – il a adhéré au parti en 2014 – constate le ciment que constitue cette idée de la nation : « Les électeurs ont accepté ces transformations car ils sont attachés à l'identité de la France. C'est le socle commun. Dedans, vous avez la langue, l'équilibre des territoires, le patrimoine social, la question de la souveraineté. Mais pas de dimension ethnique. »

Il serait simpliste de résumer l'histoire du FN-RN aux deux seuls personnages de Jean-Marie Le Pen et de Marine Le Pen, distinguant un Front outrancier, protestataire et radical et un Rassemblement dédramatisé, presque crédible.

## LE RISQUE DE LA BANALISATION

A la fin des années 1990, Bruno Mégret avait sans succès tenté de faire du FN un parti de gouvernement, apte aux alliances avec la droite. Et si Marine Le Pen a eu très tôt la conviction que la bonne ligne à défendre était plus sociale, critique de la mondialisation, son numéro deux des années 2011-2017, Florian Philippot, l'a renforcée dans ce choix stratégique en y ajoutant un changement de première importance au logiciel historique : la référence positive à Charles de Gaulle, personnage honni de ce camp politique.

Sous le mandat « mariniste », la stratégie de dédramatisation s'accompagne d'un nouveau champ sémantique, arme essentielle dans la bataille politique. « Marine Le Pen a changé le volume sonore du discours du FN, en réduisant d'un cran les outrances, les hyperboles, les bons mots, pour entrer dans la norme du discours politique, estime Cécile Alduy, professeure à Stanford (Californie) et

chercheuse associée au Cevipof, spécialiste de l'analyse des discours d'extrême droite. Dans le même temps, elle a effacé tout ce qui allait à l'inverse du mouvement culturel de la France, au moment où s'imposait une dominante idéologique condamnant le racisme, les inégalités. Pour capter l'air du temps, elle a adopté ce large consensus pour le couler dans le fond idéologique de base du FN. Des mots qui sonnent moderne et républicain sont utilisés, mais uniquement appliqués à la lutte contre l'immigration. »

Ce mouvement consacre une « double victoire », analyse le sociologue Sylvain Crépon. Celle « des fondamentaux républicains puisque le RN formule son idéologie nationaliste avec des mots conformes aux principes universaux ». Et celle du RN, puisqu'il « a imposé ses thématiques de campagne à la société dans son ensemble, notamment le lien entre immigration et insécurité ».

Mais toute stratégie a ses limites. Cela vaut pour celle de la dédramatisation, qui peut finir par ressembler à une banalisation. Un risque majeur pour le RN : s'il est vu comme un parti politique lambda, alors, il fait partie du système. Et perd sa spécificité.

Une possible dérive que souligne Marion Maréchal, passée au printemps dans le camp d'Eric Zemmour. Commentant le nouveau slogan du RN – « L'alternance, c'est nous » – la petite-fille du fondateur du FN souligne le basculement, voire le risque, que cela représente pour le parti. « Le terme "alternance" est un vrai marqueur. Historiquement, le RN se présentait comme l'alternative, manière de dire que l'on ne se reconnaissait pas dans la politique des autres grands partis. L'alternance, c'était le système de balancier entre l'UMP [ancêtre du parti Les Républicains] et le PS [le Parti socialiste], donc l'UMP, donc un terme que l'on réfutait. » Comme si la mue perpétuelle du Rassemblement national ne concernait plus seulement sa peau mais aussi son identité. ■

CLÉMENT GUILLOU  
ET ABEL MESTRE



# En 1972, les fondations idéologiques du Front

L'historien Nicolas Lebourg décrypte le texte fondateur du parti, rédigé par Ordre nouveau

Marine et Jean-Marie Le Pen, au congrès du Front national, à Lyon, en 2014.

CYRIL BITTON POUR « LE MONDE »

## ANALYSE

Le Rassemblement national (RN) a 50 ans, le Front national (FN) ayant été fondé le 5 octobre 1972. La déclaration d'intention du Front national est le premier manifeste idéologique avec lequel le parti se présente devant les électeurs aux élections législatives de 1973. Sa relecture aujourd'hui s'avère indispensable pour comprendre la place prise par un FN-RN comptabilisant 0,52 % des suffrages lors de ce scrutin, et disposant aujourd'hui de 89 députés.

**Pas de culte du «sauveur»** Ce texte de sept pages a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 1972 avant même la fondation du FN. Elle est l'œuvre du conseil national d'Ordre nouveau. Ce mouvement nationaliste et d'extrême droite a adopté le projet de fondation du FN à son congrès de juin 1972. Cette déclaration ne correspond pas à son propre programme, déjà publié en 1970 et ouvertement néofasciste (il proclame «*l'échec irréversible de la démocratie*» et prône l'élimination des partis politiques, l'interdiction de la grève, l'organisation corporatiste, etc.). En 1972, il s'agit d'une tentative de constitution d'une plateforme unifiant l'ensemble des groupes d'extrême droite sur un programme commun minimal.

Selon Ordre nouveau, la publication de ce document doit permettre d'effectuer «*la campagne la plus à droite depuis la vague Poujade de 1956 : travail, école, famille, nation*». Le texte a pour plume François Brigneau, ancien membre de la Milice, dont Ordre nouveau songe alors à faire le premier président du FN, à cause des tensions connues avec Jean-Marie Le Pen. C'est là un trait essentiel : si le FN est un parti ensuite construit sur le culte de la personnalité de Jean-Marie puis de Marine Le Pen, en aucune façon ses

fondateurs ne croyaient en un «sauveur». Bien au contraire, leur dévotion allait à la construction d'un parti révolutionnaire (le leur) sachant utiliser un parti «attrape-tout» (le FN).

**Le «péril majeur» de la «décadence»** La déclaration affirme d'abord que le «péril majeur» est la «décadence» de la France détruisant les structures naturelles de la nation. Pour enrayer ce processus, il faudrait mettre fin à «*l'enfant-roi*» pour restaurer l'autorité parentale et la famille, afin d'empêcher «*les manœuvres qui visent à sa destruction*». Il faut remettre de l'ordre et de la hiérarchie dans l'institution scolaire et interdire la pornographie.

Le texte de 1972 loue le travail sous une forme entrepreneuriale nationale : le capitalisme international est voué aux gémonies, mais la solidarité des classes et le refus de l'économie nationalisée sont mis en avant. Cet interclassisme rejoint l'anti-intellectualisme pour privilégier le secteur industriel et artisanal à la société des services. Le droit de grève est revu à la baisse, particulièrement dans le secteur public, en échange de la proclamation d'une responsabilité morale du patronat.

Si le programme économique du FN-RN a été très fluctuant, du reaganisme des années 1980 à l'interventionnisme des années 2010, de l'abandon à la conservation de l'euro, il a toujours été recouvert de cette stylistique interclassiste. C'est grâce à elle que Jean-Marie Le Pen affirmait, entre 1972 et 1995, que son parti n'était pas d'extrême droite mais de «*la droite nationale, sociale et populaire*». Durant sa dernière campagne présidentielle, Marine Le Pen a également souvent utilisé cette formule, en enlevant juste le mot «*droite*», affirmant défendre un «*projet national, social et populaire*».

Le rapport à la société industrielle est aussi relativement constant. Le point de vue d'Ordre nouveau était politique et non une réponse à un problème pratique : les emplois industriels avaient progressé de 1,8 % en 1972. Chez Marine Le Pen, il existe un culte constant de la société industrielle des années 1950-1960, censée correspondre à une unité de la classe ouvrière faisant celle de la nation. Ce mythe dans le passé est mobilisé pour définir l'utopie : l'instauration à venir d'une société harmonieuse défaite des prédateurs d'en haut (le capitalisme transnationalisé) et d'en

bas (les immigrés bénéficiaires d'allocations).

**Nation et immigration** La nation est le seul objet à bénéficier d'une définition : «*La nation est la communauté de langue, d'intérêts, de race, de souvenirs où l'homme s'épanouit. Il y tient par ses racines, ses morts, le passé, l'héritage*». Cette conception de la nationalité chère à Maurice Barrès renvoie à «*la terre et les morts*» et non au contrat social, en assumant un unitarisme biologique et culturel.

Sur le plan du style, le FN a nettement évolué. Sur le fond, on peut observer que l'abandon par Marine Le Pen, durant la campagne présidentielle de 2022, de l'exigence d'interdiction de la binationalité est une évolution majeure. Nonobstant, la tribune publiée par Jordan Bardella, candidat à la succession de Marine Le Pen, en juillet, sur le site de *Marianne*, où il affirme que le premier devoir de l'Etat est d'assurer la permanence de l'homogénéité du peuple, est très conforme. Ce point renvoie d'ailleurs à la façon dont le document de 1972 considère l'immigration : «*Une invasion pacifique et légale [qui] change la nature et le particularisme du peuple français*».

Ici encore, il s'agit d'un point de vue politique, puisque, précisément, l'année 1972 voit le solde migratoire de l'immigration algérienne être inférieur de 35,5 % à celui de 1971 – avec une immigration d'hommes de plus de 16 ans au plus bas depuis 1967. D'Ordre nouveau à Jordan Bardella, en passant par le discours d'Eric Zemmour sur le «grand remplacement», on est bien là dans une continuité idéologique affirmant une transmutation de l'ethnicité française. En revanche, il existe une rupture politique : seul Ordre nouveau veut alors porter ce thème dans le FN, Jean-Marie Le Pen freinant des quatre fers en pensant qu'il risque d'amener le parti à sa perte.

Ordre nouveau étant dissous en 1973 après une nuit où son meeting contre l'«immigration sauvage» est accompagné d'une émeute où 76 policiers sont blessés, l'ancien député poujadiste n'avait pas complètement tort : c'est à partir des législatives de 1978 que le slogan «*Un million de chômeurs, c'est un million d'immigrés en trop*» permettra au parti de trouver le ton électoralement efficace. Le fait que la conception ethniciste de la nation fut le trait inquiétant l'extrême droite populiste en 1972, alors qu'elle est

## L'ABANDON PAR MARINE LE PEN, DURANT LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE DE 2022, DE L'EXIGENCE D'INTERDICTION DE LA BINATIONALITÉ, EST UNE ÉVOLUTION MAJEURE

devenue son point le plus «mainstream», est sans doute la plus importante évolution de ces cinq décennies.

**Contre le cosmopolitisme** La déclaration fondatrice soulignait la nécessité que «*l'Etat national s'élèvera avec vigueur contre les doctrines qui tendent à la disparition de la nation. Le cosmopolitisme, l'Internationale communiste et l'Internationale capitaliste seront mis hors la loi*». Certes, ce FN des débuts pense en matière d'Etat à instaurer, quand celui de Marine Le Pen fait avant tout une proposition de changement de gouvernance, même désormais réduit à une simple et naturelle «*alternance*». Néanmoins, les changements institutionnels sont encore profonds, puisque la constitutionnalisation de la «*préférence nationale*» nécessiterait de mettre fin au «*bloc de constitutionnalité*», socle juridique des libertés fondamentales.

Les mesures de pénalisation de l'internationalisme ne sont pas précisées ici, mais on peut penser que l'exigence par Ordre nouveau de l'abrogation de la loi Pleven, adoptée en mars 1972 pour pénaliser la discrimination et le racisme, en est un exemple, d'autant plus intéressant que cette revendication fut faite par le FN jusqu'à récemment, alors qu'à la dernière présidentielle elle ne fut portée que par Eric Zemmour.

Autre point : le texte fondateur du FN défend la création d'une confédération des Etats européens. Il est vrai que, déjà, lors du congrès d'Ordre nouveau de l'été 1972, c'était François Duprat qui avait présenté tant le rapport de projet de création du FN que celui sur la doctrine internationale d'Ordre nouveau, et que cette dernière visait à la construction de l'unité européenne puis d'une alliance occidentale ayant aboli ses barrières douanières intérieures.

Le FN de Jean-Marie Le Pen ne sera pas, lui non plus, d'un souve-

rainisme étroit, défendant la création d'une monnaie commune européenne et d'une défense militaire commune. Le choix souverainiste de Marine Le Pen est une option idéologique qui lui est propre et qui est une réaction à l'extension de la transnationalisation du monde. Elle l'a également toujours conçu avec un fort accent jacobin, tout comme Louis Aliot, autre prétendant à sa succession, au contraire du document de 1972 qui, dans la tradition contre-révolutionnaire, défend encore les «*particularismes provinciaux*».

Autre aspect lexical : le FN n'hésite pas, en 1972, à mettre en cause «*les féodalités du capitalisme apatride*», soit un choix stylistique qui renvoie au livre de 1845 d'Alphonse Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque. Histoire de la féodalité financière* (aujourd'hui réédité par la maison d'éditions d'Alain Sorral). Marine Le Pen avait certes fait référence aux «*féodalités financières*» lors de son discours de lancement de campagne présidentielle en 2011, mais son discours n'a jamais connu d'ambiguïté antisémite.

Les évolutions de forme et de fond entre 1972 et 2022 sont certaines. Ce qui relie le mieux la déclaration d'intentions du FN de 1972 au RN de 2022 est la constance dans sa conception anthropologique : l'humain est un national qui existe par son intégration à des structures (famille, école, entreprise) devant être régies par un ordre hiérarchique, estimé légitime et naturel, et constituer une protection à l'encontre de la globalisation. Cette dimension pose la question de la relation entre nationalité et ethnicité.

Le succès du FN-RN vient aussi précisément d'avoir eu la capacité à lâcher du lest sur cet élément afin de ne plus provoquer de réactions de mobilisation électorale à son encontre. L'affirmation ouverte de cette relation s'est repliée au sein de Reconquête!, en quelque sorte plus proche du texte fondateur. Cette bipolarisation présente moins des risques d'affrontement que des potentiels de complémentarité. L'enjeu pour les extrêmes droites ne se situe donc pas le 5 octobre, mais le 5 novembre, jour de l'avènement d'un président du RN qui ne sera pas nommé Le Pen. Ce sera la capacité du parti à construire une offre politique, dédianabolisée dans la forme et conforme dans le fond, qui déterminera le chemin vers 2027. ■

NICOLAS LEBOURG  
(HISTORIEN, SPÉCIALISTE DE L'EXTRÊME DROITE)

## Extrait de la «déclaration d'intention du Front national» (1972)

«C'est cette décadence qui est aujourd'hui le péril majeur de la France. Elle mine l'individu. Elle détruit la famille. Elle affaiblit la nation. Elle rongé les principes sans lesquels les communautés disparaissent dans le chaos de l'intérieur ou la mainmise de l'étranger, à savoir : l'autorité, les libertés, la responsabilité, le courage, le goût de l'effort, le respect du travail, la propriété individuelle. Ce langage tranche singulièrement avec celui des politiciens actuels, qu'ils soient de gauche ou de droite. Nous le tenons parce qu'il nous semble essentiel, et que de cette prise de position découlent les lignes-force du Front national.»

# L'héritage du parti d'extrême droite célébré sans Jean-Marie Le Pen

Le Rassemblement national organise un colloque, jeudi, à l'Assemblée nationale, pour les 50 ans de la création du FN, sans son fondateur

**J**e suis le Fantômas de la politique ! » Jean-Marie Le Pen rit à gorge déployée dans un fauteuil fatigué du manoir de Montretout, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Après tant de vies, le cofondateur du Front national (FN) s'imagine dans la peau de l'insaisissable «*génie du crime*», commentant cet étrange paradoxe : pour ses 50 ans, le Rassemblement national (RN) s'apprête à vanter son inestimable contribution à la vie politique du pays, sans convier celui qui en est à l'origine. Le vieux baron de l'extrême droite préfère juger tout cela microscopique, plus que mesquin. «*J'ai pensé que si c'était intéressant, je serais mis au courant. Je ne vais tout de même pas partir à la recherche d'informa-*

*tions dans le FN-RN... Vous connaissez le programme, vous ?*»

Le RN organise, jeudi 6 octobre, à l'Assemblée nationale, un colloque dont le titre se veut prophétique : «*De l'espoir au pouvoir*». Au menu, trois conférences animées par des cadres du parti ou des proches, le sondeur Jérôme Sainte-Marie, futur dirigeant d'une «*école des cadres*» du RN, et l'avocat Pierre Gentillet, cofondateur du petit syndicat étudiant de droite radicale La Cocarde. Ils tenteront de démontrer que le FN «*a toujours été un parti républicain*» et qu'il a su imposer ses thèmes dans le débat public – immigration, laïcité, patriotisme économique...

A l'issue du colloque ne devrait s'imposer qu'une seule conclu-

sion : la fierté de l'héritage frontiste, et donc de Jean-Marie Le Pen. Mais ce n'est pas jeudi que Marine Le Pen, invitée à achever l'exposé, se réconciliera avec l'histoire de son parti. C'est elle qui a effacé le rôle de président d'honneur à l'issue d'une longue bataille juridique avec son père ; elle qui a rompu avec la tradition du rassemblement du 1<sup>er</sup>-Mai ; elle qui promet plus volontiers les ralliés d'autres formations politiques que les militants historiques du FN.

### Aucune figure tutélaire

Le RN est un parti qui n'entretient le culte d'aucun martyr, d'aucune figure tutélaire, et ne s'interroge jamais sur son histoire tourmentée. «*Il y a là-des-*

*sus une certaine schizophrénie et de l'ingratitude. On peut dire que l'on a été en désaccord avec tel ou tel propos sans vouloir se dissocier de l'ensemble de l'héritage, se désoler une ancienne figure du mouvement. C'est une question de cohérence humaine, pas seulement politique.*»

Pas grand monde n'aime avoir 50 ans, mais il a semblé ces derniers mois que cette échéance inspirait une frousse particulière aux dirigeants du RN. Au mois d'août, ils n'étaient pas encore certains de vouloir l'affronter. L'aspect inévitable du sujet et la couverture médiatique qui allait l'accompagner ont convaincu le parti que la meilleure manière de passer ce mauvais moment était de faire de la pédagogie «*sans*

*historiens subventionnés par l'Etat*», dixit le président par intérim du RN, Jordan Bardella.

### «Je le remercie»

La solution est validée par les derniers arrivés dans le mouvement, tous peu à l'aise avec la figure de Jean-Marie Le Pen. «*Quand je fête mes 30 ans, je ne fête pas la bêtise que j'ai faite à 10 ans*, remarque Thomas Ménagé, député du Loiret venu de Debout la France. *Je m'inscris en contradiction avec l'essentiel de ce que pensait Jean-Marie Le Pen mais je le remercie d'avoir créé le parti.*»

«*Il aurait été déplacé de sortir les cotillons et les serpents, estime le vice-président (RN) de l'Assemblée nationale, Sébastien Chenu, venu de la droite républi-*

*caine. Il est difficile de célébrer un mouvement politique qui nous semble décalé par rapport à ce qu'est le RN. Mais on ne peut pas faire comme s'il n'avait pas existé car, sans le FN, il n'y aurait pas 89 députés patriotes aujourd'hui. Le FN a mis le doigt sur les problèmes, le RN sur les solutions.*»

Pour les cotillons, la boisson et les chansons, il faudra donc attendre le 22 octobre, à Montretout. Jean-Marie Le Pen y a convié une cinquantaine de ses compagnons de route. Dont sa fille ? «*Toute la famille Le Pen est chez elle*, répond son conseiller Lorrain de Saint-Affrique. *On n'invite pas les gens chez eux !*» Il n'est pas tout à fait convaincu qu'elle viendra. ■

CLÉMENT GUILLOU



Manifestation contre les violences faites aux femmes, le 24 avril 2019, à Dabou, en Côte d'Ivoire. GODONG/BSIP VIA AFP

# En Afrique francophone, le difficile combat des féministes

Depuis plusieurs années, les militantes dénoncent les atteintes au corps et aux droits des femmes. Elles se disent submergées par les témoignages de victimes

Quand elle marche dans les rues de Conakry, Kadiatou Konaté se méfie des regards insistants. Parfois, un doigt se pointe vers elle. « C'est vous qui envoyez nos hommes en prison ? », l'apostrophe parfois une voix hargneuse. La militante féministe répond invariablement « non », par peur d'être agressée.

A 21 ans, Kadiatou Konaté dérange une société guinéenne gangrenée par les violences sexuelles. Avec son modeste bataillon de 500 militantes réunies au sein du Club des jeunes filles leaders de Guinée, Kadiatou Konaté est en guerre contre les crimes sexuels, un phénomène massif dénoncé dans un récent rapport d'Amnesty International. En 2009, lors d'une enquête nationale, 23 % des Guinéennes déclaraient avoir été violées. 97 % des filles et adolescentes ont aussi subi l'excision, pratique pourtant illégale depuis vingt ans.

Comme d'autres féministes d'Afrique subsaharienne francophone, Kadiatou Konaté, engagée dès ses 15 ans dans des associations de défense des femmes, n'a pas attendu le mouvement #metoo pour prendre la parole. Agées de 20 à 33 ans, les militantes incarnent la nouvelle génération – parfois la troisième,

selon les pays – à investir les luttes féministes. Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Cameroun, Bénin... depuis plusieurs années, elles dénoncent les atteintes au corps et aux droits des femmes. Et partout elles font face à de violentes réactions. Leur prise de parole, surtout numérique, témoigne d'une politisation massive des jeunes Africaines. « Bien sûr #metoo a résonné en nous. Mais si les filles prennent conscience des oppressions qu'elles subissent, c'est le fruit de l'accès à l'éducation de masse. Une victoire qu'on doit à nos aînées », estime la militante béninoise Chanceline Mevowanou.

Néanmoins, les féministes africaines se sont approprié le mouvement surgi il y a cinq ans en lançant des campagnes en ligne, avec plus ou moins de succès. Au Sénégal, en 2018, à la suite d'une série de viols et de féminicides, Ndéye Fatou Kane, chercheuse et féministe, a créé #balancetonsaïsaï. Au pays du « sutura », l'injonction au silence, l'adhésion fut timide mais l'initiative a fait date.

## UNE RUPTURE GÉNÉRATIONNELLE

Le hashtag #vraiefemmeafricaine, grignoteur parodie des clichés accolés à « l'authentique » femme africaine, lancé en 2020 par la journaliste ivoirienne Bintou Mariam Traoré, s'est massivement propagé dans le monde francophone. « Cette campagne a été notre #metoo. Elle a permis de montrer aux Africaines en quoi le féminisme était libérateur », explique Méganne Boho, présidente de la Ligue ivoirienne des droits des femmes.

Peut-on pour autant parler d'une révolution féministe en Afrique francophone ? Le chemin semble encore long. La prise de parole, bien qu'émancipatrice à l'échelle individuelle, n'a pas fondamentalement bousculé les structures patriarcales génératrices d'oppression. Les rapports de dominations se sont maintenus dans les sphères de pouvoir. Ainsi, au Sénégal, l'affaire Adji Sarr, nom de la masseuse qui a accusé en mars 2020 Ousmane Sonko, le principal opposant au président sénégalais, de viols répétés – ce que ce dernier nie –, illustre l'impossible débat sur le sujet. Le scandale, perçu comme un complot d'Etat, a enflammé le pays, 14 personnes ont été tuées dans des manifestations de soutien au responsable politique mis en cause. L'affaire a aussi dévoilé une rupture générationnelle. Contrairement aux plus jeunes, les pionnières, structurées et influentes, ont mollement soutenu la victime présumée, par peur du climat de violence. Elles s'étaient

aussi montrées plus prudentes que les jeunes militantes face à la parole d'Adji Sarr. L'insurrection de cette affaire est toujours en cours.

Par ailleurs, même si certains pays ont renforcé leur arsenal juridique – au Sénégal, le viol est criminalisé depuis 2019, en Guinée, les peines ont été alourdies –, l'impunité persiste. « La loi sénégalaise continue de réclamer que la victime prouve qu'elle n'était pas consentante. Elle ne bénéficie pas non plus d'aide juridictionnelle, contrairement à l'auteur présumé », dit Ndéye Khaira Thiam, psychologue clinicienne et criminologue. Dans ce contexte peu favorable aux droits des femmes, tenter de renverser l'ordre se paie au prix fort.

« LA LOI SÉNÉGALE  
CONTINUE DE  
RÉCLAMER QUE LA  
VICTIME [D'UN VIOL]  
PROUVE QU'ELLE  
N'ÉTAIT PAS  
CONSENTANTE »

NDÉYE KHAIRA THIAM  
psychologue clinicienne  
et criminologue

## CLIMAT DE VIOLENCE

« Mon engagement féministe a fichu ma vie en l'air. Il m'a coûté mon boulot, ma quiétude, ma liberté de circuler », confie Gabrielle Kane. La trentenaire sénégalaise, connue pour avoir publiquement soutenu Adji Sarr, continue de décocher sans retenue ses flèches sur les plateaux de télévision. Et récolte des floppées d'insultes et de rares encouragements. En juin, l'un de ses détracteurs a toutefois été condamné à six mois de prison avec sursis pour menaces de mort. L'ex-mannequin, à la tête d'une agence de communication, est la cible favorite des antiféministes. Ils l'accusent d'accointances avec les hommes du régime, d'être au service de la France – où elle a vécu dix ans – et de vouloir détruire les fondements de la société sénégalaise. Une critique récurrente à l'égard de ces femmes, accusées d'être des « suppôts » de l'Occident. « Je ne me tairais pas même si je me sens en danger », dit pourtant la jeune femme, placée, pour la deuxième fois en deux ans, sous protection policière.

« Épuisées », et « découragées », les féministes francophones sortent souvent abîmées de ce climat de violence. Cruel paradoxe, elles se retrouvent submergées par des demandes d'aide de victimes dont elles ont encouragé la prise de parole. « Je me couche et je me lève avec des messages d'appels à l'aide de femmes qui me racontent les violences qu'elles subissent. Au bout d'un moment, je craque », reconnaît Kadiatou Konaté.

De fait, burn-out et dépressions attaquent la santé mentale des militantes, sommées de combler les carences de leur Etat en matière de prise en charge des survivantes. Pour y faire face, au sein des collectifs, la question du care (« soin ») est désormais prise au sérieux. L'Ivoirienne Méganne Boho, à la tête d'une

association de 85 personnes, a dû se résoudre à consulter une thérapeute, aussi présente pour l'équipe. « Recevoir cinq appels à l'aide par jour, dont au moins deux pour viol, c'est lourd à porter. Toute cette détresse nous dépasse, d'autant que nous sommes bénévoles. » Sa consœur béninoise Carine Danhouan, elle, s'interroge sur la survie du mouvement : « Nos militantes sont blessées. Il y a urgence à investir dans des espaces de soin et de guérison. Sinon, elles vont vriller. On ne peut pas aider si l'on souffre soi-même. »

A ces enjeux cruciaux, s'ajoute un obstacle majeur pour la nouvelle génération féministe : la résurgence des mouvements religieux, qui suscite de forts tiraillements. « Au Sénégal, notre plus grand défi est de nous attaquer aux interprétations fallacieuses que des pseudo-religieux font du Coran pour continuer à contrôler le corps des femmes », explique Maimouna Astou Yade. Celle qui revendique un féminisme « radical » et ancré dans l'islam ne rejette pas la polygamie, pratique fustigée par la plupart des pionnières. « Si les hommes respectaient les conditions requises par le Coran, la polygamie ne serait pas source de violence. Mais ils les bafouent pour mieux contrôler les femmes », assure cette juriste.

« La plupart des féministes sénégalaises vivent une ambiguïté fondamentale. Elles réclament des droits mais ne souhaitent pas déconstruire le système patriarcal qui les oppresse, juge pour sa part Ndéye Khaira Thiam, psychologue clinicienne et criminologue. La plupart ne sont pas prêtes à vivre librement car elles aspirent au mariage, qui est pourtant la porte de leur prison. Car selon le code de la famille, l'homme détient la puissance maritale sur sa femme et ses enfants. » La révision de ce texte demeure l'un des combats de certains mouvements féministes.

## PASSER LE FLAMBEAU

La clinicienne dénonce aussi le « silence » des militantes concernant les droits des travailleuses du sexe ou des minorités sexuelles, angle mort des combats féministes en Afrique francophone. « Alors qu'il y a quarante ans, les féministes portaient le débat sur ces questions, elles s'en sont désengagées, laissant le champ libre aux islamistes, qui réclament, eux, le durcissement de la loi contre l'homosexualité. Pourtant, vouloir imposer une norme hétérosexuelle, c'est aussi chercher à contrôler le corps des femmes », poursuit Ndéye Khaira Thiam.

Rejetées par le corps social pour le risque de déstabilisation qu'elles inspirent, les organisations féministes doivent aussi se battre pour survivre. L'argent des bailleurs de fonds favorise certains pays (le Burkina Faso, le Sénégal ou le Niger) et en néglige d'autres, comme la Centrafrique, la République démocratique du Congo (RDC), pays où le viol est utilisé comme « arme de guerre ». Elles sont aussi en concurrence avec les ONG des pays anglophones, grands bénéficiaires de l'aide internationale. « Les appels d'offres pour obtenir des financements, la documentation, les conférences, tout est en anglais ! Nous n'avons pas les mêmes opportunités qu'elles car nous ne maîtrisons pas toujours la langue », regrette la juriste camerounaise Caroline Mveng. Pour faire face au rouleau compresseur anglophone, les féministes de langue française tentent de se fédérer en réseau transnational. Les passerelles avec leurs consœurs demeurent ténues. « Elles nous reprochent d'être en retard car nous sommes toujours aux questions de violences domestiques quand elles se battent pour les minorités sexuelles », poursuit Caroline Mveng.

Des disparités qui se retrouvent aussi dans la production scientifique. Alors que les Kényanes, les Sud-Africaines et les Ghanéennes disposent de riche travaux pour penser le féminisme à partir de leur contexte socioculturel, les militantes francophones en sont dépourvues. « Pourquoi ne pas valoriser l'expertise autre qu'universitaire ? Elle est disponible mais dévalorisée dans nos pays. Ce savoir est indispensable pour ancrer politiquement notre féminisme et sortir d'une lutte centrée sur la réaction à la violence », estime la Camerounaise Françoise Moudouthe, à la tête du Fonds africain pour le développement de la femme.

Malgré ces obstacles, les féministes francophones espèrent passer le flambeau à la nouvelle génération. Avec une mission cruciale pour assurer la survie du combat, avertit Chanceline Mevowanou : « Pour dépasser le stade embryonnaire dans lequel se trouve le féminisme en Afrique francophone, nous devons mettre nos forces dans l'éducation dès le plus jeune âge afin de démanteler à la racine les oppressions systémiques. Sans cela, il n'y aura pas de réelle révolution féministe. »

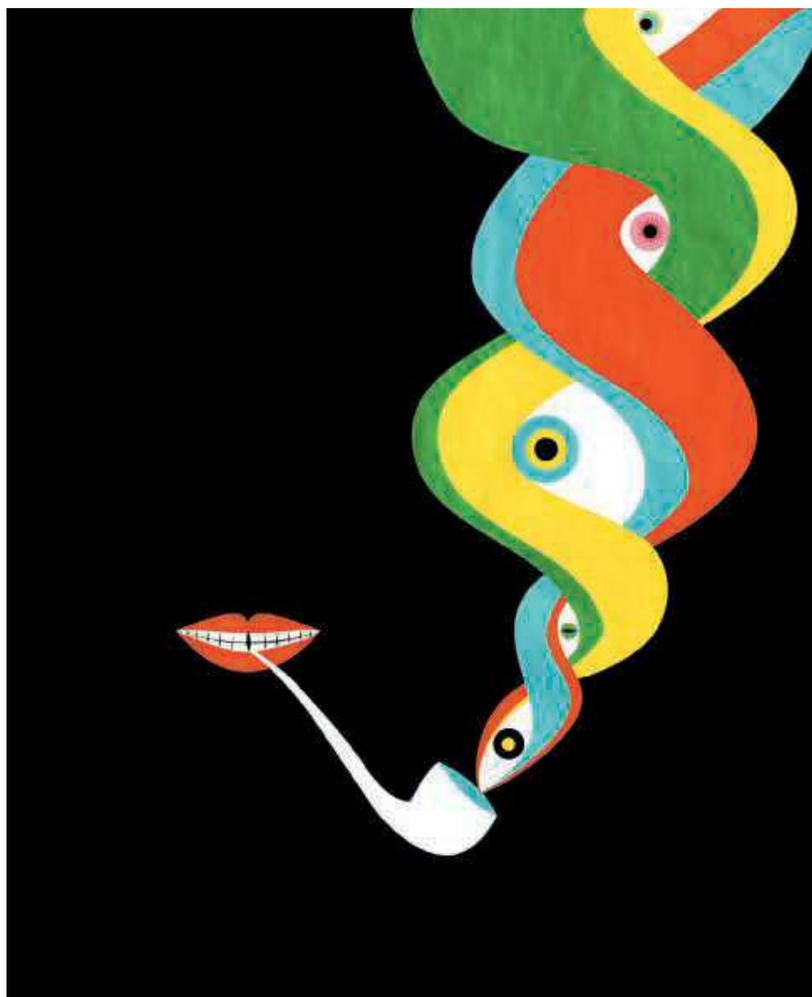
COUMBA KANE

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le 5 octobre 2017, le « New York Times » publiait la première enquête sur les accusations de viol contre le producteur Harvey Weinstein

Le 15 octobre, #metoo apparaissait sur les réseaux sociaux, prélude à une grande libération de la parole des femmes et à l'écoute de la société

Cinq ans plus tard, « Le Monde » revient dans une série de cinquante articles, publiés pendant dix jours, sur les effets de ce mouvement qui a bouleversé la planète



## Pourquoi respecter les règles si elles sont truquées?

Plutôt que de vouloir s'insérer à tout prix dans un système fondamentalement inégalitaire, les femmes feraient mieux de changer de stratégie et d'entrer en dissidence, comme d'autres l'ont fait depuis les années 1970, plaide l'essayiste américaine Lux Alptraum.

### Lexique

#### EMPOWERMENT DISEMPOWERMENT

“Capacitation”, “pouvoir d’agir”, “autonomisation” et même “empouvoirement”... Les tentatives pour traduire le terme *empowerment*, apparu dans les années 1970 aux États-Unis, abondent. Sans véritable équivalent en français, ce mot évoque la capacité d’autonomisation et d’action de chacun sur son environnement. Dans leur article paru en 2013 et intitulé “L’empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation?”, la sociologue française Marie-Hélène Bacqué et l’économiste américaine Carole Biewener soulignent que “dans ses versions radicales et féministes l’empowerment désigne un ‘processus sociopolitique’ qui articule une dynamique individuelle d’estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale transformative”. Le concept opposé de *disempowerment* s’apparente lui à une stratégie de dissidence ou d’autonomisation volontaire vis-à-vis d’un système structurellement inégalitaire.

—The New York Times (extraits)  
New York

Le féminisme à la mode depuis le début du *xxi*<sup>e</sup> siècle repose sur l’*empowerment* [lire *ci-contre*] et exhorte les femmes à prendre leur destin en main. Un discours glamour, relayé par les célébrités, saupoudré de slogans comme “et pourtant, elle y est arrivée” ou “les filles, vous êtes les meilleures”.

Une manière de dire que si les femmes font preuve de compétence et de détermination, elles finiront par obtenir l’égalité.

Cette forme de féminisme a pris plusieurs formes – de *Lean In* [du nom du livre de l’ancienne directrice de Facebook Sheryl Sandberg, traduit en français sous le titre *En avant toutes*] à la Marche des femmes, en passant par le hashtag #girlboss, pour ne citer que quelques-unes de ses déclinaisons.

Mais le prédicat est le même : si nous restons au sein du système, le système finira par nous donner ce que nous réclamons. Si nous nous démenons, votons comme il faut, faisons preuve de détermination et osons courageusement partager des vérités qui font mal, nous finirons par y arriver.

Les adeptes de ce féminisme peuvent se targuer de nombreux succès : aujourd’hui, aux États-Unis, plus d’un quart des sièges du Congrès, près d’un tiers des sièges des assemblées d’États, près de la moitié des sièges de la Cour suprême [quatre sur neuf] et le poste de vice-présidente sont tous occupés par des femmes.

Le nombre de femmes à la tête des plus grandes entreprises continue d’augmenter (même si l’écart avec les hommes est encore énorme) et le mouvement #MeToo a montré que, si les femmes s’expriment en nombre suffisant, elles sont capables de faire tomber les prédateurs, même les plus puissants, comme Harvey Weinstein.

**Brésiliennes pionnières.** Malgré tous ces plafonds de verre brisés, ce féminisme n’a pas tenu ses promesses. Les femmes ont beau être représentées en grand nombre au Congrès et à la Cour suprême, nous avons quand même perdu le droit constitutionnel d’avorter.

Le mouvement #MeToo a beau avoir dénoncé de nombreux prédateurs influents, un grand nombre restent au pouvoir, et certains des accusés – Johnny Depp et Marilyn Manson par exemple – ont retourné les accusations contre leurs victimes en lançant des procédures de diffamation (avec succès pour Johnny Depp).

Alors que les droits que nous croyions acquis s’évaporent, il est difficile de ne pas se sentir flouées. Qu’est-ce que nous avons raté?

Plutôt que de nous en vouloir, nous devrions peut-être remettre en cause notre stratégie. Pour pouvoir s’émanciper, les femmes doivent vivre dans un système juste, qui récompense leurs efforts, respecte leur intégrité et encourage l’honnêteté et la vérité.

Or dans un système biaisé – qui essaie de discréditer les femmes et les filles, qui nous force à effectuer des contorsions inutiles et préfère nous décourager plutôt que d’écouter ce que

nous avons à dire –, continuer à vouloir changer les choses n'a plus aucun sens. Pour obtenir le droit à l'avortement au Texas, il faudra autre chose que des hashtags. Alors pourquoi respecter les règles si ces dernières sont truquées?

Et si au lieu de ce féminisme volontariste, nous mettions au *disempowerment* [lire p. 44]?

Plutôt que chercher l'approbation et la validation d'un système injuste, pourquoi ne pas rejeter la légitimité de ce système pour tout recommencer à partir de là? Quelles forces serions-nous capables de mobiliser si nous reconnaissons que les dés sont pipés et que le mieux est d'abandonner la partie au lieu de vouloir la gagner à tout prix?

Cette idée n'est pas nouvelle. Tout au long de l'histoire, de nombreux groupes marginalisés ont choisi d'entrer en dissidence. Et c'était le meilleur chemin, voire le seul, pour atteindre leurs objectifs. Aux États-Unis, le mouvement des droits civiques ou le mouvement LGBTQI

**“DES MILITANTES ONT DÉJÀ REJETÉ LES RECOURS OFFICIELS. EN INDE, LE GULABI GANG MANIE LE BÂTON CONTRE LES VIOLEURS ET LES PRÉDATEURS.”**

n'auraient jamais obtenu de telles avancées s'ils étaient restés à leur place et avaient demandé poliment plus de droits. Les peuples colonisés du monde entier ont réussi à se débarrasser de leurs oppresseurs en refusant de reconnaître la légitimité des systèmes qui les assujétissaient.

Ces stratégies, souvent décriées par le féminisme classique car considérées comme trop militantes, n'ont rien à voir avec le féminisme de Pinterest ou d'Instagram – une version du féminisme qui exclut trop de femmes victimes du racisme systémique et des inégalités.

## La relève écoféministe

●●● Leah Thomas est une jeune écoféministe africaine-américaine qui s'est fait connaître grâce à son compte Instagram, “Green Girl Leah”. À la veille de la Journée mondiale pour les droits des femmes, le magazine américain *Teen Vogue* a publié des extraits de son premier livre. Dans *The Intersectional Environmentalist. How to Dismantle Systems of Oppression to Protect People + Planet* (“L'écologie intersectionnelle : comment démanteler les systèmes d'oppression pour protéger la population + la planète”, inédit en français), elle explique que “l'écoféminisme est à la fois une philosophie et un mouvement qui met en lumière la double oppression des femmes et de l'environnement comme enracinée dans les structures patriarcales”. Elle défend une approche intersectionnelle de l'écologie et du féminisme en prenant en compte d'autres facteurs comme la classe, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle et la religion. “Je crois que vous ne pouvez pas sauver la planète sans démanteler les systèmes d'oppression, et un argument central du livre est que la justice sociale et la défense de l'environnement vont de pair”, écrit-elle. De plus en plus de jeunes s'identifient à ce combat protéiforme.

## La dessinatrice

**ALBA BLAZQUEZ**

est graphiste le jour et illustratrice la nuit. Cette trentenaire espagnole a appris seule l'illustration, un passe-temps devenu un moyen pour elle de canaliser ses émotions, ses désirs et ses peurs.

← Dessin d'Alba Blazquez, Espagne.

**“Il ne s'agit pas seulement de moi. Il y a tout juste quelques mois, une femme sous-officier s'est suicidée après avoir été victime de harcèlement sexuel. J'ai été témoin de ce genre de scandale presque tous les jours... Mais les affaires sont étouffées.”**

**Dongyoun Cho**, ANCIENNE MILITAIRE ET UNIVERSITAIRE CORÉENNE

En 2021, Dongyoun Cho est nommée à la coprésidence du groupe de campagne de Lee Jae-myung, le candidat démocrate à l'élection présidentielle. Trois jours plus tard, elle est contrainte à la démission car un youtubeur l'accuse d'avoir eu un enfant hors mariage. Le scandale devient national et Dongyoun Cho pense même au suicide, explique-t-elle au *Guardian* dans un article publié le 18 septembre, à retrouver sur notre site. Elle y raconte son histoire pour aider d'autres femmes.

J'ai commencé à me dire que les féministes pourraient peut-être en finir avec ces luttes convenables en parlant avec l'artiste Emma Sulkowicz. Cette dernière s'est fait connaître avec sa performance intitulée *Mattress Performance (Carry That Weight)*. Elle a porté un matelas sur le campus de l'université Columbia tout au long de l'année universitaire 2014-2015 en signe de protestation. La direction de l'université avait en effet refusé de croire qu'elle avait été violée par un étudiant.

La performance de Sulkowicz était délibérément gênante, et c'est elle qui m'a suggéré ce mot de *disempowerment* comme une autre manière d'aborder l'engagement féministe.

Dans sa quête de justice, elle s'était heurtée à un mur à plusieurs reprises. La police n'a pas donné suite à sa plainte, et l'université a jugé que l'étudiant qui l'avait violée n'était pas responsable. Révéler publiquement ce qu'elle avait vécu lui a valu un grand nombre de soutiens tout en l'exposant au harcèlement. Pour se faire entendre, elle était passée par la procédure normale et pourtant elle avait le sentiment d'avoir été flouée. Si le système n'était pas à son service, pourquoi continuer d'y appartenir?

Le féminisme du *disempowerment* ne se borne pas à des projets artistiques ou à la théorie, il a aussi des applications concrètes. Les exemples de féministes qui ont choisi de briser les conventions sociales ou d'entrer dans l'illégalité une fois les recours institutionnels épuisés ne manquent pas.

Certaines de ces militantes ont rejeté les recours juridiques officiels en faveur de solutions moins conventionnelles. Les centres d'aide aux victimes de viol aux États-Unis, par exemple, travaillent avec les femmes depuis le début des années 1970 et les soutiennent que la victime ait choisi ou non de porter plainte à la police. D'autres s'aventurent aux confins de la légalité : des groupes d'autodéfense comme le Gulabi Gang, en Inde, arborent un sari rose, mais manient aussi le bâton contre les prédateurs et les violeurs.

Les militantes du droit à l'avortement se sont également tournées vers ce genre de stratégies clandestines. Avant que l'arrêt *Roe vs Wade* n'accorde aux Américaines le droit à l'avortement,

un groupe de femmes, le collectif Jane, aidait déjà les femmes à avorter en minimisant les risques depuis plusieurs années. En tout, 11 000 procédures ont été engagées avant 1973.

Il y a eu aussi ces Brésiliennes qui s'étaient rendu compte que le médicament contre les ulcères, le misoprostol, permettait de mettre un terme à une grossesse non désirée et sont devenues les pionnières de l'IVG médicamenteuse.

Dans d'autres pays où l'IVG est très encadrée ou interdite, les militantes féministes vont encore plus loin. Les réseaux d'aide à l'avortement, que l'on trouve dans le monde entier, notamment en Amérique latine et dans certaines régions d'Afrique, fonctionnent en dehors des services de santé officiels. Cela ne les empêche pas d'accompagner un grand nombre de femmes. Certaines associations permettent même aux femmes d'avoir recours à des IVG médicamenteuses alors que le deuxième trimestre de la grossesse est déjà bien avancé.

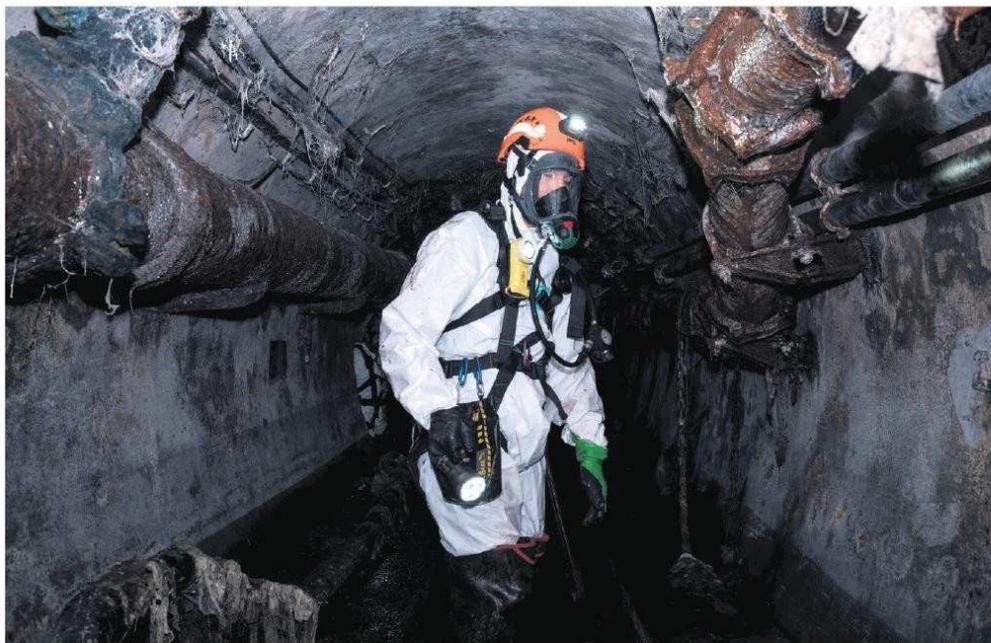
Cela ne veut pas dire que le féminisme du *disempowerment* soit une stratégie idéale. C'est toujours mieux de remporter des victoires par les moyens légaux, de voir nos droits reconnus à tous les niveaux de la société – et le vote reste évidemment un outil de première importance. Mais il vient nous rappeler que, même lorsque le système est conçu pour nous opprimer, personne ne peut nous enlever notre volonté, notre intégrité et notre autonomie.

—Lux Alprtraum  
Publié le 29 juillet

## L'autrice

**LUX ALPTRAUM**

est une essayiste et créatrice de podcasts américaine. Son dernier podcast, intitulé *Say You're Sorry*, pose la question des excuses publiques, de la pop culture aux réparations historiques. Elle est également l'autrice de l'ouvrage *Faking It. The Lies Women Tell About Sex – and the Truths They Reveal* (“Simuler : les mensonges des femmes sur le sexe et les vérités qu'ils révèlent”, inédit en français), paru en 2018 aux États-Unis chez Basic Books.



Pertes de clés, infiltrations, mauvaises odeurs... le service dirigé par Guillaume intervient en urgence dans des endroits insalubres, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.  
PABLO BAILLEUL

**D**ifficile d'imaginer cette carrure se fauflant dans les étroits tunnels sombres et humides. Guillaume Konrad, 38 ans, pas loin des deux mètres, est le chef de la permanence des égouts de Paris. Il s'occupe des six équipes qui se relaient, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an pour intervenir en urgence dans les entrailles de la capitale. De la simple perte de clés dans une bouche d'égout aux infiltrations, en passant par les mauvaises odeurs, les équipes sont « *au service des Parisiens* ». La permanence s'organise en quart : 6 heures-13 heures, 13 heures-17 heures, 17 heures-23 h 30 et 23 h 30-6 heures : « *On est un peu les pompiers des égouts.* » Ce service bien particulier gère les « *urgences relatives à l'assainissement parisien* » et veille à « *l'intégrité et au bon écoulement du réseau* ». Le rôle de la permanence est d'abord un travail d'enquête. Elle doit déterminer la cause du problème et le résoudre si elle en a les moyens.

#### INVIVABLE MÊME POUR LES RATS

Guillaume occupe son poste depuis un an. Avant cela, il a travaillé six ans dans un service chargé de curer les petites galeries. Il découvre le métier d'égoutier un peu par hasard. Travaillant dans une entreprise de vente d'artifices et de matériel d'air comprimé, il reçoit un jour une commande d'ARI (appareil respiratoire isolant, une sorte de bouteille d'oxygène de plongée) en provenance des égouts de Paris. Intrigué, il demande à profiter de la vente du matériel pour faire une visite avec une équipe. Il découvre alors un monde et un

## Guillaume Konrad, « fier d'être égoutier »

Travailler dans un milieu hostile, c'est le quotidien de cet agent de la Ville de Paris. Avec ses collègues, il risque sa vie dans les tunnels nauséabonds de la capitale. Un métier qui suscite la reconnaissance des habitants.

métier qui le passionnent : « *C'est ça que je veux faire.* » La passion, les égoutiers en ont tous un minimum besoin pour travailler dans ce « *monde hostile* ». C'est aussi et surtout la reconnaissance des usagers qui motive Guillaume et ses collègues. Quand l'équipe intervient dans les rues de Paris, les passants sont toujours très curieux face à l'équipement et à la mission de ces agents municipaux. Ils s'arrêtent, observent, posent des questions. « *Quand tu réponds à une urgence, gratuitement, que ce soit un téléphone dans une bouche d'égout ou une infiltration dans une cave, tu sauves les usagers, tu es comme Dieu le père* », sourit Guillaume.

Ces sous-terrains sont considérés par les égoutiers comme une « *zone hostile* ». C'est

un endroit extrêmement dangereux, qui n'est absolument pas vivable, même pour les rats. Les risques sont nombreux. Les conduits de gaz de la ville ne passent pas dans les tunnels que parcourt Guillaume. En revanche, en cas de fuite dans un bâtiment, le gaz s'infiltrer et s'accumule dans ces galeries. D'autres gaz, comme le H<sub>2</sub>S (sulfure d'hydrogène, inflammable et hautement toxique), peuvent être présents. Tous les égoutiers ont un détecteur de gaz accroché à leur harnais. Au moindre taux anormal, il sonne et tout le monde s'enfuit le plus rapidement possible. Guillaume raconte que beaucoup de ses collègues se sont aussi coupés ou piqués avec un couteau ou une seringue en plongeant leurs mains gantées dans l'eau toxique. Dans les

grands collecteurs, c'est-à-dire les plus grands tunnels, pouvant aller jusqu'à plusieurs mètres de profondeur, la noyade est encore un autre risque à prendre en compte : « *Si de l'eau commence à s'infiltrer dans tes bottes, tu es entraîné vers le fond et tu peux très rapidement te noyer.* »

#### UN STATUT PARTICULIER

Les égoutiers sont régis par le régime spécial d'insalubrité. C'est la dernière profession que le statut concerne, avec une certaine catégorie d'agents de la morgue de Paris, depuis qu'il n'y a plus de mineurs en France. « *Pour nous, le régime de l'insalubrité est moins là pour reconnaître la pénibilité de notre travail que sa dangerosité* », explique Guillaume. Théoriquement, cela leur permet de prendre leur retraite à 52 ans, « *mais personne ne le fait* », soit parce qu'ils n'ont pas assez d'ancienneté, soit parce que le montant de la retraite est trop faible. « *De toute façon, ça arrive très souvent que seulement quelques années après leur départ en retraite, les collègues décèdent d'une maladie qu'ils ont développée dans les égouts* », soupire l'agent.

Pourtant, Guillaume ne changerait de métier pour rien au monde : « *Je suis fier d'être égoutier.* » Il raconte une véritable ambiance fraternelle, à l'image des corps ouvriers traditionnels. La permanence est un service très particulier : « *C'est un peu une deuxième famille, on vit ensemble, on mange ensemble, on dort ensemble.* » Dans un métier si dangereux, les relations de confiance sont indispensables. Il faut aussi être humble : « *On ne connaît pas tout et on apprend tous les jours.* » Chaque situation est différente, et « *il faut travailler avec sa tête pour faire ce travail d'enquête* ». ■

THÉO BOURRIEU

en bref

**Mutuelles de Bretagne : vers la fin des poursuites pour Ferrand**

**JUSTICE** La Cour de cassation a confirmé mercredi la prescription pour le délit de « prise illégale d'intérêt » visant Richard Ferrand dans l'affaire des Mutuelles de Bretagne, ce qui devrait entraîner la fin des poursuites contre l'ancien président de l'Assemblée nationale et proche d'Emmanuel Macron. Le dossier doit formellement repasser entre les mains du juge d'instruction, qui devrait prononcer un non-lieu en faveur de Richard Ferrand, mis en examen depuis 2019.

**Bygmalion : procès en appel pour Sarkozy en novembre 2023**

**JUSTICE** Le procès en appel de l'ex-président Nicolas Sarkozy dans le dossier dit « Bygmalion », sur le financement illégal de sa campagne présidentielle perdue de 2012, commencera le 8 novembre 2023 et s'achèvera un mois plus tard, a indiqué, mercredi, la Cour d'appel de Paris. En première instance, en septembre 2021, Nicolas Sarkozy avait été condamné à un an de prison ferme. Treize autres personnes seront également jugées en appel en novembre prochain.

# La réforme des retraites sera dévoilée mi-décembre

SOCIAL

**Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a présenté, mercredi, aux partenaires sociaux, le calendrier de la concertation qu'il va piloter sur la réforme des retraites.**

Leïla de Comarmond  
@leiladeco  
et Solenn Poullennec  
@SolennMorgan

Le gouvernement trace sa route sur la réforme des retraites. Lors d'une réunion de lancement des concertations avec les partenaires sociaux sur ce chantier ultrasensible ce mercredi, le ministre du Travail, Olivier Dussopt a proposé d'avancer par étapes avant d'en tirer les conclusions à la mi-décembre.

Cette réunion était attendue alors que le gouvernement a renoncé la semaine dernière à faire passer en force la réforme dès cet automne dans le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2023. De quoi soulager les partenaires sociaux qui ont tous répondu présents, mercredi, même si les syndicats sont vent debout contre le report de l'âge de départ en retraite à 65 ans.

Désormais décidé à faire adopter un projet de loi « avant la fin de l'hiver » pour mettre en musique la réforme « à l'été 2023 », le gouvernement n'a pas détaillé son projet

mercredi. Il s'est contenté de parler méthode de travail et calendrier. Le tout dans une ambiance « apaisée » et « constructive », assure-t-on au ministère. Et pour cause, de source syndicale, si le patronat a réitéré son souhait de voir l'âge légal de départ en retraite repoussé, Olivier Dussopt se serait gardé de prononcer les mots qui fâchent, en ne faisant aucune référence explicite aux 65 ans.

Pour la précédente réforme, avortée en raison de l'épidémie de Covid, la méthode gouvernementale avait été d'avancer en parallèle sur les différents sujets concernés, baptisés « blocs ». Place désormais aux « cycles ». Trois, chacun de trois semaines, vont se succéder très vite. Trop vite, ont déjà dit les syndicats.

**Sujets qui fâchent**

Les partenaires sociaux vont entrer dans le vif du sujet dès la semaine prochaine – le 10 octobre – où s'ouvrira le premier « cycle » consacré à l'emploi des seniors et à la « prévention de l'usure professionnelle ». A partir du 7 novembre, les syndicats et les organisations patronales seront entendus sur les questions de justice sociale et d'équité. L'occasion d'aborder les sujets de l'égalité hommes-femmes mais aussi du « minimum contributif », sachant que le gouvernement a promis de faire passer la pension minimale d'une retraite à taux plein à 1.100 euros.

Ce deuxième cycle de discussions sera aussi l'occasion de commencer à se pencher sur les dossiers sensi-



Trois cycles de discussions vont se succéder au ministère du Travail : sur l'emploi des seniors et la pénibilité, sur « la solidarité et l'équité » et sur l'équilibre des régimes de retraite. Photo Denis/RÉA

bles. Les retraites de la fonction publique figureront au programme. Le sujet est d'autant plus délicat que le 8 décembre auront lieu les élections professionnelles qui permettent de mesurer la représentativité des syndicats parmi les agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux. Sur ce thème, le ministre de la Fonction

publique, Stanislas Guerini aura aussi son mot à dire même si le chantier reste d'abord piloté au ministère du Travail et à Matignon. C'est aussi là que figurera le sujet explosif des régimes spéciaux qui devrait commencer à cristalliser des tensions.

**Réunions de synthèse**

Enfin, la question délicate de l'équilibre du système des retraites, et donc celle du relèvement de l'âge de départ à la retraite, constituera le troisième et dernier cycle, qui débutera le 28 novembre.

Ce calendrier ménage les susceptibilités syndicales alors que les organisations de salariés affichent leur unité pour s'opposer au report de l'âge légal dont le gouvernement vante l'efficacité pour redresser les comptes du système de retraites promis à des déficits durables. Le gouvernement peut espérer ainsi éviter les claquemets de porte au moins jusqu'à la mi-novembre.

Sur la forme, au ministère du Travail, on promet une « méthode ouverte où les uns et les autres seront en mesure de présenter leurs propositions ». Mais le choix de procéder uniquement par des entretiens bilatéraux, éventuellement plusieurs, ne satisfait déjà pas les syndicats. « Ça va nous obliger à faire régulièrement des points entre organisations syndicales pour échanger les informations », note un syndicaliste, alors que l'intersyndicale va essayer de travailler à des propositions communes.

Les représentants des salariés ont demandé qu'à la fin de chaque cycle soit organisée une réunion de synthèse rassemblant l'ensemble des partenaires sociaux. Olivier Dussopt leur a opposé une fin de non-recevoir.

En revanche, il n'a pas exclu d'organiser une nouvelle rencontre avec toutes les organisations patronales et syndicales à l'issue de la concertation. ■

Vendredi avec Les Echos

**Les Echos Week-end, tout le plaisir d'être curieux.**



**Les Echos**

Prenez un temps d'avance

**Le ministère du Travail promet « une méthode ouverte où les uns et les autres seront en mesure de présenter leurs propositions ».**

## Impôts locaux : la taxe Gemapi contre les inondations s'étend

FISCALITÉ

**De nouvelles intercommunalités vont instaurer en 2023 la taxe Gemapi, destinée à financer leurs dépenses en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.**

Laurent Thévenin  
@laurentthevenin

La liste des intercommunalités qui prélèveront la taxe Gemapi continue de s'allonger. Comme elles pouvaient le faire avant le 1<sup>er</sup> octobre, plusieurs d'entre elles ont décidé d'instaurer à leur tour cette taxe locale en 2023 afin de financer leurs dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (Gemapi).

C'est le cas, par exemple, de Vichy Communauté, dans l'Allier. « Il nous a semblé important de dédier une recette à des dépenses qui ne font qu'augmenter, notamment parce que nous avons beaucoup de rivières de type torrentiel sur notre territoire et des ouvrages d'art à entretenir à

Vichy », explique Frédéric Aguilera, le président (LR) de la communauté d'agglomération, évoquant une charge tournant autour de 300.000 à 700.000 euros par an.

**Compétence obligatoire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les intercommunalités assument de manière obligatoire la compétence Gemapi, c'est-à-dire l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et lacs, la défense contre les inondations et la mer ou encore la protection des zones humides. Si elles le décident, elles peuvent lever la taxe Gemapi dans la limite d'un plafond de 40 euros par an et par habitant.

Facultative, cette taxe acquittée par les propriétaires était déjà en place dans 664 intercommunalités en 2021, selon le décompte de leur association Intercommunalités de France, contre un peu moins de 500 l'année précédente. En 2020, le montant collecté s'élevait à 204 millions d'euros.

« En dédiant une taxe, on sanctuarise aussi une action sur le long terme », souligne Frédéric Aguilera. Pour l'agglomération de Vichy, son montant sera déterminé en mars au moment du vote du budget, mais la somme qui sera demandée aux contribuables devrait être « de l'ordre de 4 à 5 euros », indique l'élu. « C'est vraiment la mort dans l'âme

que nous nous sommes résolus à mettre en place cette taxe, mais il n'y avait pas d'échappatoire », assure Boris Ravignon, le président (LR) de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole et maire de Charleville-Mézières.

**Facultative, cette taxe acquittée par les propriétaires était en place dans 664 intercommunalités en 2021.**

Son intercommunalité finance pour l'instant sur son budget général cette charge qui s'élève désormais à 600.000 euros. « Mais avec la hausse que nous subissons sur les prix de l'énergie, ce n'était plus tenable de continuer ainsi », justifie l'élu. Il souligne que la taxe sera instaurée « au strict minimum de ce dont a besoin, à 4,60 euros par an ».

Comme les années précédentes, les débats autour de l'installation éventuelle d'une taxe supplémentaire ont été vifs dans beaucoup d'endroits. Très divisés sur la question, le conseil communautaire du Haut-Pays du Montreuillois, dans le Pas-de-Calais, a, lui, une nouvelle fois voté contre. ■

L'AGENDA



**Jeudi 13 octobre** À 14 heures, mobilisation des salariés d'Innova pour des hausses de salaires, devant le siège du groupe non lucratif du médico-social et du sanitaire et social, à Villeurbanne.

**Vendredi 14 octobre** L'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (Isnar-IMG) appelle les étudiants à manifester contre l'ajout d'une 4<sup>e</sup> année à l'internat de médecine

générale, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale.  
**Dimanche 16 octobre** Une grande marche est prévue, à Paris, contre la vie chère et l'inaction climatique, à l'appel d'organisations de gauche.

**Lundi 17 octobre** FO organise une « semaine d'actions fortes » pour des hausses de salaire et l'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur des transports, lequel est touché par une pénurie de personnel.

pour ce que vous faites. » Vingt ans après son entrée chez Lactalis, cette quinquagénaire indique gagner « tout juste plus que le Smic ».

« EN TERMES D'HYGIÈNE, C'EST UN SCANDALE »

Les cadences de travail et « l'insalubrité » de l'usine alimentent l'exaspération des employés. Les conditions de travail sur le site sont « déplorables », reconnaît par téléphone Alain Pernot, le délégué CFDT, qui n'a pourtant pas appelé à la grève parce que, explique-t-il, « c'est un mouvement voué à l'échec qui va faire perdre de l'argent pour rien à ceux qui y participent ». « Quand il pleut, l'eau s'infiltré par les toits et tombe sur les machines électriques. Mais ça n'inquiète personne », raconte un salarié qui dénonce aussi le refus de la direction de renouveler des machines selon lui trop anciennes et inadaptées. Et ajoute : « En termes d'hygiène, c'est un scandale que de la nourriture sorte de cet endroit. » Des propos qui interrogent, et rappellent les déboires récents du groupe Lactalis, visé par une information judiciaire pour « tromperie » et « blessures aggravées » ouverte en 2018, après la découverte de salmonelles dans du lait infantile produit en Mayenne.

Peu avant midi, une délégation de grévistes reçue par l'employeur fait son retour sur le parking, bredouille. « La direction ne veut rien lâcher. Ils refusent de discuter avant les négociations nationales du mois de mars », peste Luc Lebouvier. Dans le mail laconique qu'elle nous a adressé, cette dernière confirme, se contentant de se déclarer « consciente des difficultés liées au contexte inflationniste » et de rappeler les deux augmentations déjà accordées en 2022. Sur place, les mines sont consternées, surtout celles des employés qui savent qu'ils ne pourront pas poursuivre le mouvement parce qu'il leur faut bien payer le loyer. Très vite, cependant, l'abatement cède la place à la colère. « Il faut que l'on soit plus durs, qu'on fasse grève de manière plus continue et qu'on sorte de l'usine avec nos drapeaux », dit une salariée. Samedi, des débrayages ont eu lieu, secteur par secteur, pour maintenir la pression. Et une nouvelle journée de grève est prévue ce lundi. ■

SAMUEL RAVIER-REGNAT

**L**e projet de loi en examen la semaine dernière ne devait être qu'une reconduction pure et simple de la convention d'assurance-chômage actuelle, qui expire à la fin du mois. Il ouvre finalement la porte à la perte de droits des chômeurs. Mercredi dernier, les députés ont adopté un amendement prévoyant d'instaurer la présomption de démission en cas d'abandon de poste. Loin d'être anecdotique, le texte, présenté par « Les Républicains » et soutenu par la majorité présidentielle, permettra de priver d'indemnités chômage toutes les personnes ayant été licenciées à la suite d'un abandon de poste.

« Le phénomène est en augmentation constante », a justifié la ministre déléguée chargée de la Formation professionnelle, Carole Grandjean, se félicitant d'un amendement permettant d'endiguer la situation. À l'origine du texte, le député LR Jean-Louis Thiériot raconte avoir « rencontré depuis des mois toute une série d'entreprises qui vont de la petite boulangerie aux restaurateurs et aux transports scolaires qui sont victimes d'abandons de poste du jour au lendemain par quelques salariés (...) qui l'utilisent pour obtenir le chômage », assure-t-il. Pourtant, aucune statistique n'a été produite pour démontrer qu'un tel

## L'abandon de poste n'est plus indemnité

**CHÔMAGE** Prêtextant une multiplication des cas, la droite et la majorité ont voté pour l'assimilation à une démission.

phénomène existe, ni qu'il porte préjudice aux employeurs. Pas plus qu'une étude d'impact sur les effets qu'il aura un tel amendement sur les bénéficiaires d'indemnités chômage.

AUCUNE ÉTUDE CHIFFRÉE

Qu'importe pour le ministre du Travail, Olivier Dussopt, qui, sans étude chiffrée, a reconnu en amont du vote qu'il existait « une faille », « dans la mesure où un salarié qui procède à un abandon de poste a accès à des conditions d'indemnisation plus favorables qu'un salarié démissionnaire ». L'amendement vise ainsi à calquer les conditions d'indemnisation sur les règles existantes en cas de démission, à savoir, pour l'écrasante majorité des situations, quatre mois de privation d'indemnités chômage. Aujourd'hui, seule une poignée de personnes en démission peuvent prétendre à des allocations, notamment si elles suivent un conjoint ou créent une

entreprise. « La véritable solution serait d'arrêter de faire la distinction entre les démissions légitimes et illicéites, entre le chômage soi-disant volontaire ou involontaire, et de proposer à toute personne de bénéficiaire du chômage », suggère Denis Gravouil, de la CGT.

Alors que la droite et la majorité décrivent l'abandon de poste comme un stratagème pour bénéficier facilement de l'allocation chômage, l'équation serait en fait inverse pour le syndicaliste. « Ce sont surtout des employeurs qui conseillent à leurs salariés d'abandonner leur poste quand ils veulent s'en séparer sans signer une rupture conventionnelle », affirme-t-il. La disposition priverait aussi les salariés en souffrance d'une porte de sortie de l'entreprise, lorsque la rupture conventionnelle leur est refusée. L'amendement est une attaque à « la protection des salariés », ont jugé des députés dans les rangs de la Nupes. ■

MARIE TOULGOAT

**L'humour est le prétexte souvent avancé pour justifier que des propos à connotation raciste, sexiste ou sexuelle puissent être proférés au sein de l'entreprise, sans que ces derniers ne soient pour autant sanctionnables. C'est le système de défense qui a été adopté par le gérant d'un restaurant lillois pour justifier le traitement réservé à l'un de ses serveurs noir d'origine guinéenne. Si ce dernier était ainsi affublé du surnom de « Bokassa 1<sup>er</sup> » sur son écran de caisse, si dans le cadre d'échanges de SMS il était écrit « En espérant que le réseau passe à Conakry pour Aly ! Et qu'il ait les informations », si l'employeur fanfaronnait devant les clients du bar en s'exclamant « C'est la poutre de Bamako qui va vous servir ! », en faisant référence au sexe de son serveur, il était selon l'entreprise nécessaire d'établir une distinction entre « des blagues bon enfant faites entre employés dans un esprit convivial et de famille, et une réelle discrimination »... Cet « humour » a cependant conduit le salarié à être arrêté par son médecin traitant, à être déclaré inapte par la médecine du travail et à perdre son emploi.**

LE CHRONIQUE JURIDIQUE DE MAUDE BECKERS AVOCATE



### Peut-on rire de tout au travail ?

**La cour d'appel de Douai, dans un arrêt du 30 septembre 2022, est ainsi venue rappeler** les véritables termes du débat : les propos à connotation raciste sont constitutifs de harcèlement et de discrimination même s'ils sont proférés sous couvert d'« humour » : « Le fait pour les supérieurs hiérarchiques de M. Aly X de l'avoir enregistré dans la caisse et de l'appeler

quotidiennement du nom d'un dictateur africain ou encore de faire référence à un moindre développement de certaines régions ou villes d'Afrique, ou enfin de véhiculer face à la clientèle des clichés sur la physique ou les attributs sexuels des hommes d'origine africaine caractérise bien des faits de harcèlement et de discrimination liés aux origines. »

**Il est à ce sujet intéressant d'ajouter que les « blagues » à connotation raciste** sont susceptibles d'être qualifiées de harcèlement environnemental et ce même dans l'hypothèse où ces dernières ne viseraient pas un-e salarié-e en particulier. Le 7 février 2017, la cour d'appel d'Orléans, dans un dossier de harcèlement sexuel qui a vocation à s'étendre au harcèlement raciste, a en effet jugé que « ce que certains individus trouvent humoristique et ne portant pas atteinte à la dignité peut être blessant et humiliant pour d'autres, (...) le harcèlement sexuel peut consister en un harcèlement environnemental ou d'ambiance, où, sans être directement visée, la victime subit les provocations et blagues obscènes ou vulgaires qui lui deviennent insupportables ». ■

# LE FUTUR SERA FÉMINISTE OU NE SERA PAS

Une société où la justice se ferait en réparant plutôt qu'en excluant, en soignant le vivant plutôt qu'en l'exploitant, en libérant les corps, l'amour et les schémas familiaux... La journaliste Lauren Bastide en fait la démonstration : l'écoféminisme sauvera le monde. Son nouvel essai, *Futur-es*, nous montre la voie.

*Propos recueillis par ALIZÉE VINCENT – Photos MARIE ROUGE pour Causette*

**Causette :** Dans *Futur-es*, vous faites le « *souhait révolutionnaire d'un monde non violent* ». Cela contraste avec vos précédentes publications, qui appelaient à assumer la colère féministe. Comment avez-vous réussi à dépasser cette colère ?

**Lauren Bastide :** Je me suis réveillée un beau matin en constatant cet apaisement en moi. Je pense que j'ai développé une forme d'empathie globale vis-à-vis des humains. Peut-être le fait d'avoir 40 ans. De se rendre compte que tout le monde a sa part de traumatisme, de douleur. Ça vient aussi de mes lectures

féministes, qui ont été comme un pansement. Tout le travail de Judith Butler sur la non-violence ou celui de Sarah Schulman dans *Le conflit n'est pas une agression* ont été de vraies révélations politiques et personnelles. Je me suis rendu compte que c'était compliqué de désigner UN ennemi. Le seul ennemi

que je m'accorde à désigner, c'est le fascisme, l'extrême droite. Sinon, je ne vois pas ce qui me permettrait de désigner un groupe de personnes dans la société qui serait la cause de tous les soucis. La pensée intersectionnelle permet de comprendre que ça n'a pas de sens de créer une catégorie qu'on pourrait désigner comme « les hommes », parce que parmi ces hommes, certains subissent de l'homophobie, du racisme, il y a des hommes pauvres, des hommes qui subissent des structures d'oppression très comparables à celles qu'on

## “UN SEUL ET MÊME MOUVEMENT A ENGENDRÉ LE SEXISME, LA DESTRUCTION DU VIVANT ET LE RACISME”

peut vivre en tant que femme. Mais j'aimerais insister sur le fait que ça n'est pas parce que je prône la non-violence que je condamne la violence. Je suis dans la team de toutes les Valerie Solanas [autrice du *Scum Manifesto*, ndlr] de la Terre ! Les meufs misandres qui ont envie d'en découdre : qu'elles y aillent allègrement ! Mais je serai derrière elles pour proposer le cercle de la réparation et pour qu'on fume le calumet de la paix.

**« L'horizon féministe, écrivez-vous, est un horizon sans genre. » En quoi, selon vous, dépasser la question du genre permet d'avancer et de se libérer ?**

**L. B. :** Il existe avec le féminisme un paradoxe : il faut que l'on passe par une revendication de nos vécus en tant que femmes, il faut dire que les femmes sont silenciées, il faut que l'on parle des violences faites aux femmes, que l'on désigne ces spécificités, mais ce,

dans le but d'arriver à un moment où le fait d'être – ou d'être assigné – femme ou homme devienne anecdotique. Car assigner une forme de destin social aux personnes en fonction de leur apparence biologique – une certaine façon de s'habiller, certaines caractéristiques comme la douceur... – est une forme d'aberration. C'est une construction dont l'humanité aurait tout intérêt à se débarrasser. Ça n'est pas impossible. Aux Pays-Bas, cette désignation du genre sur le papier d'identité est en train de devenir obsolète. Car, au fond, quel est

l'intérêt ? Connaître l'âge de quelqu'un soit, mais le genre ? Je constate de toute manière que, pour la jeune génération, celle de mes enfants, ces catégories sont en train de disparaître.

**Le choc écologique semble avoir été déterminant dans votre cheminement. Comment s'est-il imposé à vous ?**

**L. B. :** Dans mon esprit, la hiérarchisation des urgences est en train de se modifier. Aujourd'hui, je me sens presque plus écologiste que féministe. C'est lié à mon appréhension de l'écologie, profondément imbibée de l'écoféminisme. Pour moi, tout féminisme est écologique et toute écologie est féministe. On s'en rend compte en regardant dans le passé. Tu vois qu'il y a un moment dans l'Histoire qu'on appelle la « Renaissance » et qui correspond de façon très ironique à : la chasse aux sorcières, l'éradication des savoirs vernaculaires des femmes,

la dépossession des savoirs gynécologiques et obstétricaux, l'apparition du délit d'avortement et, au même moment, la colonisation, le développement de l'industrie capitaliste, l'esclavage... Tout ça – c'est ce que dit par exemple l'écoféministe indienne Vandana Shiva –, c'est une même machine qui a asservi les femmes, les peuples de l'hémisphère Sud, les personnes non blanches et la nature. C'est donc un seul et même mouvement qui a engendré le sexisme, la destruction du vivant et le racisme.

**Vous parlez aussi, dans le livre, d'un déclic plus sensoriel lié à votre rencontre avec la nature...**

**L. B. :** Maintenant que j'ai quitté la vie urbaine et que je vis dans un espace où il y a un jardin et une forêt, j'ai fait l'expérience d'une prise de conscience proche des questionnements féministes. La prise de conscience que je ne connaissais pas tout. Je CROYAIS connaître le cycle des saisons. Je CROYAIS savoir que les hirondelles migrent en automne. C'est autre chose de l'expérimenter. Quand on va se balader dans la nature, il y a notre goûter à portée de main et on ne le sait pas. On peut se faire des tisanes, manger des baies, des noix... On est tellement éloignés de ça qu'on ne voit même plus que la nature est généreuse. Cela fait écho à ce que la philosophe américaine Carolyn Merchant décrit très bien : nous avons séparé nature et culture à partir de Copernic et Newton. D'un coup, la nature est devenue un objet qu'on a dompté, observé. Avant ça, il y avait cette évidence qu'on faisait partie du vivant. Il faut se départir de ce modèle. Ma prise de conscience écologiste vient aussi d'un vrai sentiment de panique. J'ai lu les rapports du Giec. Ça fait des années que je me dis : « Bon, là, ils vont tout changer, ils vont supprimer les avions, arrêter les pesticides, replanter des arbres car ça n'est plus possible » et en fait, non. Ça crée une forme d'écoanxiété hyper forte.

**Parmi les autres modèles dont l'on gagnerait à se départir, vous citez celui du couple hétéro classique. Si vous étiez née dans un monde qui en était libéré, qu'est-ce que cela aurait changé dans la construction de votre vie ?**

**L. B. :** Je n'ai jamais eu l'impression d'avoir le choix, c'est-à-dire que j'ai toujours grandi dans cette idée que mon destin était d'avoir des mecs, de trouver un gentil mari et de faire de jolis enfants. Il m'a fallu un temps énorme pour réaliser que si je couchais avec des hommes et des femmes, c'est qu'en fait, j'étais bisexuelle et que je n'étais pas une espèce d'« hétéro un peu débridée » ou de « lesbienne refoulée ». C'était quelque chose dont j'avais honte et que je ne me sentais pas du tout capable de révéler. On a tellement peu de représentations, de récits disponibles sur l'amour entre femmes que c'est comme si ça n'était même pas une option. Comme le dit Adrienne Rich, ça contraint énormément de femmes à rester malheureuses dans leur vie de couple hétérosexuelle, alors qu'il y a peut-être d'autres voies dans leur vie. Dans une société où l'hétérosexualité ne serait pas un régime obligatoire, j'aurais certainement mis beaucoup moins de temps, aussi, à être celle que je suis aujourd'hui, qui ne s'excuse plus, qui sait jouir, qui ne se laisse plus embarquer dans des rapports sexuels semi-consentis ou pas consentis. C'est le vécu de tant de femmes. Mais, je ne veux surtout pas non plus avoir l'air de regretter la famille que j'ai construite, mes enfants merveilleux. C'est une chance et c'est aussi un privilège, car avoir construit une famille sur le modèle canonique donne une fluidité de mouvements dans la société, dont j'ai bénéficié.

**L'avenir se trouve-t-il aussi du côté du célibat ?**

**L. B. :** De ouf ! C'est déjà dingue que le mot « célibat » existe. Pourquoi a-t-on eu besoin d'un terme pour désigner

## “POUR MOI, #METOO EST UN ÉCHEC PARCE QU'IL N'A PAS DU TOUT PERMIS DE RÉVÉLER LE CARACTÈRE SYSTÉMIQUE DU VIOL”

une personne qui vit sa vie indépendamment d'une autre personne ? C'est comme l'expression « refaire sa vie ». Mais, voyons, les personnes séparées et seules vivent ! En fait, quand tu es en dehors du modèle de couple hétéro, tu es quelque chose que l'on doit nommer.

**Cela passera-t-il par un rejet du sexe, domaine intime là encore extrêmement normé ?**

**L. B. :** La conversation est en train d'émerger, notamment grâce à la communauté ace [asexuelle]. Le livre de Tal Madesta, *Désirer à tout prix*, en est un hyper bon exemple. Mais je n'ai pas envie non plus de laisser entendre que l'horizon féministe, c'est ne plus baiser. J'aimerais que l'on puisse vivre dans une société où on pourrait être une putain d'amoureuse de la sexualité, explorer ses désirs, adorer jouir, multiplier les partenaires et que ça ne soit pas un sujet, de même que le fait de ne plus baiser, ne pas avoir envie de sexe, ne soit pas non plus un sujet. Bref, un endroit où on pourrait faire ce qu'on veut de nos culs. Ce serait incroyable, non ?

**En guise d'alternative à la famille nucléaire, quels sont les modèles de « faire famille » qui vous enthousiasment le plus ?**

**L. B. :** Le modèle de « un papa, une maman, des enfants » dans UNE maison avec UNE cuisine, UN salon et UNE télé, déjà, c'est une absurdité écologique. Si on est plusieurs dans un immeuble, pourquoi ne partage-t-on pas, par exemple, la machine à laver ?

J'adore, à ce titre, le travail de la chercheuse écoféministe Geneviève Pruvost. Elle remet en valeur des façons de vivre fréquentes autrefois, avec le concept de « maisonnée ». La maisonnée était une famille très étendue dans laquelle on trouvait des systèmes de communautarisation entre frères, sœurs, cousins, cousines, grands-parents, voisins, voisines... Il y avait celui qui faisait le pain, celle qui le distribuait, celui qui faisait les vêtements... C'était un système équilibré et en accord avec la nature. Ce sont notamment les idéaux poursuivis par énormément de militantes lesbiennes qui avaient créé des communautés de femmes sur un modèle similaire dans les années 1970.

**Le bilan que vous tirez de #MeToo est pour le moins mitigé. Le mouvement est pourtant souvent qualifié de « révolution ». En quoi n'en est-il pas vraiment une, selon vous ?**

**L. B. :** Pour moi, #MeToo est un échec parce qu'il n'a pas du tout permis de révéler le caractère systémique du viol. J'avais peur de l'écrire. Mais il me semble qu'avec un recul de cinq ans, on est quand même obligé de constater que la plupart des femmes qui ont révélé dans l'espace public avoir été victimes de viol ont vu leur vie changer pour le pire. La plupart des hommes qui ont été désignés comme ayant agressé n'ont pas été condamnés ni même reconnus coupables, ne serait-ce que médiatiquement. Le viol reste encore pour le grand public quelque chose d'accidentel.

Être des centaines de milliers à dire en même temps « j'ai été violée » aurait dû aboutir à la conclusion que c'était tout le temps, partout. La conclusion à laquelle on est arrivés, c'est : « peut-être qu'elle ment ».

**Que pensez-vous de la dénonciation de cas connus comme PPDA, Polanski, Nicolas Hulot ?**

**L. B. :** Évidemment que les comportements de PPDA, de Polanski, de Nicolas Hulot sont des comportements monstrueux qui donnent la nausée, qui révoltent, mais j'ai l'impression qu'en les présentant comme des personnes atypiques – des « monstres » –, on s'éloigne du fait que c'est d'une banalité affligeante. Cela arrive dans toutes les familles, dans toutes les entreprises. Dans tous les milieux. On ne voit que les violeurs célèbres. Mais, en fait, c'est la norme. Il me semble que cette diabolisation empêche tant la réparation des victimes que l'évolution des personnes violentes.

Ça me semblerait intéressant de créer un espace de rédemption possible. Voire de pardon, même si cela peut être très difficile à entendre, surtout pour des victimes de viols et de violences. Je crois qu'on est tous et toutes à un moment dans notre vie en situation de domination qui fait donc que l'on produit, d'une façon ou d'une autre, une forme d'oppression en face – qu'elle soit sexiste, raciste, validiste ou autre. Donc, si on se lance dans une croisade pour éradiquer de la société toutes les personnes problématiques, il n'y aura plus personne à la fin. C'est pour ça que je pense qu'il faut dialoguer.

**Qu'aimeriez-vous dire, par exemple, à PPDA, dont vous révélez dans son bureau, dans les mêmes circonstances terrifiantes que les nombreuses femmes qui l'accusent de viols et de violences sexuelles ?**

## “SI ON SE LANCE DANS UNE CROISADE POUR ÉRADIQUER DE LA SOCIÉTÉ TOUTES LES PERSONNES PROBLÉMATIQUES, IL N'Y AURA PLUS PERSONNE À LA FIN”

**L. B. :** Je n'ai pas grand-chose à lui dire. Je voudrais l'entendre, lui. Ce que j'aimerais entendre, c'est sa réponse à la question suivante : « Un système hallucinant de complicité impliquant des centaines de personnes, impliquant notre société du spectacle et de la starification, impliquant le capitalisme, la domination par l'argent, impliquant le patriarcat, le virilisme, la masculinité toxique a permis à un mec banal de martyriser et traumatiser des dizaines de meufs pendant trente ans. Que s'est-il passé ? » Peut-être que si le sujet était posé ainsi, plutôt qu'en disant « un prédateur, un monstre a traumatisé des dizaines de femmes à la tour TF1, expulsons-le de notre société », peut-être, alors, qu'il aurait l'espace de dire « j'ai fait énormément de mal, que puis-je faire pour réparer ? ». Comme dans le bouquin de Virginie Despentes, lorsque le « cher connard » est capable de comprendre ce qu'il s'est passé.

**Pourquoi êtes-vous contre la prison ?**

**L. B. :** C'est un point de vue qui m'a été inspiré par Gwenola Ricordeau [sociologue féministe autrice de *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*]. Elle m'a fait découvrir le mouvement féministe anticarcéral, qui montre que le système pénal et l'incarcération échouent lamentablement à dissuader les hommes de violer, d'être violent, échouent lamentablement à

réparer les victimes et échouent lamentablement à réinsérer et à bonifier les personnes qui avaient été condamnées. C'est donc un premier constat : l'échec de la méthode de l'exclusion et de la punition dans notre société.

Mais, en plus, au-delà du système pénal, ce n'est pas compliqué de se rendre compte qu'il y a peu de chances qu'une personne qu'on traite ouvertement de connard, à qui on dit « t'es nul, je ne veux plus te voir » évolue toute seule dans son coin et s'améliore.

**Vous écrivez « je veux qu'on parle du viol avec les violeurs ». Cela peut être difficile à concevoir.**

**Qu'entendez-vous par là ?**

**L. B. :** Je ne dis surtout pas aux victimes « allez prendre contact avec votre violeur, ça va être sympa ». Mais je pense que ce serait pas mal de réfléchir à la mise en place d'endroits où on pourrait à la fois sécuriser la parole de la victime, la protéger de la réactivation du trauma pour dialoguer.

Si au Rwanda, ils ont réussi à renouer un dialogue entre les Hutu et les Tutsi après un génocide massif, à mon avis, on doit être capable d'inventer des formes pour restaurer un dialogue même après des siècles de violences sexistes et sexuelles. Dans la justice réparatrice ou restaurative, il y a cette idée que quand le comportement d'une personne dévie de ce qui est tolérable par la société, il faut absolument la ramener dans le collectif.

**Vous plaidez pour la justice restaurative à partir de votre vécu, votre histoire familiale. Votre sœur a été victime de féminicide. Voir son assassin en prison, dites-vous, ne vous apporte pas de sentiment de justice. À l'inverse, vous imaginez un monde dans lequel vous rencontreriez l'auteur du crime chaque année, autour d'une table, pour discuter, sur le modèle des rencontres victimes-auteur de la justice restaurative.**

**Qu'est-ce que cela apporterait ?**

**L. B. :** Là encore, un beau matin, je me suis rendu compte que je n'avais plus envie de tuer ce mec. Là où je m'imaginai, pendant des années, que j'allais apprendre le tir pour pouvoir lui rendre la monnaie de sa pièce le jour où il sortirait de prison, j'ai réalisé que je préférerais vraiment lui parler. J'ai même presque réussi à avoir une forme d'empathie vis-à-vis de lui. Je n'en voudrais bien sûr jamais à quiconque de ne pas vouloir pardonner à l'auteur d'un féminicide. La colère, la vengeance a brûlé au fond de moi pendant plus de quinze ans, donc je sais ce que c'est. Mais je suis bien placée aussi pour savoir que ça n'a RIEN apaisé. Le mec a beau avoir pris perpétuité, ça ne m'a rien réparé du tout. Ça n'a pas ramené ma sœur, ça ne m'a pas empêchée de faire des cauchemars, d'avoir peur, d'être traumatisée. Et je ne suis pas rassurée sur le fait qu'il sorte grandi après l'expérience qu'il vit en prison. J'aurais bien aimé qu'on me propose autre chose.

**On parle de période de backlash, que l'on pourrait traduire comme « riposte » antiféministe, surtout depuis la remise en cause du droit à l'avortement aux États-Unis. Pourquoi pensez-vous que ce n'est pas tout à fait le cas ?**

**L. B. :** Au sujet de l'IVG, je trouve que l'on perd de vue que si on peut revenir dessus, c'est qu'il y a une loi sur l'IVG.



Et que ça, c'est dingue. Historiquement, quand tu « dézoomes » pour regarder des siècles en arrière, les femmes avaient les savoir-faire obstétricaux, médicaux pour le faire. Ce qu'elles faisaient de leur utérus ne regardait personne. Et d'un seul coup, on a diabolisé l'avortement. Six siècles plus tard, on leur a accordé un droit qui n'aurait jamais dû leur être enlevé. Ce n'est donc pas une avancée mais une remise à zéro. Si on garde ce regard « dézoomé » sur l'Histoire, j'ai plus l'impression que notre vague actuelle féministe, anti-raciste, queer, antivalidiste, en faisant ce travail de lutte contre l'interdiction de l'IVG et contre le patriarcat, est une

réponse à un regain de conservatisme et à une poussée des extrêmes droites, plutôt que l'inverse. C'est plus intéressant et empouvoirant de nous voir comme des résistantes et résistants, même si, c'est vrai, on s'en prend plein la face. J'ai envie de dire : le *backlash*, c'est nous. ●

**Futures. Comment le féminisme peut sauver le monde,** de Lauren Bastide. Allary Éditions, 308 pages. Sortie le 6 octobre.



# Plus d'un tiers des collèges et lycées n'ont pas tous leurs professeurs

## ÉDUCATION

Un mois après la rentrée, 35 % des établissements ont encore au moins un poste d'enseignant vacant, selon une enquête du SNPDEN.

Marie-Christine Corbier  
@mccorbier

La rentrée « s'est bien passée », répète le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye. Mais les témoignages sont nombreux d'enseignants qui manquent à l'appel, dans un contexte inédit de pénurie.

Selon une enquête du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN, dont « Les Echos » ont pris connaissance, un mois après la rentrée, 35 % des établissements affirment avoir au moins un poste d'enseignant vacant ; 32 % – ce ne sont pas forcément les mêmes – indiquent avoir au moins une absence longue non remplacée ; 35 % ont au moins un poste de personnel non enseignant qui n'a pas été pourvu.

« **Ecart de points de vue** » « C'est quand même dingue ! s'exclame Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN. On nous raconte que la rentrée s'est bien passée alors que, de toute évidence, il y a un écart de points de vue. »

En visite, la semaine dernière, en Eure-et-Loir, Pap Ndiaye a expliqué qu'il manquait « moins des postes en tant que tels que des bouts d'heure par-ci par-là, et c'est cela que nous devons combler ». « Le ministre peut réfléchir en équivalents temps plein, réagit Bruno Bobkiewicz, mais l'élève, lui, s'en fiche, s'il n'a pas de professeur de technologie, ça veut dire qu'il n'a pas de cours de technologie. »

Comment va se dérouler le reste de l'année ? La situation inquiète d'autant que, pour avoir « un professeur devant chaque élève » à la rentrée, le ministre a puisé dans les viviers de remplacement.

Ces professeurs remplaçants sont « un enjeu majeur pour les élèves [et] les familles », rappellent les documents budgétaires attachés au projet de loi de Finances. Ils citent aussi l'engagement du Grenelle de l'éducation, selon lequel, en cas d'absence d'un professeur, écoles et établissements « devront assurer la permanence pédagogique sur l'ensemble du temps scolaire prévu pour les élèves ».

Le gouvernement a même fixé « des indicateurs d'efficacité et d'efficacité du remplacement des personnels enseignants du point de vue du contribuable », selon ces mêmes documents.

Dans le second degré public, le taux de remplacement doit ainsi passer de 94,7 % (2021) à 99 % (2023). Pour y parvenir, « le recours à des [...] cours en ligne »

ou au travail en autonomie, anticipé, et encadré sous la surveillance d'un assistant d'éducation (AED) » est évoqué.

Un décret publié fin 2021 permet d'attribuer des heures supplémentaires à ceux qu'on appelait autrefois les « pions ». « En théorie, cela existe, indique Sophie Vénétiay, du SNES-FSU, mais peu d'établissements l'ont mis en place car on manque d'AED, c'est donc peu probant. »

### Garderie déconnectée

« Cela signifie qu'on intègre l'idée qu'on n'envoie pas de remplaçants lorsqu'on en aura besoin, s'étrangle Bruno Bobkiewicz. Sauf que cela suppose d'avoir un surveillant disponible par classe qui n'a pas cours. Or, dans la vraie vie, cela ne se passe pas comme ça. Cette proposition, qui peut séduire des parents, ressemble à de la garderie et serait déconnectée du vrai fonctionnement des établissements. »

En mai, l'académie de Nancy-Metz avait lancé des « visio-professeurs » pour pallier le manque de remplaçants. À l'époque, le ministre assurait que cela n'avait pas vocation à être généralisé. Le gouvernement mise aussi sur « l'optimisation des organisations actuelles de remplacement [via] les espaces numériques de travail ». Bruno Bobkiewicz y voit l'application du « pacte, consistant à demander aux enseignants d'effectuer un volant d'heures dans l'établissement pour remplacer des collègues absents ».

### 200 à 300 professeurs des écoles manquent encore.

### La question des remplacements est dans toutes les têtes.

Quant au premier degré, Pap Ndiaye évoquait la semaine dernière « 200 à 300 postes » manquants, et jugeait le nombre « très faible ». À l'approche de l'hiver, la question des remplacements est dans toutes les têtes. « La situation commence à être tendue dans certains départements » comme l'Oise ou l'Orne, selon le SNUipp-FSU, principal syndicat du primaire.

Pour le premier degré, les documents budgétaires évoquent pourtant un taux de remplacement de 90 % pour 2023, soit 12 points de plus par rapport à 2021 (78,4 %). Pour y parvenir, le gouvernement entend élargir à tous les départements une solution numérique « visant à améliorer l'efficacité des remplacements ». La procédure d'achat est en cours. « On ne pourra pas tout régler avec un logiciel, réagit Guislaine David, porte-parole du SNUipp-FSU. S'il n'y a pas de remplaçant disponible, le logiciel ne servira à rien. » ■

# L'exécutif rehausse son soutien financier aux collectivités locales

## FINANCES LOCALES

Elisabeth Borne a annoncé vendredi que l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales prévue dans le projet de loi de finances serait portée de 210 à 320 millions d'euros.

Laurent Thévenin  
@laurentthevenin

Avant le début de l'examen, lundi, en séance à l'Assemblée nationale du projet de loi de finances (PLF) pour 2023, les collectivités locales savent déjà pouvoir compter sur une petite rallonge supplémentaire. Alors que ce texte prévoit, après son adoption jeudi soir en commission des finances, une augmentation de 210 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui leur est versée, le gouvernement va revoir ce montant à la hausse.

« Le contexte impose d'apporter une réponse plus forte. Avec le ministre en charge de la Cohésion des territoires [Christophe Béchu, NDRL], j'ai décidé que cette hausse serait portée à 320 millions d'euros », a annoncé vendredi la Première ministre, Elisabeth Borne, en clôture de la convention des intercommunalités de France, à Bordeaux.

### Filet de sécurité

A ce niveau, « 95 % des collectivités verront leurs dotations se maintenir ou progresser », a-t-elle souligné, rappelant qu'il s'agira de la première augmentation de la DGF depuis treize ans. Cela aurait été le cas pour 70 % d'entre elles avec une hausse de 210 millions d'euros. Le gouvernement avait, en revanche, fermé la porte à toute indexation de la DGF sur l'inflation, comme le réclament l'Association des maires de France ou Départements de France.

Face à la flambée des prix et de l'électricité qui est « intenable pour certains d'entre vous », « nous ne laisserons aucune collectivité dans l'impasse », a promis Elisabeth Borne. Un premier « filet de sécurité » avait déjà été mis en place pour 2022 pour les communes et les intercommunalités qui « connaissent les difficultés les plus fortes ». En



En commission des finances, les députés ont voté un amendement prévoyant un dispositif de soutien aux collectivités du bloc communal les plus durement touchées par la hausse des prix de l'énergie.

commission des finances, le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeau, a fait voter un amendement introduisant pour 2023 un nouveau mécanisme de soutien pour les collectivités du bloc communal les plus durement touchées par la hausse des prix de l'énergie. Il a proposé que ce dispositif soit étendu aux départements lors de l'examen du PLF en séance. « Ce filet s'adressera à toutes les catégories de collectivités locales, a indiqué, de son côté, Elisabeth Borne. C'est un impératif pour que les services publics puissent être maintenus. »

### Compensation

Sur le sujet sensible de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) inscrite dans le PLF et dont ne veulent pas les associations d'élus, la Première ministre dit « avoir entendu » les demandes des intercommunalités concernant ses modalités de compensation. Celle-ci prendra la forme d'une fraction de TVA, « qui est d'ailleurs une recette plus dynamique ». « J'ai souhaité que la compensation prenne en compte le

montant de CVAE que les collectivités auraient dû percevoir en 2023. Je vous annonce que l'Etat ne conservera pas la TVA qu'il a recouvrée sur les entreprises en 2022 et qui aurait dû être versée aux collectivités en 2023 », a-t-elle déclaré. « Ce sont entre 300 et 500 millions d'euros supplémentaires qui pourront soutenir vos investissements au travers du Fonds vert », qui doit être mis en place par le PLF.

« La dynamique de TVA sera destinée dès 2023 aux territoires qui accueillent de nouvelles activités économiques », a également souligné Elisabeth Borne, indiquant qu'un groupe de travail avec les élus locaux sera chargé de déterminer les critères de répartition. A la veille de débats parlementaires où les

finances locales devraient être examinées à la loupe, la Première ministre a fait remarquer aux intercommunalités que certaines de leurs recettes allaient augmenter l'an prochain.

« Avec la cotisation foncière des entreprises ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, presque 40 % des impôts locaux que vous percevrez en 2023 vont progresser sensiblement selon le mécanisme d'augmentation forfaitaire de [leurs] bases », a-t-elle souligné. « La TVA, qui s'élèvera à presque 40 % de votre panier fiscal en 2023, sera également dynamique », a-t-elle ajouté, tandis que le versement mobilité devrait lui aussi progresser, selon elle.

Reste le calcul des bases de la taxe foncière : un amendement adopté en commission des finances prévoit de plafonner la hausse à 3,5 % (afin d'éviter une hausse mécanique de 6 % à 7 % avec l'inflation), ce qui représenterait tout de même un surcroît de recettes de quelque 1,4 milliard d'euros, sans hausse de taux. Cet amendement doit encore être discuté en séance publique. ■

# 95 %

DES COLLECTIVITÉS locales verront leurs dotations « se maintenir ou progresser », selon Elisabeth Borne.

## LE GRAND RENDEZ-VOUS // EUROPE 1 - CNEWS - « LES ÉCHOS »

# Pour Eric Zemmour, « des enseignants sont complices de l'islamisation de l'école »

L'ancien candidat à l'élection présidentielle s'inquiète du « basculement vers l'extrême gauche et La France insoumise » de certains professeurs. Il n'exclut pas d'être tête de liste aux prochaines élections européennes.

Lamia Barbot  
@LamiaBarbot

« L'école est prise en tenaille identitaire entre l'islamisation et l'idéologie woke. » Le président du parti politique Reconquête, Eric Zemmour, s'est longuement exprimé dimanche, lors de l'émission « Le Grand Rendez-vous » Europe 1 - « Les Echos » - CNews sur les questions liées à l'enseignement en France. Selon l'ancien candidat à l'élection présidentielle, il existe des enseignants « qui ont une vision traditionnelle de leur métier, et je le dis en termes glorieux », mais également d'autres professeurs qui auraient



Eric Zemmour, président de Reconquête.

« basculé vers l'extrême gauche et La France insoumise ». « Il y a des professeurs qui se battent contre cette islamisation de l'école et d'autres qui sont complices », poursuit-il.

Pour l'ancien journaliste, beaucoup de professeurs ont toujours en mémoire l'attentat contre Samuel Paty en 2020. « Il y a la grande masse de ceux qui ont tout simplement et légitimement peur puisque personne n'a envie de finir avec la tête coupée au milieu de la rue », assure Eric Zemmour.

Le polémiste s'est insurgé contre la montée du « wokisme » dans le milieu éducatif, et notamment l'utilisation du pronom inclusif « iel » à l'école. Interrogé sur la problématique qui se pose aux professeurs face aux demandes des élèves de les appeler par un autre prénom, Eric Zemmour estime que « ce n'est pas aux professeurs de régler cela mais à l'éducation nationale », avant de développer : « L'école est prise en tenaille identitaire entre d'une part l'islamisation, et d'autre part l'idéologie woke qui défend les minorités. Il y a une alliance objective entre ces deux mouvements. Je ne me fais pas d'illusion, ils s'affronteront plus tard. Néanmoins, ils sont alliés contre l'école française. »

Concernant les élections européennes de 2024, Eric Zemmour n'exclut pas d'être la tête de liste du parti Reconquête. « Je ne m'interdis rien, ce sont des ambitions tout à fait légitimes », explique-t-il. « Nous devons montrer notre utilité. Par exemple, pour l'école : qui a alerté sur l'effondrement de l'école et l'islamisation, l'offensive islamique à l'école ? C'est Reconquête. Donc je pense que Reconquête doit être présent sur le terrain en permanence », assure-t-il, ne répondant pas à la question de sa possible candidature à l'élection présidentielle de 2027, assurant d'abord vouloir construire un parti solide. « Nous devons être le moteur de la droite et il faut que les électeurs comprennent que s'ils veulent cette union de la droite, il faut voter pour nous », conclut-il. ■

RETROUVEZ  
LE DÉCRYPTAGE  
DE L'ÉCONOMIE DE  
DAVID BARROUX  
TOUS LES JOURS  
À 7H55

Les Echos



Et votre journée devient plus belle



**Manifestation pour une augmentation des salaires, à l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle, le 9 juin.** PIERRICK VILLETTE/ABC/ANDIA.FR

# L'inflation bouleverse la question des bas salaires

DOSSIER

Les débuts comme agent de sécurité, Alexandre Cornu, 45 ans, s'en rappelle parfaitement. « Embauché le 19 septembre 2000. Payé 7 000 francs environ ! Oui, à l'époque, c'étaient encore les francs ! », sourit-il derrière ses fines lunettes, dont l'un des verres est fendu. C'était le smic de l'époque. Alexandre était alors au premier échelon de la grille de salaires. « Je pensais que j'aurais une bonne évolution dans ce métier, je me suis trompé », lâche-t-il amer. Aujourd'hui agent d'incendie et de secours dans une des tours de la Défense, il a monté en grade, de deux échelons. Mais, après vingt-deux ans d'expérience, il gagne de nouveau le salaire minimum : « rattrapé » par le smic, comme il dit, qui a augmenté plus vite que son salaire.

C'est l'un des effets collatéraux de l'inflation que la dernière estimation de l'Insee mesure en France à 5,6 % sur un an en septembre, après 5,9 % en août, et même 6,1 % en juillet. Depuis sa création, en 1950, le salaire minimum est indexé sur l'indice des prix à la consommation et augmente quand ce dernier fait de même. Dans une année « normale », il ne connaît qu'une révision, au 1<sup>er</sup> janvier. Mais, depuis 2021, il en a connu quatre : au 1<sup>er</sup> octobre 2021, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, au 1<sup>er</sup> mai et encore au 1<sup>er</sup> août, soit en tout + 7,76 % sur un an, ce qui représente 98,45 euros net de plus par mois. Le smic s'élève aujourd'hui à 11,07 euros brut de l'heure, soit 1 678,95 euros brut mensuel.

## SENTIMENT DE DÉCLASSEMENT

Or, 7,76 %, c'est encore plus que l'inflation sur un an. Car le salaire minimum interprofessionnel garanti, entre 1951 et 1967. Il avait alors progressé beaucoup moins vite que le salaire moyen des Français poussé par la croissance et les gains de productivité. Depuis 1982, le niveau du smic s'est stabilisé entre 58 % et 63 % du salaire

Indexé sur l'inflation, le **smic** augmente significativement depuis 2021. En conséquence, l'échelle des bas salaires se tasse, au grand désarroi de beaucoup d'employés. Car une augmentation générale paraît impossible pour des entreprises qui souffrent de la hausse des coûts de production

médian. Au-delà de cette augmentation automatique, il n'y a eu qu'un seul « coup de pouce » supplémentaire depuis 2007, après l'élection de François Hollande. Depuis, on se contente strictement de la revalorisation légale. Plus favorable en temps d'inflation.

Pour 2022, les derniers chiffres disponibles auprès de la direction de l'animation de la recherche, des études et statistiques du ministère du travail indiquent que le salaire horaire de base des ouvriers et des employés avait augmenté, fin juin, de 3,5 % sur un an, et le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés de 3,1 %. « Comme le smic est indexé sur les prix, et pas le reste des salaires, et qu'ils n'augmentent pour le moment pas au même rythme, on assiste à un rétrécissement de l'écart entre le smic et le reste des

salaires », souligne Jérôme Gautié, professeur d'économie à Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Cela crée un phénomène d'aplatissement des salaires en bas de la hiérarchie, dans le privé, comme dans le public. »

Un sentiment de déclassement auquel est confronté Alexandre Cornu. « Ça fait mal, ça fait très mal... », témoigne-t-il. Pour essayer de se faire entendre, il a manifesté dans les rues de Paris, jeudi 29 septembre, avec ses collègues. « Seize ans d'ancienneté et toujours le smic. Tu passes les échelons, mais ton salaire n'avance jamais », déplore aussi Djamel Sedoud, agent de sécurité de 46 ans. « Normalement, tu dois évoluer dans l'entreprise. Là, il n'y a pas de reconnaissance, alors que l'on était les deuxièmes lignes pendant le Covid-19, et en première ligne lors de l'atten-

**« SEIZE ANS D'ANCIENNETÉ ET TOUJOURS LE SMIC. TU PASSES LES ÉCHELONS, MAIS TON SALAIRE N'AVANCE PAS »**

DJAMEL SEDOUD  
agent de sécurité de 46 ans

« Ça paraît beaucoup comme ça, mais ça ne nous placera que légèrement au-dessus du smic, et pour combien de temps ? », interroge Alexandre Cornu. Quand il sera revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier, on repartira de zéro ! »

Les exemples de ce « tassement » du bas de la grille de salaires sont légion. Dans la fonction publique comme dans le privé. Prenons les chauffeurs de poids lourds : sur la grille des minima de la convention collective, qui indique donc le montant minimum auquel un salarié de la branche doit être payé selon son échelon, non seulement les premiers niveaux sont dépassés par le smic, mais l'échelon le plus élevé, pour un « conducteur hautement qualifié de véhicule poids lourd », avec quinze ans d'ancienneté, n'est aujourd'hui que de 94 centimes au-dessus du salaire horaire minimum.

Dans la branche du caoutchouc, les dix premiers niveaux sont au-dessous du smic, malgré un accord conclu au début de l'année : il a été caduc dès son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai. « Ce ne sont que des minima, pas les salaires réels pratiqués dans nos entreprises. Mais c'est vrai que cela a quand même un impact, notamment sur le calcul de la prime d'ancienneté », précise-t-on au Syndicat national du caoutchouc et des polymères, la fédération d'employeurs. Elle met en avant la hausse des coûts des matières premières et la disparité des entreprises dans sa branche – des multinationales comme Michelin ou Goodyear, des TPE et des PME – pour expliquer la modération des dernières augmentations : « On prend toujours le plus petit dénominateur commun. » Le transport routier aussi a vu exploser ses coûts de carburant. Quant aux entreprises de sécurité, dont les marges sont faibles, elles soulignent qu'elles ne peuvent renégocier en cours d'année le prix de contrats déjà signés.

## « INCONFORMITÉ »

Il n'empêche : au dernier pointage du ministère du travail, le 26 septembre, seul un tiers des cent soixante et onze branches professionnelles suivies par le gouvernement avait tous les minima de leur grille de salaire supérieurs au smic ; cent dix-sept branches, soit plus de 68 %, avaient au moins un coefficient inférieur, ce qui les place en « inconformité ». Nous voilà au cœur d'un casse-tête à multiples facettes.

D'un côté, comme le gouvernement et le Medef n'ont cessé eux-mêmes de le reconnaître depuis un an, il faut que les salaires, bas à moyen en particulier, augmentent. Il y a là un enjeu de maintien du pouvoir d'achat, de reconnaissance, et de juste partage de la valeur. Donc de cohésion sociale. A quoi s'ajoute, pour les entreprises, un enjeu d'attractivité, alors que plus de la moitié se dit confrontée à des problèmes de recrutement. De l'autre, il faut financer ce coût durable que constitue la revalorisation des salaires, contrairement aux primes, alors que les entreprises sont confrontées à des hausses des prix de l'éner-

## « Le smic est devenu un pilier fondamental du modèle social français »

JÉRÔME GAUTIÉ est professeur d'économie à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Il évoque les origines historiques du salaire minimum et son importance sociale et symbolique.

### Dans quel contexte est créé le salaire minimum en 1950 ?

Les prix et salaires étaient contrôlés par l'État depuis 1939. Quand on décide de revenir à la libre fixation des prix, les syndicats font valoir que les salaires ne peuvent rester bloqués, au risque d'une perte de pouvoir d'achat. La loi de 1950 rétablit la liberté de négociation collective, et crée du même coup le premier salaire minimum interprofessionnel garanti (smig). Il est pensé comme un garde-fou pour éviter toute exploitation là où les syndicats sont faibles ou inexistantes. Il faut alors fixer son niveau. Il y a une grande

crainte du gouvernement, déjà à l'époque, qu'on provoque de l'inflation ou qu'on déstabilise l'économie s'il est trop haut. Mais doit-il être un simple salaire plancher ou un salaire décent ? Et qu'est-ce que la décence ? Patronat et syndicats se mettent d'accord sur le budget alimentaire, pas sur le reste, avec des discussions acharnées sur le nombre de savonnettes, de costumes ou de chemises de nuit nécessaires, ou les dépenses d'électricité ! Finalement, c'est le gouvernement qui a tranché.

### Pourquoi le smig devient-il le smic en 1970 ?

Lors des grèves de 1968, une des premières revendications syndicales est la revalorisation du smig. Celui-ci a nettement décroché par rapport au salaire moyen : sur la période entre 1951 et 1967, son pouvoir d'achat n'a

progressé que de 25 % contre 103 % pour le second, poussé par la croissance et les gains de productivité. Le protocole de Grenelle acte une hausse du smig de 35 %. Le patronat, apeuré, a accepté quasiment sans discussion, alors qu'il avait refusé 3 % quelques mois plus tôt ! Pour éviter tout nouveau décrochage, on change la méthode de calcul à partir de 1970, avec le passage au smic : le salaire minimum interprofessionnel de croissance sera partiellement indexé sur le salaire horaire moyen d'un ouvrier.

**Avec l'inflation, le smic rattrape les bas salaires, certains prônent sa désindexation, d'autres, au contraire, d'indexer tous les salaires. Cette question s'est-elle déjà posée ?**

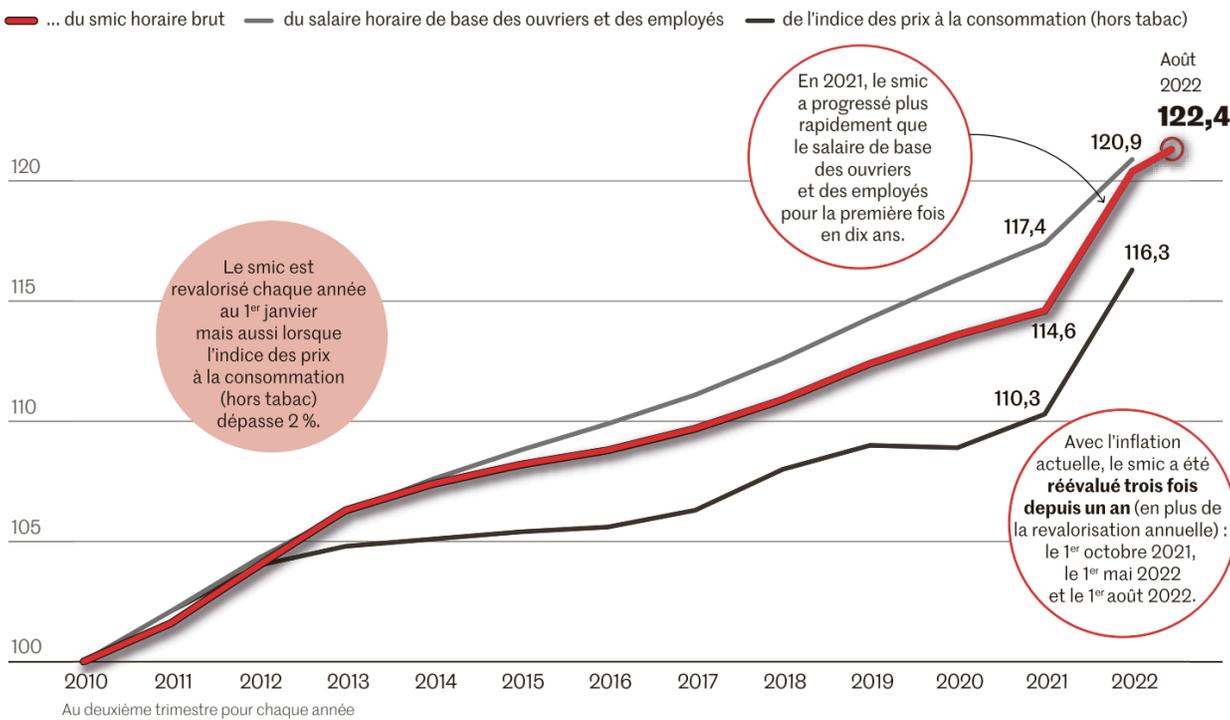
Dès l'origine, le lien entre le salaire minimum et les minima des conven-

tions collectives est au cœur des débats. La crainte du gouvernement quand il adopte le smig, c'est que tous les salaires augmentent dans la même proportion. C'est d'ailleurs ce qu'a toujours prôné la CGT. Mais la loi de 1970 l'interdit. C'est un peu le paradoxe aujourd'hui : face aux hausses successives du salaire minimum, le gouvernement pousse les branches à négocier pour ne pas se faire rattraper. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui le smic est devenu un pilier fondamental du modèle social français. C'est un contrat social, un « salaire de civilisation », disaient certains à sa création. Pour faire en sorte que celui qui travaille ne décroche pas. Revenir là-dessus est symboliquement impossible et serait très coûteux politiquement. ■

PROPOS RECUEILLIS  
PAR ALINE LECLERC

## En 2022, le smic connaît sa plus forte augmentation depuis plus de dix ans...

Evolution de l'indice en base 100 (= octobre 2010)...



**11,07 euros**

C'est le smic horaire brut, soit **8,76 euros net**. Le smic mensuel pour 35 heures est de **1 678,95 euros brut** ou de **1 329,05 euros net**.

**+71 euros net**

C'est la hausse du smic mensuel net en **10 mois** (d'octobre 2021 à août 2022). Il a fallu **45 mois** auparavant (de janvier 2018 à octobre 2021) pour la même hausse.

**2,04 millions**

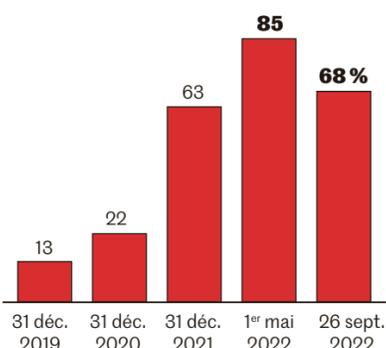
C'est le nombre de salariés au smic en France au 1<sup>er</sup> janvier 2021



**1 salarié sur 2** gagne moins de **2 000 euros net** par mois. C'est à peu près la part des salariés dont les exonérations de charges sont liées au smic.

## ... ce qui augmente le nombre de minima salariaux sous ce seuil

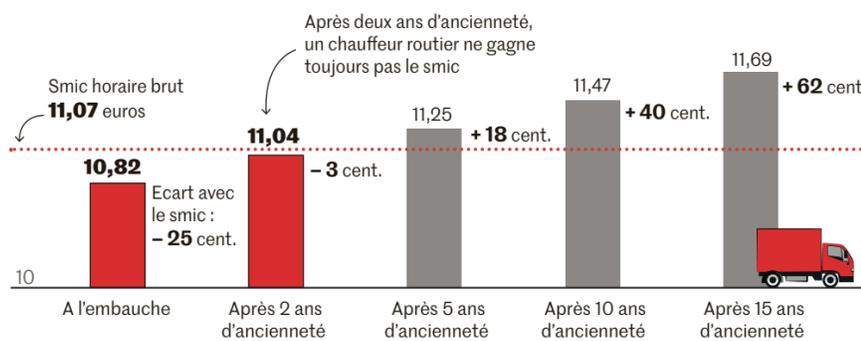
Proportion de branches professionnelles\* affichant des minima inférieurs au smic, en %



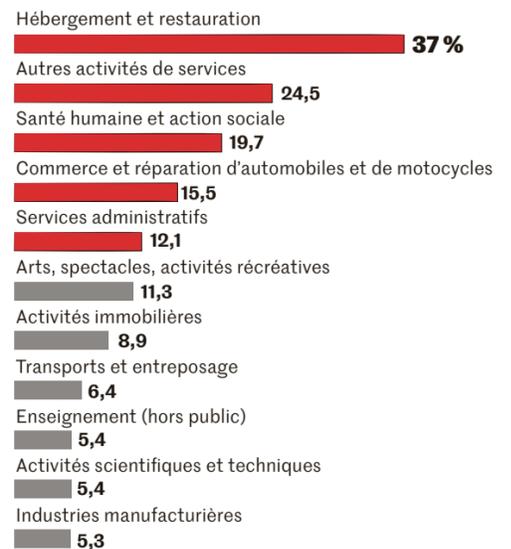
\* Sur 171 branches professionnelles principales (5 000 salariés ou plus)

### Exemple des transporteurs routiers : des échelons sous le smic

Taux horaires bruts pour les livreurs et les transporteurs routiers sur une courte distance (en véhicule de moins de 11 tonnes), au 1<sup>er</sup> août 2022, en euros



Part des bénéficiaires du smic par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2021, en % de l'emploi salarié (seules les données supérieures à 5 % sont représentées)



Infographie Le Monde : Eugénie Dumas et Benjamin Martinez • Sources : Insee ; Comptes nationaux ; Dares ; Acemo ; Comité de suivi de la négociation salariale de branches ; Organisation des transporteurs routiers européens

gie comme des matières premières et à des perspectives floues comme rarement.

« Il y a deux risques extrêmes, résume Gilbert Cette, professeur d'économie à Neoma Business School et président du groupe d'experts sur le smic. D'un côté, le tassement en bas de la hiérarchie des salaires, qui entraîne une frustration légitime de ceux qui se voient rattrapés par le smic. De l'autre, que la hausse du smic se transmette au même niveau à tous : une augmentation de 8 % de tous les salaires, ça ferait mal ! Et ça se traduirait par une hausse du coût du travail, une perte de compétitivité, moins d'investissement, moins d'emplois. »

Raison pour laquelle ce groupe d'experts, qui donne chaque année, depuis 2008, son avis sur l'évolution du smic, a toujours rejeté tout « coup de pouce » et même prôné sa désindexation. Son prochain rapport, attendu en novembre, devrait poursuivre dans cette voie. En même temps seront publiées les conclusions d'une étude commandée par France Stratégie sur l'impact des hausses du smic sur l'emploi.

C'est que ce lien entre hausse du smic et perte d'emploi n'est pas une évidence. « Les effets ne sont pas à sens unique et la plupart des salariés au smic sont dans des secteurs abrités de la concurrence internationale comme les services », souligne Pierre Concialdi, économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales. D'autant « que le coût du smic pour l'employeur est bien inférieur à celui d'autres pays comparables ».

### IMPORTANTES EXONÉRATIONS

Car, et c'est une autre face du casse-tête, les entreprises bénéficient d'importantes exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires. Un choix opéré dans les années 1990 pour continuer d'augmenter le salaire minimum sans rehausser le coût du travail. Or, ces allègements sont indexés... sur le smic. Les salaires jusqu'à 1,6 smic sont ainsi sujets à exonération. Mécaniquement, plus une branche tarde à remettre ses minima en conformité, au-dessus du smic, plus elle y gagne en allègements : les bas salaires ne sont pas encore réévalués, alors que les exonérations concernent une part plus importante de la masse salariale – sont aujourd'hui concernés les salaires jusqu'à 2 686,32 euros brut par mois.

« Une incitation à la non-conformité », critiquait le groupe d'experts en décembre. Une « trappe à bas salaire », dénoncée aussi par Pierre Concialdi : « Rien ne montre que ces exonérations aient eu un effet significatif sur l'emploi. Par contre, de plus en plus de salariés sont déclassés : ils occupent des emplois sous leur niveau de qualification. » En 2020, ces allègements représentaient un coût de 56 milliards d'euros pour l'Etat.

Plane aussi le spectre de la boucle prix-salaires – la hausse des salaires alimente la hausse des prix, et ainsi de suite – des années 1970. « Ce souvenir explique les peurs d'aujourd'hui, estime Héloïse Petit, économiste au centre d'études de l'emploi et du travail au sein du Conservatoire national des arts et métiers. Mais ce qu'il faut, c'est reposer les termes du débat : l'inflation, c'est quoi pour

## MÉCANIQUEMENT, PLUS UNE BRANCHE TARDE À REMETTRE SES MINIMA EN CONFORMITÉ, AU-DESSUS DU SMIC, PLUS ELLE Y GAGNE EN ALLÈGEMENTS

les entreprises ? C'est une augmentation des coûts. La question, c'est : que peuvent-elles faire face à ça ? » Augmenter leurs prix, freiner les augmentations de salaire ou, avance Héloïse Petit, baisser leur niveau de marge : « Il n'a cessé d'augmenter depuis 2013 pour atteindre 34,3 %. Cela peut peser sur les investissements, bien sûr, mais aussi sur la rémunération du capital, c'est un élément qu'il ne faut pas oublier dans ce débat. » D'autant que les dividendes ont battu un nouveau record au deuxième trimestre pour atteindre 44,3 milliards d'euros en France (+ 33 % sur un an).

« In fine, la question, c'est qui paie ?, résume Jérôme Gautié. Le consommateur ? Les entreprises ? Les salariés ? Le contribuable ? C'est un choix d'ordre politique. » « La question est politique », estime aussi Gilbert Cette, pour qui « l'alternative devant laquelle

nous sommes, c'est : salaire ou chômage. Soit on baisse le pouvoir d'achat moyen, soit les entreprises paient par une baisse des profits et il y aura donc moins d'emplois. » « L'enjeu, c'est de trouver le juste équilibre, conclut Jérôme Gautié. »

Et cela, en faisant face à des temporalités différentes, c'est là la dernière face du casse-tête : l'urgence de l'inflation percute le temps nécessairement long de la négociation collective. « Il faut remettre les choses en perspective. On ne peut pas demander au système d'un pays de réagir rapidement dans un contexte si exceptionnel, plaide Héloïse Petit. On a déjà connu un moment où les grilles de salaire ont été noyées par le smic, c'était lors du passage aux trente-cinq heures. Pour rattraper ça, il a fallu de cinq à dix ans. » ■

ALINE LECLERC ET THIBAUD MÉTAIS

## Les branches professionnelles bousculées par la situation

**CADRE DU DIALOGUE** entre partenaires sociaux, la branche professionnelle regroupe les entreprises qui partagent une même convention collective. Elle garantit à ses membres un socle commun de droits et limite les distorsions de concurrence. A son niveau sont définis les salaires minimums applicables selon les qualifications et l'ancienneté. On parle de « minima conventionnels ».

Ces minima sont au cœur du débat sur les salaires : s'ils n'augmentent pas quand le smic augmente, cela gomme la hiérarchie de la grille et ceux dont les coefficients sont dépassés par le smic se retrouvent payés au minimum légal.

Depuis un an, les hausses répétées du smic liées à l'inflation ont eu raison de l'efficacité ou de la rapidité de négociation de nombreuses branches. Ainsi, cent dix-sept des cent soixante et onze branches du secteur général regroupant plus de cinq mille salariés présentaient, fin septembre, au moins un minimum au-dessous du smic, soit plus de 68 % des branches, selon le ministère du travail. Malgré plu-

sieurs accords de revalorisation signés depuis janvier pour certains. « Cela révèle la piètre qualité des négociations et des accords dans les branches concernées, qui ne sont souvent que du replâtrage pour caler les minima juste au-dessus du smic », estime le secrétaire national de la CFDT Luc Mathieu.

### Renforcer la pression

Un gros travail de restructuration du paysage professionnel a été entrepris depuis la loi travail de 2016, puis les ordonnances de 2017 et la loi « avenir professionnel » de 2018, en autorisant notamment le gouvernement à fusionner des branches où la négociation collective n'est pas assez dynamique et où les effectifs sont trop faibles. L'objectif étant de ramener leur nombre autour de deux cents, alors que l'on a pu en dénombrier jusqu'à neuf cents par le passé, certaines ne concernant qu'une poignée d'entreprises ou de salariés.

Le gouvernement ne peut intervenir directement dans les minima de branche, cette question relève exclu-

sivement des partenaires sociaux. Mais il s'est donné les moyens de renforcer la pression dans la loi sur le pouvoir d'achat votée en août : ce critère salarial s'ajoute aux motifs de rattachement d'une branche à une autre. Le ministère du travail pourra ainsi viser trois cas de figure : les branches qui ne concluent pas d'accords sur les salaires, mais n'utilisent que des recommandations patronales, les branches qui concluent des accords au-dessus du smic et les branches qui ne négocient pas sur les salaires. La branche pourra être fusionnée si elle n'ouvre pas des négociations dans les quarante-cinq jours suivant le passage de ses minima sous le smic. C'était trois mois auparavant.

« La fusion de branches, c'est une bombe atomique pour le patronat, affirme Gilbert Cette, professeur d'économie à Neoma Business School et président du groupe d'experts sur le smic. Cela a de quoi susciter des vocations de négociateur ! » Luc Mathieu n'y croit pas : « Aujourd'hui, vous avez 70 % des branches qui ne sont pas conformes. Donc, on les fusionne avec

qui ? Les 30 % qui restent ? Mais on ne va pas fusionner la volaille avec la chausserie, ça n'aurait aucun sens ! »

Le gouvernement peut également réunir des commissions mixtes paritaires : un représentant de l'Etat accompagne les partenaires sociaux dans la négociation.

Un autre moyen de pression avait été testé en 2008 : conditionner les aides publiques sur les bas salaires au maintien des minima au-dessus du smic. Il a été abandonné en vertu du principe d'égalité, une entreprise vertueuse dans une branche défaillante risquant d'être pénalisée. « On nous objecte un problème d'inconstitutionnalité, mais le Conseil constitutionnel n'a jamais été consulté sur le sujet ! », déplore Luc Mathieu.

Ces exonérations expliquent l'intérêt du gouvernement à voir les branches négocier. Plus les minima sont proches du smic, plus les allègements de cotisations concernent une part élevée de la masse salariale. Il s'agit donc aussi d'un enjeu de finances publiques. ■

AL. L. ET TH. M.

# Où économiser l'énergie ?

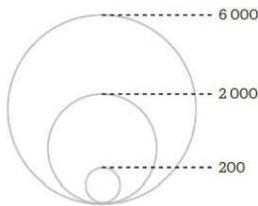
A travers cinquante mesures chiffrées et détaillées, l'association négaWatt propose une voie vers la sobriété énergétique. Ces actions qui agissent sur la consommation d'électricité, de gaz et de pétrole, si elles sont mises en place, permettraient de réduire de 13% la consommation énergétique française. Les économies sont notamment concentrées sur le gaz et l'électricité.

Sources : négaWatt, EDF, RTE  
Infographie : Alice Clair, Valentin Stoquer

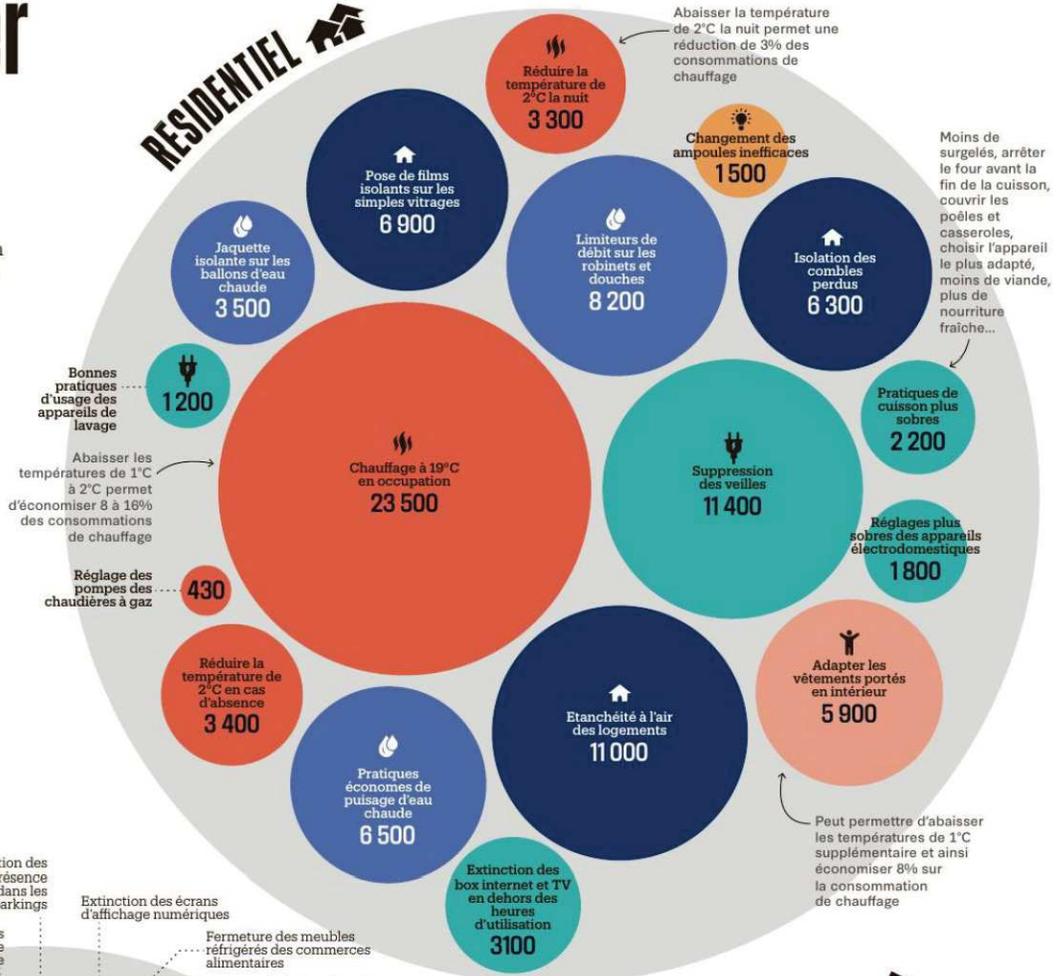
## Types de mesures

- Chauffage, climatisation, ventilation
- Eau chaude
- Appareils électriques et électroménagers
- Eclairage
- Changement d'habitudes
- Isolation des bâtiments

## Economie possible en gigawattheures (GWh)



## RESIDENTIEL



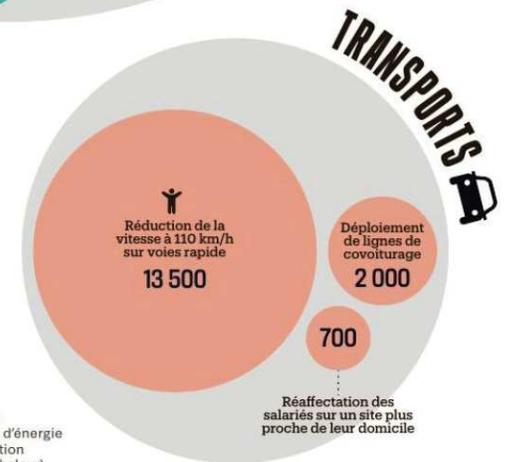
Moins de surgelés, arrêter le four avant la fin de la cuisson, couvrir les poêles et casseroles, choisir l'appareil le plus adapté, moins de viande, plus de nourriture fraîche...

Abaisser la température de 2°C la nuit permet une réduction de 3% des consommations de chauffage

Abaisser les températures de 1°C à 2°C permet d'économiser 8 à 16% des consommations de chauffage

Peut permettre d'abaisser les températures de 1°C supplémentaire et ainsi économiser 8% sur la consommation de chauffage

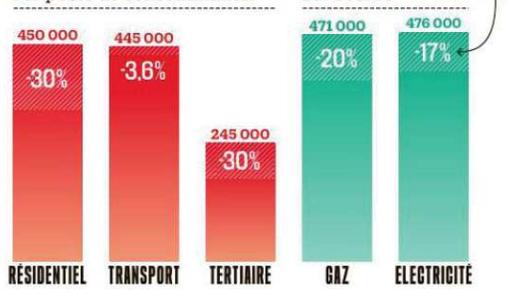
## TRANSPORTS



Soit 50% de réduction de la consommation d'énergie liée à la ventilation (électricité et chaleur)

Cette baisse équivaut à la production de 12 réacteurs nucléaires pendant un an

## Economie cumulée des mesures par rapport à la consommation annuelle (en GWh)



6 000 GWh, c'est l'équivalent de la production électrique d'un réacteur nucléaire par an

Diminution de la puissance d'éclairage installée dans les commerces

Mise en veille automatique des photocopieurs et arrêt hors occupation

Baisse d'1°C de la température des bassins de piscine

# Premier coup de frein pour l'agriculture bio

Le nombre de conversions de fermes vers la production biologique connaît un ralentissement inédit

Les agriculteurs français sont moins nombreux à se précipiter au portillon de l'agriculture biologique. Même si le nombre d'adeptes d'une production agricole respectueuse de l'environnement, prêts à abandonner engrais et pesticides de synthèse, continue de croître, le rythme des conversions ralentit. Un constat fait par l'Agence Bio, qui estime à 4 070 le nombre de nouvelles fermes du secteur recensées entre janvier et fin août, soit une progression de 7 %. Un an plus tôt, ce chiffre atteignait 5 411 sur la même période, affichant alors une croissance des effectifs de 12 %. C'est la première fois que l'agriculture bio connaît un tel ralentissement.

Si les vocations se font moins nombreuses, sur le terrain certains jettent aussi l'éponge, que l'agriculteur bio parte à la retraite sans successeur ou qu'il se « déconvertisse », c'est-à-dire qu'il reparte vers une agriculture conventionnelle. Le phénomène n'est pas nouveau en soi, mais la tendance se renforce. « Nous avons comptabilisé 2 173 arrêts fin août, ce qui représente 3,7 % de la population du bio au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il y a un an, le nombre d'arrêts était de 1 533, ce qui correspondait à un pourcentage de 2,9 % », déclare au Monde Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio, avant d'ajouter : « Nous estimons qu'à la fin 2022 nous aurons dépassé les 5 % d'arrêts. »



Des éleveurs bio dans une propriété de Loire-Atlantique, le 21 janvier. MAYLIS ROLLAND/HANS LUCAS

## Refroidissement du marché

Globalement, le solde correspond, à date, à un recrutement net de 1 897 exploitations désireuses de rejoindre la grande famille du bio. Un chiffre deux fois moindre comparé à celui de 2021. « Nous constatons une forte baisse des demandes d'informations pour les conversions vers l'agriculture biologique. Même si le solde reste positif, la dynamique marque nettement le pas », analyse Philippe Camburet, président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB).

Ce coup de frein est à mettre en regard avec le refroidissement du marché du bio. Dans les magasins, l'appétit des Français pour les produits estampillés du logo vert et blanc se fait moins vorace. Après des années de croissance à deux chiffres, leur consommation a connu un soudain coup

d'arrêt en 2021. Selon l'Agence bio, ils ont déboursé 12,65 milliards d'euros en 2021 pour s'acheter des aliments de ce type dans les magasins. Un montant en retrait de 1,4 % sur un an.

La décélération est plus brutale dans les grandes surfaces, où le phénomène s'accroît en 2022. Ainsi, après une baisse en valeur sur un an de 3,6 %, constatée fin 2021 par la société d'analyses IRI qui scrute les achats des Français en sortie de caisse, un nouveau repli de 5,6 % est noté sur les huit premiers mois de 2022. En volume, le retrait atteint 7,6 %. Même dans les enseignes des spécialistes comme Biocoop ou Naturalia, les consommateurs ont déboursé 4,8 % de moins depuis le début de l'année. Pour

expliquer ce trou d'air, d'aucuns montrent du doigt le toilettage des rayons de supermarchés.

Le cabinet NielsenIQ estime que le nombre moyen de références bio par magasin a baissé de 5 %, passant de 523 au premier semestre 2021 à 497 références un an plus tard. Pour IRI, le grand ménage touche tout particulièrement les marques nationales, dont certaines déclinaisons bio ont disparu des étagères.

Autre élément perturbateur : l'irruption de l'inflation dans le quotidien des consommateurs. Selon NielsenIQ, la hausse des prix s'affiche au premier rang des préoccupations majeures des Français (54 %) devant le réchauffement climatique (43 %), la guerre en Ukraine (32 %) et la crise

sanitaire (11 %). Cet institut estime que depuis décembre 2021, 7 millions de Français supplémentaires sont fragilisés par ce phénomène et doivent surveiller leurs dépenses. Or, dans les rayons, un produit bio reste en moyenne 30 % plus cher que son équivalent conventionnel même si l'écart a tendance à se réduire. En période d'inflation, les foyers font des arbitrages. L'offre bio en pâtit d'autant que de nombreux labels concurrents sont venus brouiller les repères des consommateurs.

Ce moindre appétit – alors que la dynamique de l'offre était forte, portée par l'engouement des achats pendant les périodes de confinements – a ébranlé les filières agricoles bio. A l'instar de celles des œufs et du lait, confron-

**En période d'inflation, les foyers font des arbitrages sur leur consommation. L'offre du bio en pâtit**

tées à un soudain déséquilibre entre les ventes et la production. « Alors que les œufs bio avaient atteint en début d'année 20 % de part de marché, on note un fort ralentissement de la demande en bio, avec une baisse au mois d'août de 6 % par rapport à août 2021, explique Maxime Chaumet, secrétaire général du Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO). Et pour la première fois, les œufs de poules en cage sont à nouveau en croissance, en hausse de 10 %. Or il y a eu beaucoup d'investissements dans de nouveaux bâtiments et les éleveurs de poules pondeuses bio ont été soumis à un cahier des charges renforcé au 1<sup>er</sup> janvier qui renchérit les coûts de production. On estime entre 1 million et 1,5 million de poules bio qui pourraient basculer vers le "plein air". C'est une période difficile pour les éleveurs. »

Les éleveurs laitiers bio sont également très secoués. La coopérative Biolait, qui collecte le lait bio auprès de 1 400 fermes réparties sur le territoire, n'a eu d'autre choix depuis fin 2020 que de déclasser le surplus de lait bio et de le vendre en conventionnel. Cela a représenté 20 % des volumes en 2021. La hausse du prix du lait conventionnel, qui a même dépassé pendant deux mois le prix du lait bio, a joué un rôle d'amortisseur. Mais la rémunération des éleveurs a baissé alors même que les charges augmentent et que la sécheresse a réduit les volumes de production.

Au moment où les négociations s'ouvrent pour fixer les prix de 2023, l'Association des producteurs de lait bio Seine et Loire, qui signe des contrats-cadres avec les

six laiteries livrées par ses 480 adhérents, exige une revalorisation qui prenne en compte les coûts de production. Se fondant sur l'indicateur fixé par l'interprofession estimant le prix de revient d'une tonne de lait bio à 529 euros en 2021, elle demande un prix de 600 euros la tonne.

## Campagne de communication

Biolait a décidé pour sa part de lancer une campagne de communication et demande à ses adhérents d'aller à la rencontre des consommateurs dans les magasins pour expliquer les atouts de l'agriculture biologique. La coopérative a lancé en juin, le label « Il lait là », pour distinguer son offre aux yeux du client et redire l'engagement de ses membres dans une agriculture responsable. La nécessité de communiquer pour réassurer le consommateur sur les valeurs de la bio et redynamiser le marché est soulignée par l'ensemble des acteurs. L'Agence Bio a lancé une campagne au printemps cofinancée par l'Etat et les interprofessions mais son budget était limité à 1 million d'euros.

Dans ce contexte, se pose la question du soutien de l'Etat à l'agriculture bio. Bruxelles avait épinglé le projet de déclinaison de la prochaine politique agricole commune par la France, qui doit s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour son manque d'ambition à ce sujet. Elle critiquait en particulier la décision du gouvernement français de supprimer l'aide au maintien qui prenait le relais de l'aide à la conversion et estimait que « cet arrêt de financement présente un risque de déconversion à partir de 2023 ».

Si le coup d'arrêt des conversions s'explique alors que des grands acteurs du marché laitier comme Lactalis, Sodiaal ou Agrial ont stoppé le mouvement depuis l'été 2021 et que la hausse des prix des céréales, des protéagineux et du lait conventionnel rend l'exercice moins tentant économiquement, le véritable danger est d'entraîner un découragement et une démission des agriculteurs bio. ■

L. G.



**MATIÈRES PREMIÈRES** | PAR LAURENCE GIRARD

## Le bon vent des vendanges

**OYEZ ! OYEZ !** Vous êtes invités à venir vendanger ! Depuis la toute Montmartre, haut-lieu du tourisme parisien, l'appel est lancé. Samedi 8 octobre, la fête des vendanges battra son plein dans la capitale. Pas sûr toutefois que les grappes cueillies sur le millier de pieds plantés dans le Clos-Montmartre pèsent lourd dans la balance viticole nationale. Le ministère de l'agriculture n'a d'ailleurs pas attendu le verdict parisien pour livrer, vendredi 7 octobre, sa nouvelle estimation de la vendange 2022. Elle devrait atteindre les 44,6 millions d'hectolitres.

Pour la filière viticole, ce résultat est un soulagement. D'abord, parce que le niveau des cuves, en 2021, n'avait pas été à la hauteur des espérances. Tant s'en faut. Le gel du printemps puis des épisodes de grêle avaient pulvérisé une partie des fruits. Résultat, les vigneronnes n'avaient guère de grains à mettre sous les dents du pressoir et la produc-

tion française sombrait à 37,8 millions d'hectolitres. Mauvaise pioche pour les agriculteurs. D'autant qu'un an plus tôt, en pleine crise due au Covid, avec la fermeture des bars et restaurants, les professionnels avaient demandé une aide pour distiller le vin stocké dans les caves, de peur du trop-plein.

### Paysage rosé

La pression était donc forte cette année sur les pressoirs. Au départ, le feuilletton météo paraissait très favorable malgré quelques épisodes de froid et de grêle. Mais, avec l'été, le thermomètre s'est affolé, et la pluie s'est fait désirer. L'inquiétude a commencé à monter dans les vignobles quand les grains ont tardé à prendre de l'embonpoint. Heureusement, de nombreux vignobles ont reçu une eau salvatrice avant les premiers coups de sécateur. Le bon vent de la vendange... Les vigneronnes ont donc retrouvé le sourire

pour commencer la récolte, une nouvelle fois marquée par sa précocité. Avec un double motif de satisfaction : au-delà de la quantité, la qualité était au rendez-vous. Avec la sécheresse, les vignes n'ont pas été attaquées par le mildiou ou l'oïdium, et les grappes étaient saines. Le millésime 2022 marque ainsi un rebond de près de 18 % de la production viticole nationale et recèle beaucoup d'espoirs de beaux flacons.

Ce paysage viticole rosé mérite toutefois d'être nuancé. Comme toujours, Dame Nature, capricieuse, ne gratifie pas chacun de la même manière. Les Champenois sont à la fête. Ils ont décidé de faire sauter les plafonds de rendement fixés par l'appellation. Ils sont passés cette année de 15 000 à 16 500 kilos par hectare.

De quoi reconstituer les réserves personnelles des vigneronnes, instaurées pour amortir les chocs. Et répondre à la soif du

célèbre vin à bulles, de plus en plus prisé à l'international. « Sur douze mois glissants, d'août 2021 à août 2022, les expéditions sont en progression de 14,7 % à 335 millions de bouteilles », précise Maxime Toubart, président du Syndicat général des vignerons de Champagne.

Les Bourguignons sont tout autant satisfaits de renouer avec une vendange normale, comprise entre 1,3 million et 1,4 million d'hectolitres. De même que les Jurassiens ou les Corses. Mais dans le Beaujolais, en Alsace, en Savoie, dans le Bordelais comme dans le Sud-Ouest, sécheresse et chaleur ont fait s'évaporer une part de la récolte attendue, et la production n'atteint pas la moyenne quinquennale.

Reste maintenant à transformer les belles grappes en goûteux breuvages et à trouver verre, bouchons et étiquettes en ces temps de disette. Quand le vin est tiré, il faut l'embouteiller... ■

# Réforme des retraites : le gouvernement du mur sur l'emploi des seniors

- La concertation sur la réforme des retraites démarre mardi, avec des discussions sur l'emploi des seniors et l'usure profes-
- Malgré de réels progrès, le taux d'emploi des plus de 55 ans reste à la traîne. La pression va monter aussi sur les entreprises

## SOCIAL

Alain Ruello

@AlainRuello

La concertation sur la réforme des retraites entre dans le vif du sujet cette semaine. Des trois cycles de discussions qui doivent aboutir à un projet mi-décembre, c'est celui consacré à l'emploi des seniors et à la prévention de l'usure professionnelle qui va être défriché le premier.

Pour l'exécutif, le recul de l'âge légal et/ou l'augmentation de la durée de cotisation est un levier nécessaire pour augmenter le taux d'emploi des plus de 55 ans. « Nous partons à la retraite à un âge moyen moins élevé que nos voisins européens et cela joue aussi sur l'emploi des seniors », souligne Olivier Dussopt, dans le « JDD ». Un entretien où le ministre du Travail affiche ses ambitions sur ce premier round et fait des propositions concrètes. Au premier rang desquelles la possibilité pour un chômeur âgé qui reprend un emploi de cumuler (en partie) indemnité chômage et salaire. Ce qui irait de pair avec la baisse de la durée d'indemnisation des seniors (trois ans maximum).

### Retard français

En mettant en avant l'emploi des seniors, il s'agit pour le gouvernement de contrer les critiques sur le relèvement de l'âge légal de la retraite qui pénaliserait des salariés déjà sortis du marché du travail. Mais il y a aussi de l'atteinte du plein-emploi, objectif cardinal du second quinquennat Macron.

De fait, la France a encore du chemin à parcourir. En 2021, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans était de 56 %, contre 71,8 % en Allemagne ou 76,9 % en Suède. La comparaison en matière de taux d'activité (qui englobe les personnes en ou sans emploi) positionne notre pays dans le dernier tiers du peloton de l'OCDE : 59,7 % contre une moyenne de 64,4 %, la palme revenant à l'Islande (83,5 %). Les séries statistiques longues de l'Insee mon-

traint pourtant que le rattrapage est enclenché depuis les plus bas atteints à la fin des années 1990. Le taux d'activité de cette tranche d'âge était tombé à moins de 32 %, le taux d'emploi à 29,7 %. Ce gain s'explique en premier par la combinaison de facteurs démographiques liés à l'arrivée à la retraite de la génération née après guerre, de la forte progression des études supérieures, de la féminisation des actifs et de l'amélioration des conditions de santé. La concomitance des réformes des retraites (depuis la réforme Balladur de 1993) a amélioré les choses.

### Le problème du chômage est traité par l'éviction des seniors du marché du travail.

Une amélioration notable pour les 55-59 ans, mais non pour les 60-64 ans. Le taux d'emploi ressort à 35,5 %, 5 points de moins qu'en 1975 (à l'époque, l'âge de la retraite était à 65 ans) ! « Pour les 55-59 ans, ça va à peu près. Le problème c'est au-delà », confirme Eric Heyer, économiste à l'OFCE. Depuis le célèbre « sur le chômage on a tout essayé » de François Mitterrand, la France paye un traitement du problème par l'éviction des seniors du marché du travail, analyse-t-il. Conséquence, un manque criant d'investissement des entreprises pour maintenir les compétences de leurs salariés. S'ajoute une progression des rémunérations avec l'ancienneté plus marquée qu'aillieurs. Résultat, tout salarié entre dans une zone à risque passé 55 ans.

Le cœur de la bataille va donc se jouer sur le haut de la pyramide des âges. Même s'il faut conserver une certaine prudence poursuit Eric Heyer, les modèles montrent que repousser l'âge légal de départ à la retraite et/ou augmenter le nombre de trimestres de cotisations a des effets bénéfiques sur le taux d'emploi des seniors. Sans résoudre le problème du chômage. « Ceux qui sont encore en emploi le restent plus long-

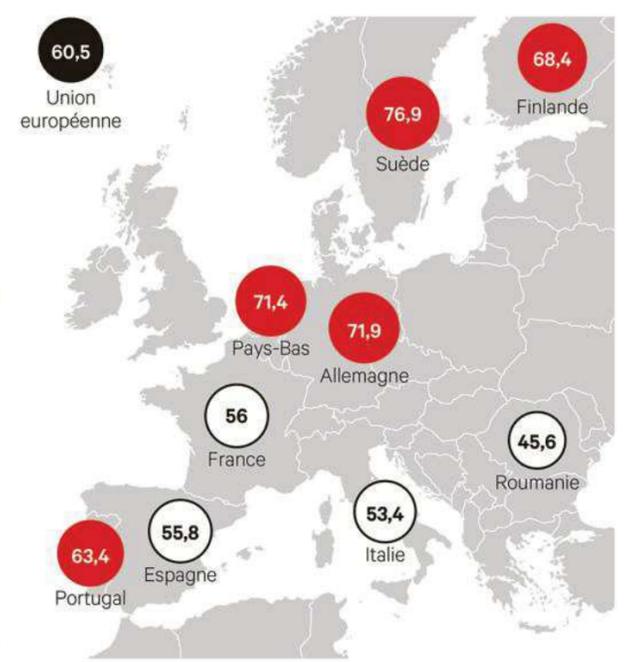
### Le taux d'emploi des seniors en France...

En %, moyenne annuelle



### ... et en Europe

En %, groupe d'âge 55-64 ans, en 2021



LES ÉCHOS / SOURCES : INSEE, OCDE

temps. Ceux qui en sont éloignés le restent aussi plus longtemps », résume-t-il. D'un côté, des rentrées d'argent pour l'Etat providence grâce aux cotisations supplémentaires. De l'autre, des dépenses en plus d'assurance-chômage ou maladie (qui compense, d'environ un tiers, les économies sur les dépenses de retraites).

Bouger les paramètres ne suffira pas, abonde Hippolyte d'Albis, professeur à l'École d'économie de Paris. Il faudra surtout enclencher un changement de comportement en matière de conditions de travail et d'usure professionnelle. « Dans ce domaine, l'Etat ne peut pas tout faire : les entreprises et les branches professionnelles doivent aussi résolument s'engager », prévient Olivier Dussopt.



L'éditorial de Jean-François Péresse Page 14

## « Le trop faible taux d'emploi des seniors en France est un gâchis »

### Comment se situe la France en matière d'emploi des seniors ?

Pour savoir comment se situe la France par rapport aux autres pays, la bonne métrique consiste à évaluer le rapport entre le taux d'emploi des 55 à 64 ans et celui des 25 à 54 ans. En France, on obtient 66 % environ. Dans les pays scandinaves on frôle les 90 %, ce qui signifie que les seniors travaillent presque autant que les autres. De ce point de vue, la France fait figure de mauvais élève, c'est un gâchis. Si l'on atteignait 80 %, le gain économique serait considérable : les seniors ont encore beaucoup à offrir à condition de regarder au-delà du seul équilibre financier du système des retraites qui est déjà un sujet compliqué en soi.

### Pour autant, la situation s'est améliorée.

C'est vrai, quand on regarde l'évolution dans le temps, la situation s'est améliorée dans la plupart des pays, France y compris. Il faut aussi voir le verre à moitié plein : le taux d'emploi des seniors est de 56 % environ aujourd'hui, il était de 29 % à la fin des années 1990. Un gain de 27 points, c'est spectaculaire ! Il faut en tirer les enseignements pour se projeter.

### Quelles sont les raisons de cette amélioration ?

La première raison porte sur la démographie. Les générations de seniors changent. Au tournant des années 2000, les premiers « baby boomers », c'est-à-dire les personnes nées après 1945, sont venus grossir les rangs. Cet afflux est allé de pair avec une amélioration des conditions de santé dont on sait qu'elles influencent fortement la perspective de rester ou non sur le marché du travail. S'ajoute à cela une proportion de diplômés du supérieur grandissante qui favorise la durée des parcours professionnels. L'OCDE a calculé que santé et formation initiale expliquent les deux tiers de l'augmentation du taux d'emploi des seniors.

### HIPPOLYTE D'ALBIS Professeur à l'École d'économie de Paris

Il y a aussi la féminisation du marché du travail qui a beaucoup compté.

### Surement-t-on du coup l'effet d'une réforme des retraites sur l'emploi des seniors ?

La hausse du taux d'emploi des seniors est assez concomitante avec l'entrée en vigueur des différentes réformes, depuis la réforme Balladur de 1993. Repousser l'âge légal et/ou augmenter la durée de cotisation a un effet, mais un effet surtout pour les personnes en emploi stable, qualifiées et plutôt masculines. Pas pour celles qui sont éloignées du marché du travail. Il y a une certaine hétérogénéité sociale avant la retraite entre ceux qui sont en emploi et les autres. A l'inverse, les retraités forment une classe en elle-même, aidée par un système redistributif. C'est pour cela que le sujet est aussi sensible.

### Comment apaiser le débat ?

Il faut en finir avec certains préjugés comme celui qui veut que les seniors prennent l'emploi des jeunes. Ce n'est pas démontré. Les compétences ne sont pas les mêmes. Autre fausse croyance : le déclin de la productivité avec l'âge. Tout cela fait que les plus de 55 ans sont victimes de discriminations à l'embauche, ce qui est interdit, ou en emploi. Pour éviter tout décrochage, il faut que les entreprises prennent en compte leurs besoins spécifiques comme on le fait depuis plusieurs années pour les salariés qui viennent d'avoir des enfants.

La durée d'indemnisation chômage maximale des plus de 55 ans est de 36 mois, contre 24 ou 30 mois en deçà. Faut-il tout aligner ?

De nombreux travaux ont montré

l'existence d'un pic de licenciements correspondant à la durée d'indemnisation avant l'âge légal de départ à la retraite et que ce pic augmente quand l'âge légal augmente. Pour autant, il est très compliqué de retrouver un emploi passé 60 ans. Modifier cette règle implique de concevoir un accompagnement spécifique. Il faut revenir aux fondamentaux.

### C'est-à-dire ?

Il faut mieux accompagner les salariés tout au long de leur carrière professionnelle. Prenons l'exemple des cadres. En général, ils démarrent par un poste d'expertise puis évoluent vers des fonctions de management qui s'avèrent extrêmement épuisantes. Le problème, c'est qu'une certaine logique de l'honneur empêche en France de revenir à un poste d'expertise ou de transfert d'expérience. C'est une révolution RH, qui demande du temps à s'instaurer, mais ce défaut de transition douce de l'emploi à la retraite reste le gros problème.

— Propos recueillis par A. R.

## Vers un « index » dans les entreprises

### L'exécutif promet de discuter avec les partenaires sociaux d'un index de l'emploi des seniors, sur le modèle de celui mis en place en 2019 pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour accompagner le relèvement de l'âge de la retraite, le gouvernement pourrait bien obliger les entreprises à faire la lumière sur le sort qu'elles réservent aux seniors en leur demandant de calculer et publier un indicateur ad hoc.

La création d'un « index professionnel de l'emploi des seniors sur le modèle de celui pour l'égalité femmes-hommes, fera partie des discussions », a souligné le ministre du

Travail, Olivier Dussopt, dans le « JDD », ce dimanche, avant l'ouverture cette semaine des discussions avec les partenaires sociaux sur la réforme des retraites.

C'est l'Association nationale des DRH qui est à l'origine de cette proposition, faite en 2019, dans la foulée de la création de l'index égalité professionnelle, censé réduire l'écart des rémunérations des femmes vis-à-vis des hommes. « Il s'agit de traiter à la fois de la question de l'embauche et de celle des dynamiques de carrière », souligne Benoît Serre, vice-président de l'ANDRH, qui se félicite que la Première ministre ait déjà évoqué cette piste.

### Deux séries d'indicateurs

Selon lui, deux séries d'indicateurs pourraient constituer cet index. Une première serait ciblée sur les plus de 55 ans, avec un focus sur leur accès à la formation, à la mobilité professionnelle ou encore sur les aménagements du temps de travail rendus possibles pour ces salariés.

Une seconde série évaluerait la façon dont l'employeur prépare son personnel au tournant des 55 ans. Avec des indicateurs sur l'existence d'un parcours certifiant, les acquisitions de nouvelles compétences, la préparation à de nouveaux métiers pour les 45-54 ans. S'y ajouterait le suivi du taux de recrutement des plus de 50 ans.

Dans un rapport sur les mesures à prendre « pour favoriser l'emploi des salariés expérimentés » remis au gouvernement en 2020, Sophie Bellon, Olivier Mériaux et Jean-Manuel Soussan, appelaient cependant à la prudence, notant que la sensibilité du grand public est « loin d'être aussi nette s'agissant des discriminations à l'égard des seniors » que sur les questions d'égalité professionnelle. Par ailleurs, « si la production récurrente d'indicateurs est toujours de nature à favoriser la prise de décision et l'action, il n'est pas non plus évident que la logique de « scoring » puisse fonctionner dans l'absolu, s'agissant de variables d'âge, qui par définition, sont beaucoup plus relatives que la variable de sexe », arguent-ils.

Le rapport juge indispensable de passer par une expérimentation « pour concevoir, tester et évaluer un outil de type « index » dans différents environnements professionnels, en mobilisant également des experts praticiens et des académiques ». « Ce n'est qu'à l'issue d'une réelle phase expérimentale, menée à son terme et évaluée dans les règles de l'art, qu'une extension pourrait être envisagée si les conclusions sont positives », insistent ses trois auteurs. L'efficacité d'un tel index posera aussi la question des sanctions qui pourraient s'appliquer aux mauvais élèves, comme c'est le cas pour l'égalité professionnelle femmes-hommes. — L. de C.

LesEchos

SUR



DOMINIQUE SEUX  
DANS « L'ÉDITO ÉCO »  
À 7H45  
DU LUNDI AU VENDREDI



« Les seniors ont encore beaucoup à offrir à condition de regarder au-delà du seul équilibre financier du système des retraites qui est déjà un sujet compliqué en soi. »

Isa Hariri/Sipa

# au pied

sionnelle.

## Les pistes sur la table pour travailler plus longtemps

**Outre l'âge légal de départ en retraite, le gouvernement peut actionner au moins six leviers pour augmenter la part des plus de 55 ans en emploi, jugée trop faible.**

**Solenn Poullennec,**  
 @SolennMorgan  
**Leïla de Comarmond**  
 @leiladeco  
 et A. R.

### ● CUMUL EMPLOI RETRAITE

« Nous souhaitons favoriser la retraite progressive et le cumul emploi retraite pour rendre plus facile la transition entre l'emploi et la retraite », a souligné le ministre du Travail, Olivier Dussopt, dans le « JDD » dimanche. Le cumul emploi retraite permet à une personne partie en retraite de reprendre une activité professionnelle tout en continuant à recevoir sa pension. Le cumul peut être total si le retraité touche une retraite à taux plein. Si ce n'est pas le cas, la somme du salaire et de la pension est plafonnée. Ce plafond atteint désormais 160 % du SMIC ou la moyenne des trois derniers mois d'activité avant la retraite. Le dispositif pourrait être amélioré en permettant d'engranger de nouveaux droits à pension sur les salaires perçus. Les débats devraient aussi porter sur le plafond des ressources. En 2020, 495.000 personnes soit 3,4 % des retraités de 55 ans ou plus, déclaraient exercer une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite, la plupart grâce au dispositif de cumul, selon la Drees.

### ● RETRAITE PROGRESSIVE

Aussi regardée avec intérêt, la retraite progressive permet, à partir de 60 ans, de travailler à temps partiel et de compléter son revenu avec une fraction de sa pension. Le tout en continuant à cotiser pour augmenter sa retraite future. La retraite perçue dépend du temps travaillé (entre 40 % et 80 %) pour les salariés. Elle est fonction de la baisse de revenus professionnels pour les indépendants. Le dispositif a été encore assoupli cette année en étant étendu aux personnes travaillant en forfait jour. Jusque-là, il ne s'appliquait qu'aux salariés dont le temps de travail était calculé en heures. Ce mécanisme reste cependant très peu utilisé, l'Agirc-Arrco recensait autour de 30.000 seniors concernés fin 2021. Un assouplissement pourrait passer par une révision du minimum de trimestres nécessaire pour en bénéficier (150). Les DRH voudraient en revanche avoir plus de visibilité sur la date de départ du salarié en retraite progressive.

### ● FORMATION

Formation voire reconversion : l'augmentation du taux d'emploi des seniors requiert un effort continu pour maintenir les compétences des actifs durant toute leur carrière professionnelle. C'est encore plus vrai à partir de 45 ans quand il s'agit d'anticiper la dernière étape vers l'inactivité. La balle est essentiellement dans le camp des

employeurs, même si les intéressés peuvent s'appuyer sur leur CPF. Côté chômeurs de longue durée, les plans de plus en plus massifs de formation se sont succédé depuis 2012, le dernier en date étant le grand plan compétences de 2017 doté de 15 milliards. L'effort est indéniable, l'organisation s'est améliorée mais est encore trop complexe, et les résultats sont à confirmer. Pour la suite, l'exécutif mise sur son projet France travail de mise en cohérence des acteurs du service public de l'emploi.

### ● INDEMNISATION CHÔMAGE DES SENIORS

Parmi les causes du faible taux d'emploi des seniors en France, le ministre du Travail met en avant la durée maximale d'indemnisation chômage. Pour rappel, elle est de 36 mois au-delà de 55 ans, contre 24 mois jusqu'à 53 ans et 30 mois de 53 à 54 ans. Cette durée peut être perçue comme un « encouragement » à la séparation, a indiqué Olivier Dussopt. « S'il est légitime d'avoir des règles spécifiques, cette perspective peut être vue comme une voie de désengagement », a-t-il ajouté.

Le sujet sera abordé dans le cadre de la réforme de l'assurance-chômage et de celle des retraites, l'exécutif proposant aussi de pouvoir cumuler des indemnités chômage avec le salaire en cas de reprise d'emploi d'un senior.

### ● INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE PROFESSIONNELLE

Si un salarié se retrouve dans l'impossibilité de faire son travail et si son employeur ne peut le reclasser, il doit le licencier pour inaptitude. Il doit alors lui régler l'indemnité légale – ou conventionnelle si elle est plus élevée – de licenciement et éventuellement de préavis. Si l'inaptitude est d'origine professionnelle, le dernier employeur a en théorie la possibilité de démontrer qu'elle est imputable à d'autres entreprises « mais il est généralement dans l'impossibilité d'avoir accès aux éléments nécessaires, notamment si le ou les précédentes entreprises ont disparu », souligne la CPME. Sachant que l'indemnité de licenciement est alors doublée. Pour faire jouer la solidarité entre les entreprises, le rapport sur les moyens de « favoriser l'emploi des salariés expérimentés » (janvier 2020) préconise de généraliser les dispositifs de branche de mutualisation et péréquation des obligations à la charge de l'employeur.

### ● MISE À LA RETRAITE D'OFFICE

En 2003, la loi Fillon avait relevé de 60 ans à 65 ans l'âge à partir duquel un employeur pouvait imposer à son salarié de partir à la retraite, au motif que c'est à cet âge, à l'époque, que tout nouveau retraité bénéficiait d'une retraite à taux plein quelle que soit sa durée de cotisation. En 2008, l'âge minimum pour la mise à la retraite d'office est passé à 70 ans alors que l'âge du taux plein a été relevé à 67 ans. Ce décalage est dénoncé par le patronat qui réclame un abaissement de trois ans de la retraite d'office. ■

## L'Etat et la pénurie d'essence : un cas d'école

L'Etat ne peut rien dans un conflit privé, a défendu l'exécutif, au risque de ne pas comprendre ce que vivaient les automobilistes... Avant de pousser TotalEnergies à ouvrir plus vite des négociations.

**O**ù sont les ministres ? Ce dimanche, Agnès Pannier-Runacher, chargée de la Transition énergétique, a le Covid. Elle se met à l'isolement, tout en faisant chauffer le téléphone. En fin de journée,

TotalEnergies accepte la demande de la CGT d'anticiper les négociations salariales, ce qu'il refusait jusqua'ors. Le message à la direction est donc passé, dans la coulisse. Mais qu'ont compris les Français de ces quelques jours de confusion ? Dimanche après-midi, Elisabeth Borne assure d'Alger suivre la situation « de très près ». Elle sent le malaise monter. Dans le week-end, les Français n'ont vu des membres du gouvernement ni dans les stations-service ni dans les 20 Heures télévisés, pour montrer qu'ils comprenaient les difficultés des automobilistes. Ils ont même entendu tout

**LE FAIT DU JOUR POLITIQUE**  
 de Cécile Cornudet



et son contraire. Que le conflit était privé, ce qui est vrai. Que ce n'était pas une « pénurie », ce qui est à double tranchant. Utiliser le mot, impropre en l'occurrence, crée des mouvements de panique mais le nier rappelle le précédent des masques. Pourquoi ne nous dit-on pas les choses, entendait-on ce week-end. L'Etat fait ce qu'il peut, a-t-on aussi expliqué : il autorise la circulation des camions-citernes le dimanche, il débloque les stocks stratégiques. Pourquoi le nombre des stations à sec a-t-il dès lors grimpé de 15 à 20 % ? Mais 20 % c'est peu, a-t-on entendu. Peut-être, mais le

chiffre est monté à 30 % dimanche, et dans les zones concernées, la galère, elle, est ressentie à 100 %. La responsabilité est celle de la CGT, appuyait-on ces dernières heures. Ne cédez pas à la panique, avait aussi lancé Emmanuel Macron vendredi.

Ce raccourci est éloquent. L'exécutif est depuis plusieurs jours en défensive, et en décalé par rapport à ce que vivent les automobilistes coincés. Avec toutes les bonnes raisons du monde bien sûr : de quel droit l'Etat s'immiscerait-il dans une affaire privée ? Les médias hystérisent, les Français pestent contre l'absence de l'Etat tout en lui reprochant d'être trop « nounou », les politiques (Le Pen, Royal...) se précipitent et dénoncent la « tiers-mondisation de la France ». La mécanique est toujours la même... mais le moment est particulier. Les Français

s'inquiètent de l'hiver énergétique et des conséquences de la guerre en Ukraine, les automobilistes se vivent comme d'éternels stigmatisés (sur les prix, la vitesse, les efforts écologiques). Alors ? Vite

**L'exécutif est depuis plusieurs jours en défensive, et en décalé par rapport à ce que vivent les automobilistes coincés.**

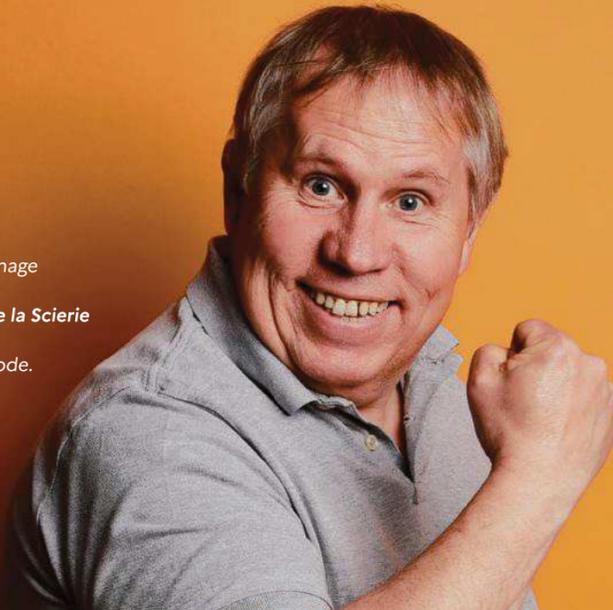
corriger le défaut de communication. Après le déni vient la pression. Sur TotalEnergies pour qu'il réponde à la demande. L'Etat peut donc. Que se passera-t-il la prochaine fois lorsque les Français seront insatisfaits ? « Allô l'Etat bobo » !  
 ccornudet@lesechos.fr

Dessins Kim Rosetter pour « Les Echos »



Liberté  
 Égalité  
 Fraternité





Retrouvez le témoignage d'Hervé OLIVIER, Directeur Général de la Scierie Germain Mougnot en scannant le QR code.



**INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE**

**"CHEZ GERMAIN MOUGNOT ON EST À FONDS"**



**À FONDS CHALEUR !** Pour diversifier notre activité, nous fabriquons des granulés de bois à partir de nos déchets de production. La chaleur nécessaire à la fabrication est produite par une **chaufferie biomasse alimentée par nos propres écorces**. Une installation et une valorisation en circuit court qui nous permettent de mieux nous affranchir des énergies fossiles et d'engager notre transition énergétique. Notre chaufferie biomasse a été financée à hauteur de 4,3 M d'euros par le Fonds Chaleur, soit 56 % du montant total de l'investissement.

**La chaleur renouvelable, c'est profitable.**

**FONDS CHALEUR**  
 EXPERTISE ET FINANCEMENT

**AVEC LE FONDS CHALEUR, AGISSEZ POUR LA SOBRIÉTÉ ET L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUES**

09 85 60 20 35  
Service et appel gratuits

fondschaleur.ademe.fr

\* Pour connaître les taux des aides au financement, se référer aux conditions générales sur www.fondschaleur.ademe.fr  
 GUSTREAM COMMUNICATION - RC Nantais B 389 788 953 - © Vincent Bouza



# Un mois après la rentrée scolaire, quel bilan?

Après les déclarations du ministre qui se voulaient rassurantes, la situation se dégrade dangereusement. Chaque enfant doit pouvoir réussir sa scolarité, comme le soulignent les acteurs concernés.

**La rentrée a vu se multiplier les bricolages pour faire face aux manques. L'éducation nationale est en danger : continuité pédagogique, réforme des lycées pros...**

**P**ap Ndiaye a annoncé que la rentrée se déroulerait dans « des conditions convenables » mais « pas optimales »... ou comment reconnaître en l'euphémisant la réalité d'une éducation nationale qui manque de tout. La FSU a, par exemple, estimé que 62 % des collèges et lycées n'avaient pas tous leurs enseignants à la rentrée.



**BENOÎT TESTE**  
Secrétaire général de la FSU

pour le chauffage et des établissements décident d'ores et déjà de neutraliser des projets pédagogiques pour financer la hausse des coûts des fluides. Il en est de même avec certaines collectivités qui ferment les piscines pour le public scolaire. Quant à l'université de Strasbourg, elle annonce une fermeture

des locaux cet hiver faute de moyens pour payer la facture de chauffage, reportant ce coût sur les personnels et les étudiants contraints au « télé-enseignement » à domicile.

**Tout concourt pour que le système scolaire se fragmente sans moyens ni politique nationale ambitieuse.**

La politique éducative est, elle aussi, en continuité : auto-évaluation des établissements, dispositifs expérimentaux, financements contractuels de projets, nouvelles évaluations nationales en CM1 et en quatrième pour encadrer toujours plus les contenus enseignés, réforme du lycée professionnel sur le modèle de l'apprentissage - réforme contre laquelle tous les syndicats des lycées pros appellent à la grève le 18 octobre... Aujourd'hui, tout concourt pour que le système scolaire ne lutte plus contre les inégalités, mais se fragmente sans moyens ni politique nationale ambitieuse.

Donner au service public d'éducation les moyens d'assurer la réussite de toutes et tous relève pourtant d'une urgence sociale que les personnels ont plus que jamais à cœur de faire valoir dans le débat public et par les luttes en cette rentrée. ■



**POUR ALLER PLUS LOIN**

Le site de la Fédération syndicale unitaire sur [fsu.fr](http://fsu.fr)

Le site de la Fédération des conseils de parents d'élèves sur [fcpe.asso.fr](http://fcpe.asso.fr)

**Sur fond d'inflation galopante et de crise sanitaire, parents et personnels doivent subir l'austérité qui sape le service public et l'école pour tous et par tous.**

**L**a madeleine de Proust des parents de plus de 12 millions d'élèves n'a pas eu la même saveur cette année. Alors que la rentrée est souvent synonyme de renouveau, des enfants qui grandissent, d'un nouvel élan et de nouveaux projets, le retour à l'école a été placé, dès le départ, sous le sceau



**NAGEATE BELAHCEN**  
Coprésidente de la FCPE

de l'austérité. Austérité parce que l'inflation galopante de ces derniers mois a laissé bon nombre de familles dans le désarroi et la crainte de ne pouvoir faire face à toutes les dépenses : fournitures scolaires, restauration, transports, temps périscolaires, activités extrascolaires, voire parfois dépenses de santé (lunettes, soins dentaires...). L'école est gratuite en théorie, mais elle en est loin en pratique ! Austérité parce que le moral des familles n'est pas au beau fixe. Après deux ans de Covid et un état psychologique des élèves désastreux, accompagner son enfant dans les apprentissages, dans la construction de son avenir professionnel n'a pas été simple pour beaucoup de familles. Particulièrement pour les parents d'adolescents pour qui, déjà, la période de transition du passage de la vie d'enfant à celle de futur adulte est un chemin difficile. Austérité parce que des enseignants manquent à l'appel. Depuis vingt ans, le démantèlement du service public d'éducation est à l'œuvre et il est aujourd'hui en bout de course. À bout de souffle devrais-je dire... Une chute des candidats aux

concours, des professeurs recrutés à la va-vite, sans formation, pour satisfaire une promesse politique dont personne n'est dupe. Infirmités scolaires, assistants d'éducation, AESH, le manque d'adultes à l'école ne concerne pas uniquement les enseignants, mais l'ensemble des personnels ! Comment reconstruire une école solide, de futurs citoyens éclairés, sur des fondations aussi fragiles que la précarité qui entoure les personnels ? Non, on ne construit pas l'école républicaine, on la démantèle au profit d'une école du futur qui laissera beaucoup d'enfants sur le bord de la route. Une école plus privée que publique.

Les partenaires tout naturels du système éducatif, les familles, ne sont pas mieux traités. C'est pour défendre cette voix, celle des « sans-voix », que des milliers de parents d'élèves FCPE bénévoles s'engagent dans les écoles, les collèges et les lycées. C'est pour réaffirmer cette coéducation nécessaire à tous et pour tous. Cette alliance main dans la main entre l'enseignant et les parents qui permet d'échanger et de se confronter, toujours dans l'intérêt de l'enfant, ces bénévoles de l'ombre qui ne comptent pas leurs heures, 365 jours sur 365.

Ces bénévoles invisibles croient à notre école républicaine, laïque, celle qui accueille tous les enfants sans distinction, notre bien commun à tous. C'est le sens de leur mission, défendre les droits des enfants où qu'ils vivent, quel que soit leur milieu social, bref quelles que soient leurs différences. C'est parce que l'éducation s'inscrit dans un temps long que la FCPE est là pour toutes les familles depuis plus de soixante-quinze ans et continuera d'être là pour les « sans-voix ». ■

**Le manque d'adultes à l'école ne concerne pas uniquement les enseignants, mais l'ensemble des personnels!**

# Une justice des enfants moins protectrice

**DROIT** Appliqué depuis un an, le nouveau Code de la justice pénale des mineurs précipite les professionnels de la protection de l'enfance et les jeunes dans un tourbillon répressif. Il laisse peu de place et de temps au travail éducatif de long terme.

## ANALYSE



Sans greffiers, magistrats ni éducateurs supplémentaires, les audiences sont surchargées.

**E**ntré en vigueur le 30 septembre 2021, le nouveau Code de la justice pénale des mineurs (CJPM) était censé réformer en profondeur l'ordonnance de 1945, ce texte fondateur maintes fois remanié mais qui était, de l'avis de tous, devenu illisible. « L'esprit initial de la justice des mineurs est de considérer qu'un enfant qui commet un délit est avant tout un enfant en danger. Le nouveau Code consacre un tournant répressif totalement contraire à ce principe », affirme l'avocate Nathalie Téhio, membre du bureau de la Ligue des droits de l'homme (LDH). Autre principe mis à mal : l'irresponsabilité pénale des jeunes enfants. Certes, le CJPM pose le seuil de 13 ans, mais celui-ci est réfragable, c'est-à-dire qu'il n'est pas forcément respecté. « La France aurait pu saisir l'occasion de cette réforme pour se mettre en conformité avec la convention des droits de l'enfant, selon laquelle, en dessous de 13 ans, seules des mesures d'assistance éducatives peuvent être prises, déplore Marguerite Aurenche, magistrate détachée en charge des droits des enfants auprès de la Défenseure des droits. On nous alerte sur des interrogatoires traumatisants réalisés sur des moins de 10 ans... L'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas au cœur de ce nouveau texte et encore moins de son application. » Un constat partagé par tous les membres de l'Observatoire du CJPM, qui regroupe une soixantaine de syndicats et d'organisations dont le Syndicat de la magistrature, la LDH, le SNPES-FSU de la protection judiciaire de la jeunesse, le Syndicat des avocats de France (SAF) ou encore l'Observatoire international des prisons.

De son côté, la chancellerie dressait, le 30 septembre, un bilan laudateur de la première année d'application du CJPM, se félicitant de la « nette amélioration » des délais de jugement, passés de 18 mois, en moyenne, à 8,3 mois. Le nouveau texte introduit en effet un jugement en deux temps, avec des délais contraints (3 mois au maximum pour statuer sur la culpabilité du mineur ; 6 à 9 mois supplémentaires pour prononcer une sanction), qui accélère les procédures. Selon le ministère de la Justice, le délai moyen de convocation à la première audience sur la culpabilité est actuellement de 2 mois, et celui entre cette audience et celle sur la sanction, de 6,3 mois. Mais à quel prix ? « De l'abattage ! » s'accordent à dire les professionnels. Sans greffiers, magistrats

**« On nous alerte sur des interrogatoires traumatisants réalisés sur des moins de 10 ans. »**

MARGUERITE AURENCHÉ,  
MAGISTRATE

ni éducateurs supplémentaires, le resserrement des délais de jugement conduit en effet à des audiences surchargées. Myriam Baghouli, avocate au barreau de Seine-Saint-Denis, en témoigne : « En septembre, j'ai eu une audience avec quinze dossiers à traiter en une après-midi. En commençant à 13h30 on est arrivés à 17h30 en ayant passé deux... Les parents des jeunes accusés qui avaient posé une journée de congé pour

venir ont alors dû partir pour récupérer leurs autres enfants à l'école... Comment bien faire son travail quand on doit écouter, défendre et juger à minuit passé ? »

Cet engorgement est aussi dû à la démultiplication des audiences. Les délais étant raccourcis, les mineurs qui réitérent une infraction sur une même période sont ■■■

convoqués plusieurs fois, leurs différentes affaires n'étant plus jointes dans un même dossier. Ce Code tend donc à se rapprocher de celui des majeurs, avec des jugements très rapides, une forme de comparution immédiate différée. Or, normalement, le jugement d'un enfant doit être rendu non seulement sur les faits, mais aussi en tenant compte de sa personnalité. « Aujourd'hui, on demande à tous les acteurs d'aller plus vite, et ni les éducateurs, ni les magistrats, ni les avocats n'ont plus le temps de connaître les enfants mis en cause », dénonce M<sup>e</sup> Aurélie Soria, coresponsable du pôle pénal de l'antenne mineurs au barreau de Paris.

#### « CES JEUNES ONT PERDU CONFIANCE DANS LE MONDE DES ADULTES »

De plus, comme il revient désormais au parquet de gérer le calendrier et l'agenda de la juridiction de jugement, ce n'est pas toujours le même juge des enfants qui reçoit le mineur. « L'absence de juge unique nuit beaucoup à la confiance qui pouvait s'être instaurée entre un jeune et son magistrat. Cela engendre une perte du sens éducatif des audiences », pointe Carole Sulli, avocate, membre du SAF, qui souligne aussi les difficultés d'accès aux dossiers pour les avocats, avec des conséquences lourdes pour la défense des mineurs. De leur côté, les éducateurs se sentent instrumentalisés par ce nouveau système. « On passe notre temps devant des ordinateurs pour faire des rapports. Le parquet, qui instruit à charge en tant que bras armé de l'État, nous demande une enquête administrative, plutôt que des renseignements utiles à la compréhension de la personnalité des jeunes. Tout cela se fait au détriment de l'essentiel : le temps passé avec les enfants », illustre Jacqueline Francisco, éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et membre du SNPES-FSU.

Le volet éducatif, pourtant reconnu comme essentiel, est profondément mis à mal par le « carcan procédural » du nouveau Code. « Créer du lien avec un enfant en difficulté prend du temps, insiste Jacqueline Francisco. À la PJJ, on accueille des jeunes qui, souvent, ne font pas trois repas par jour, n'ont pas de logement salubre et pas de matériel scolaire pour aller en classe. On récupère des moins de 16 ans qui décrochent après avoir été en situation d'échec scolaire. Démunis, les parents ont honte de ce qu'a fait leur enfant. Ils n'osent pas aller voir les professionnels, à plus forte raison lorsque s'y ajoute la barrière de la langue. On doit établir un lien de confiance avec les enfants et les parents. Et cela ne se fait pas en dix jours. » Sans un travail de longue haleine qui amène les enfants à prendre conscience de leur acte, les audiences sont souvent catastrophiques, car les jeunes restent dans le déni. « La non-reconnaissance des faits est un élément à charge pour le jeune. Et pour la victime, c'est particulièrement désagréable de se retrouver face à un gamin qui rigole de ce qu'il a fait. Cette impréparation est néfaste pour tout le monde », constate M<sup>e</sup> Aurélie Soria. Résultat, la première audience débouche beaucoup plus souvent qu'avant sur une incarcération provisoire et, au moment du jugement,

**« Comment bien faire son travail quand on doit écouter, défendre et juger à minuit passé ? »**

MYRIAM BAGHOULI, AVOCATE AU BARREAU DE SEINE-SAINT-DENIS

à des peines plus lourdes. Les jeunes qui échappent de mesures éducatives les vivent non pas comme une chance de prendre un autre chemin que celui de la délinquance, mais comme une simple période probatoire. « En général, ces gamins ont perdu confiance dans le monde des adultes, il faut les réconcilier avec la vie en société. C'en est pas en leur mettant une épée de Damoclès au-dessus de la tête qu'on peut y arriver », plaide Jacqueline Francisco.

#### Les éducateurs se sentent instrumentalisés par ce nouveau système.

L'impossibilité de mener à bien un travail éducatif de qualité conduit à une perte de sens chez les personnels de la PJJ. Pour preuve, la baisse de moitié, en quelques années, du nombre de candidats au concours d'éducateur et celle, croissante, de ceux qui quittent la profession. « On recrute alors des contractuels qui ne sont pas formés. Vules enfeux, c'est une catastrophe », déplore Sonia Ollivier, cosécétaire nationale du SNPES-FSU de la PJJ. Ce qui ajoute au découragement des éducateurs, c'est la tendance croissante à l'enfermement des enfants, au détriment du travail en milieu ouvert. La moitié des foyers classiques de la PJJ ont été transformés en centres éducatifs fermés (CEF). Les 53 CEF existants sont pleins et la construction de 20 nouveaux est lancée. Or, une journée en CEF coûte 800 euros par enfant, contre 90 euros en milieu ouvert. Les professionnels de la PJJ déplorent que la portion congrue du budget de la justice qui échoit à leur secteur soit « avalée » par ces établissements, qu'ils considèrent comme « l'antichambre de la prison ». D'ailleurs, le nombre de mineurs détenus, qui avait baissé de 760 à 654 entre juin 2021 et juin 2022, est en train de repartir à la hausse. « Des jeunes incarcérés sur de courtes périodes ressortent sans préparation et sont ensuite à nouveau emprisonnés pour une autre affaire. Certains établissements pénitentiaires pour mineurs arrivent déjà à saturation », note Carole Sulli.

« On enferme ceux qu'on ne veut pas voir et qui sont le symptôme de l'échec des pouvoirs publics à protéger les plus fragiles, remarque Myriam Baghouli. En Seine-Saint-Denis, je vois des classes qui ferment, l'absence de médecins scolaires, la PMI, les écoles maternelles, les centres de loisirs, les éducateurs de rue privés de moyens... C'est la protection de l'enfance en général qui est sacrifiée sur l'autel des politiques libérales. » ■

EUGÉNIE BARBEZAT

## Les mineurs isolés étrangers, premières victimes

Très souvent envoyés en prison lors d'une audience unique, ces jeunes sans attache voient leurs droits systématiquement bafoués.

Lors des procédures judiciaires, le statut d'enfant des mineurs isolés étrangers (MIE) est largement balayé et il est fait totalement abstraction des problématiques spécifiques de ces jeunes, pourtant victimes de chocs post-traumatiques pour certains, d'embrigadement dans des réseaux de traite des êtres humains pour d'autres. Un traitement pénal prioritaire, sorte de comparution immédiate différée, leur est le plus souvent réservé, leur cas étant examiné lors d'une audience unique qui statue en même temps sur la culpabilité et la peine. S'ils n'ont pas d'adresse, ils sont quasi systématiquement incarcérés, même pour des faits qui n'auraient pas entraîné l'incarcération de mineurs bénéficiant d'une domiciliation.

Leur statut de mineur isolé étranger les prive aussi d'une représentation légale, alors même que la désignation d'un adulte référent est obligatoire dans le Code de la justice pénale des mineurs (CJPM). « Faute



En février, devant l'inaction des pouvoirs publics, les habitants de la Croix-Rousse, à Lyon, ont ouvert un squat pour les mineurs isolés. ANTOINE MERLETHIANS/LUCAS/RFIP

de moyens, les droits des jeunes étrangers sont systématiquement bafoués. On peut penser que c'est aussi une volonté politique », analyse Isabelle Roth, avocate au centre de ressources sur les mineurs étrangers isolés Infomie. Il n'est pas rare que, en cours de procédure, le MIE « bascule » dans le régime judiciaire des majeurs, à la suite d'un test osseux ordonné par le juge. « Le manque de fiabilité de ces tests a pourtant été unanimement reconnu », soupire l'avocate. « Dans ce cas, on se retrouve expulsées de la procédure, puisque l'avocat n'est plus obligatoire », complète sa consœur Aurélie Soria, coresponsable du pôle pénal de l'antenne mineurs au barreau de Paris. Le nouveau CJPM a aggravé cette possibilité par la prise d'empreintes forcée, introduite par la loi de juillet 2022. « Cela se déroule parfois dans des conditions de contrainte physique », souffle l'avocate d'Infomie.

Paradoxalement, être suivis par un éducateur n'est pas forcément la meilleure chose qui puisse arriver à ces mineurs étrangers. « Il nous faut être très vigilants quant à la transmission des informations qu'ils nous donnent, explique Jacqueline Francisco, de la PJJ. Si on arrive à ce qu'ils se confient à nous, transmettre les renseignements qu'ils nous ont donnés, par exemple sur leur famille, pourrait les mettre en danger au sens où le procureur pourrait s'en servir pour les faire expulser vers le pays qu'ils ont quitté au péril de leur vie. » ■ E. B.